

Syndicat National
des Entreprises
Artistiques et Culturelles

“SYNDEAC,
RAPPORT MORAL 2012 | 2013
ET RAPPORT D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

2	ÉDITORIAL
4	RAPPORT MORAL
4	Bilan
12	Perspectives
14	LA VIE SYNDICALE
14	Répartition des adhérents
15	Emploi et données sociales « SYNDEAC »
16	Activités du Pôle Conseil
18	Site et réseaux sociaux
19	Activité du syndicat en région
24	Réunions sectorielles
27	LES POLITIQUES PUBLIQUES
27	Travaux avec les responsables politiques et les élus
37	Les lois de décentralisation
38	Le projet de loi d'orientation sur la création
40	L'Europe
43	La parité
44	Travaux concernant l'intermittence
46	LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE
46	Social
46	Travaux sur le 3 ^e cycle de négociation et CMP Privé/public
47	Travaux sur la convention collective des arts plastiques
47	Egalité professionnelle
48	NAO 2012 & 2013
49	Rapport de branche 2012
52	Impacts de la loi de sécurisation de l'emploi sur la convention collective et sur la prévoyance
54	Caisse des Congés Spectacles
55	AUDIENS : régime de prévoyance
55	Actualisation du guide des obligations sociales
56	Santé au travail
56	CMB – Travaux du conseil de gestion des intermittents
56	Agison
57	Groupe de travail pénibilité
57	Groupes de travail Handicap
58	Formation
58	CPNEF/SV
59	CPC
60	Fiscalité
61	Propriété Intellectuelle
61	Relations avec les sociétés de gestion collective
62	Représentation dans des organismes divers
62	Les commissions d'attribution des licences d'entrepreneur de spectacles
63	FNAS bilan 2012
64	Le CNV
65	L'ORGANISATION DU SYNDICAT
65	Organisation interne
66	Délégués en région
68	Instances professionnelles
70	Groupes de travail
71	ANNEXE
71	Le SYNDEAC dans les médias



ÉDITORIAL

La saison 2012/2013, comme nous l'avions prévu lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2012, a été difficile. La nouvelle politique gouvernementale, la sectorisation de notre syndicat, les tensions sociales, la gouvernance libérale européenne ont eu des conséquences lourdes sur le secteur des arts et de la culture. Le spectacle vivant et les arts plastiques, épargnés des plus lourds coups de boutoirs sont toutefois, après dix années de pouvoir conservateur et plus d'une année de gouvernance socialiste, dans une position difficilement tenable : toutes les structures, et plus particulièrement les compagnies, font face à des difficultés croissantes. La non-indexation répétée des financements par rapport à l'inflation - pour discrète qu'elle apparaisse année après année - atteint désormais un niveau insoutenable, et promet des résultats désastreux à très court terme. Le ministère de la Culture s'est battu pour son budget - ce n'est pas nouveau - mais il a perdu, principalement à cause de Matignon et de Bercy - et ce n'est pas nouveau non plus - plusieurs arbitrages décisifs en matière de budget (deux baisses successives historiques pour le ministère de la Culture) et de décentralisation.

Nous avons été contraints, au-delà du dialogue que nous avons toujours voulu poursuivre, de durcir nos interventions, jusqu'aux événements d'Avignon : harangue de la Cour d'Honneur, encarts dans *Le Monde* et *Libération*, manifestation du 13 juillet. Cette lutte a donné de bons résultats : deux ministres, Aurélie Filippetti et Michel Sapin ont rencontré à Avignon les représentants des organisations professionnelles du spectacle vivant et des arts plastiques, juste avant la manifestation, et donné des assurances sur plusieurs sujets.

Les résultats obtenus par le SYNDEAC sont les suivants :

- dégel des crédits pour le spectacle vivant et les arts plastiques en 2012 et 2013 hors programme 224 (transmissions des savoirs et démocratisation culturelle) ; diminution ou suppression des mandats de révision (Ile de France, PACA ...)
- préservation des crédits du spectacle vivant et des arts plastiques en 2014 et 2015 y compris le programme 224 ; la question des établissements publics, qui restent hors SYNDEAC, est pour ces années plus difficile à résoudre ;
- prise en compte, pour la première fois par le Président de La République, de notre proposition de loi d'orientation pour la création ;
- défense par le Ministère et des élus des deux assemblées d'un amendement à la loi de décentralisation en faveur de la Culture, porté par le SYNDEAC ;
- maintien d'un dialogue utile avec les représentants des Collectivités Territoriales afin d'empêcher une décroissance généralisée des financements culturels des départements et des régions ;
- reconnaissance par la ministre de la Culture, celui du Travail et par la commission Culture de l'Assemblée Nationale de nos principales revendications concernant le régime d'assurance chômage des artistes et des techniciens ;
- la question de la caisse des Congés Spectacles est en phase d'être résolue, par changement de gouvernance et adossement à Audiens ;
- la finalisation de la question fiscale datant de 2007 est obtenue par un courrier de Pierre Moscovici du 22 juillet 2013.

Mais nos craintes restent fortes :

- La première est due sans nul doute, à la loi de décentralisation qui, pour l'instant ne comporte aucun volet culturel. Un amendement sera représenté par notre syndicat dans le cadre du volet II de la loi. Il va indiquer clairement que, en matière d'art et de culture :
 - la compétence générale est attribuée à toutes les Collectivités Territoriales ;
 - l'État et toutes les Collectivités Territoriales ont une coresponsabilité dans ce secteur ;
 - les financements croisés sont autorisés tant pour le fonctionnement que pour l'investissement ;
 - une instance de concertation entre l'État et les Collectivités Territoriales est créée au niveau de chaque région.Sans cet amendement, les Collectivités Territoriales qui ont perdu sous le gouvernement Sarkozy leurs principales ressources financières dues à l'impôt et vont perdre 1,5 milliard de dotations financières d'État en 2014, puis 3 milliards en 2015, risquent de réduire sensiblement certaines de leurs subventions culturelles.

- La seconde est d'ordre budgétaire : les experts de Bercy (et plus généralement des experts libéraux soigneusement médiatisés) parviennent à convaincre un bon nombre d'élus, de citoyens, et même certains de nos adhérents, que la crise est incontournable et que notre domaine doit être réduit encore financièrement. Après l'avoir fait passer de 1% à 0,68%, ils souhaitent le voir retourner au niveau qui était le sien avant la période Mitterrand/Lang, c'est-à-dire 0,4%. Or, ceci n'est pas inéluctable, l'argent existe et un plan de développement du spectacle vivant et des arts plastiques peut être écrit. Mais il faut là une volonté politique réelle. Tout récemment, 20 milliards d'euros de crédits d'impôts ont été votés pour les entreprises, ce qui de plus est discuté par bien des économistes. Il aurait suffi d'une partie de cette somme pour être en mesure d'imaginer une relance de notre secteur. D'autres niches fiscales et sociales peuvent encore l'abonder.

- La troisième concerne la pérennisation du régime d'assurance chômage des artistes et des techniciens du spectacle. Les négociations entre partenaires sociaux vont débuter en septembre. La nouvelle équipe du MEDEF risque - et ce n'est pas nouveau - de vouloir imposer un passage en force de ses propositions destructrices.

- La quatrième est basée sur la stagnation du dossier européen à plusieurs niveaux.

Au niveau de la vie syndicale, notons certains points positifs :

- la progression du nombre d'adhérents (376 adhérents en 2013, + 42% par rapport à 2007) ;
- un taux élevé de résolutions des questions soulevées par les adhérents ;
- la mise en place progressive d'une équipe renouvelée.

En revanche, je regrette profondément la forte « sectorisation » de notre syndicat, à l'heure où les enjeux réclament une communauté forte.

Après la renaissance en 2010 de l'association des Scènes Nationales qui organise chaque année un événement promotionnel, l'ACID, association des CDN a tenté, à l'image de l'association des

centres chorégraphiques nationaux, de prendre un nouvel élan, en étudiant le recrutement d'une secrétaire générale et d'une chargée de communication. Ces deux associations devraient lever des cotisations supplémentaires non négligeables et prendre des rendez-vous à haut niveau de manière autonome. Les compagnies pourraient tout aussi bien en faire autant, ce qui rendrait le syndicat ingouvernable.

Je suis intervenu personnellement à Avignon pour réunir les représentants des différents secteurs afin d'essayer d'endiguer ce mouvement qui paralyserait les négociations et les mobilisations, puis engendrerait l'éclatement, avec des conséquences que certains ont du mal à imaginer. Une illustration de ce problème réside dans le débat relatif à la suppression par l'État et les Collectivités Territoriales (hors la région) du Centre Dramatique National des Alpes et dans le non-renouvellement de Jacques Osinski à sa tête après seulement deux mandats. Une seconde se trouve dans la querelle des nominations à la tête de grands théâtres, perçue fréquemment comme une diversion et une tentative de division voulues par le Ministère. Cette sectorisation naissante a considérablement gêné le SYNDEAC pour peser efficacement sur les négociations.

La chambre professionnelle a bien fonctionné. Nous sommes présents dans de nombreuses instances, même après notre retrait, pour raison politique, de la FEPS.

Des chantiers restent à entreprendre ou à conclure :

- le troisième cycle de la convention collective ;
- l'établissement d'une convention collective propre au secteur des arts plastiques ;
- un accord avec la SACEM ;
- l'accord avec la SACD ;
- la renégociation de la répartition des fonds du FCAP : le PROFEDIM a refusé le statu quo et nous avons dû rejeter sa nouvelle proposition appuyée par trois autres organisations avides de subsides ;
- une relance de la NAO semble nécessaire.

Si des réflexions et des combats restent à mener par le SYNDEAC, les résultats positifs sont à mettre au compte du travail et de la mobilisation des élus, des adhérents et de l'équipe permanente, et ce, malgré les divisions organisées ou non, en interne comme en externe.

Si les relations sont plus tendues aussi avec nos alliés habituels, eux-mêmes parfois divisés, une ligne SYNDEAC, Fédération CGT du Spectacle, PROFEDIM (Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique), SNSP (Syndicat national des scènes publiques) se reforme dans les périodes difficiles et demeure extrêmement efficace. Nous défendons d'ailleurs l'Art et la Culture bien au-delà de notre propre secteur, démontrant une solidarité sans faille.

Comme vous le savez, après six années de travail acharné en tant que Président, j'ai décidé de ne pas me représenter, malgré les bons résultats obtenus par notre syndicat, en particulier :

- le renforcement du SYNDEAC et l'affirmation de son rôle moteur en tant que porteur de réformes modernes et défenseur des budgets culturels de l'État comme de ceux des Collectivités Territoriales ;
- la résistance victorieuse à la volonté protéiforme du gouvernement précédent de réduire l'Art et la Culture ;

- le resserrement des liens avec les représentants de Collectivités Territoriales et des élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;
- la signature de la nouvelle convention collective nous garantissant la possibilité du recours aux CDD d'usage ;
- l'obtention de la promesse par François Hollande du vote d'une loi d'orientation et l'écriture d'une proposition par notre organisation ;
- la résolution de la question de la fiscalité datant de 2007 ;
- la pérennisation pendant six années supplémentaires du système d'assurance chômage ;
- le sauvetage de la caisse des Congés Spectacles ;
- le vote de la parité au SYNDEAC comme dans les institutions culturelles ;
- la création d'une cellule Europe.

Je remercie donc tous les élus des trois conseils nationaux et leurs suppléants qui ont contribué à toutes ces réflexions et à toutes les mobilisations. Je remercie les élus qui ont participé aux commissions fondamentales (loi d'orientation, loi de décentralisation, charte pour les compagnies, parité, annexés VIII et X...). Je remercie en particulier les délégués en région qui défendent de manière intense mais peu connue, les intérêts de nos adhérents sur le terrain, de plus en plus en proie à des difficultés politiques, économiques, techniques ou administratives.

Je remercie tout particulièrement les vice-présidents, Jacques Pornon, Judith Depaule, Jean Lambert-wild, Jean Paul Angot. Je tiens à saluer le travail remarquable de Jean-Pierre Vincent et celui de Stanislas Nordey. Ceux de Jean-Joël le Chapelain, Fabien André, Renaud-Marie Leblanc, Emmanuel Latreille et Philippe Le Gal.

Je remercie Alain Herzog qui a rejoint notre syndicat à un moment difficile des négociations. Il a choisi Françoise Balais, en tant que directrice adjointe, pour le seconder et pour que les élus, de plus en plus requis par de lourdes tâches, puissent travailler plus sereinement. Ensemble, ils vont reconstituer l'équipe permanente, en pleine mutation, que je remercie vivement pour son engagement, Marie-Pierre Bayle, Joëlle Boulier-Debuf, Nadine Bugnot, Lysis Caruana, Béatrice Le Leu, Emanuela Moraru, Naïma Mehidi, Chloé Sourdillat.

J'espère que la prochaine Assemblée Générale pourra élire une majorité sur un programme progressiste et unitaire tant au niveau des politiques publiques que de la vie syndicale et de la chambre professionnelle.

Notre mobilisation sera déterminante pour la réalisation de nos projets, collectifs et individuels. Mais imaginez un seul instant ce que deviendra la politique culturelle de notre pays, si survient le triomphe de «chaque secteur pour soi». Le chemin ne sera pas long vers le «chacun pour soi» et l'impossibilité de lutter contre la désagrégation.

Je me retire avec le sentiment du devoir accompli. Et je pense vous rencontrer prochainement lors de cette période de construction. Je vous redis toute mon estime et toutes mes espérances pour que l'Art et la Culture soient reconnus prioritaires dans notre pays comme en Europe.

François Le Pillouër
Président



RAPPORT MORAL

BILAN

La Vie Syndicale

DÉVELOPPEMENT DU SYNDICAT

Le travail des élus, du directeur, des délégués en région et de nos adhérents a permis d'augmenter de façon notable le nombre d'adhérents, qui s'est accru de près de 7% depuis septembre 2012, passant de 352 à 376.

Une évolution importante de l'activité du Pôle Conseil : cette saison, nous avons constaté une augmentation des questions juridiques, sociales ou techniques posées (de 860 en 2011/2012 à 1304 en 2012/2013). Cet accroissement reflète le besoin d'être mieux accompagné pour appliquer correctement une législation sociale et fiscale de plus en plus complexe et d'être soutenu politiquement face à des attaques de toutes sortes.

Les statistiques du rapport de branche 2012 (cf. p. 15) révèlent que le SYNDEAC regroupe plus de 22 000 salariés (+ 4,7% par rapport à 2011), soit un quart de la branche d'activité. Notre représentativité est de plus en plus forte et nos campagnes d'interventions politiques, directes ou médiatiques, nous permettent de discuter au plus haut niveau. Nous obtenons de bons résultats pour notre secteur dans les débats nationaux comme locaux.

Il faut souligner que les difficultés croissantes de notre secteur engendrent de nombreuses adhésions.

L'espoir qu'avait fait naître le changement de gouvernement a été déçu assez rapidement par l'annonce désastreuse et symboliquement catastrophique d'une baisse historique du budget du ministère de la Culture.

Le président du SYNDEAC avait reçu la promesse présidentielle de la levée du gel 2013 dès le 15 juillet 2012 pour le spectacle vivant et les arts plastiques, ce qui est d'ailleurs effectif maintenant. Cela avait été confirmé par le Premier ministre au nom du Président de la République à Marseille, puis à nouveau par François Hollande lui-même. Mais la confusion dans les services du Ministère, en centrale comme dans les DRAC, a requis trop souvent et de manière absurde l'intervention du président, du directeur, des membres du Conseil National, des délégués régionaux et de l'équipe pour redire ce qui avait été décidé. Ces actions évitables se sont donc multipliées, sous forme de rendez-vous, d'interventions médiatiques, de courriers, de réunions, de mails, d'appels téléphoniques...

L'affirmation d'un prétendu maintien du gel a eu pour effet de fragiliser encore et encore les compagnies. Alors même que les décisions politiques avaient été prises, les pressions des services pour inscrire le gel dans les budgets prévisionnels, « au cas où » la décision administrative ne suivrait pas la décision politique, ont créé de la confusion et limité les demandes budgétaires. Le SYNDEAC a dû beaucoup intervenir, tant auprès de certains de ses adhérents que des services de l'État, pour protéger les équipes artistiques contre les non engagements des crédits gelés qui pouvaient leur être destinés.

Les Conseils Nationaux se sont régulièrement tenus grâce à la convocation, maintenant acquise, des titulaires comme des suppléants. Les Conseils Nationaux Élargis sont toujours des moments privilégiés qui nous permettent des remontées précieuses d'informations et d'analyses ainsi que des échanges de vues fructueux. Ce sont aussi des occasions pour optimiser le soutien du syndicat à ses adhérents. Cette année, de nombreuses situations difficiles ont été étudiées et le plus souvent résolues : soutien à des Compagnies, des Centres Dramatiques ou Chorégraphiques Nationaux, des Scènes Nationales, des Scènes Conventionnées, des festivals ou des lieux (interruptions ou diminutions de moyens, conventions d'objectifs, problèmes fiscaux, situation du directeur, relations avec les collectivités, dysfonctionnement avec le conseil d'administration...). Ces interventions ont concerné l'ensemble du territoire : Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Franche-Comté, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Martinique, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes...

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Alain Herzog, nouveau directeur, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2012, suite au départ d'Irène Basilis. Il est en poste à plein temps depuis le 1^{er} janvier 2013. Il a dû réorganiser les services après plusieurs départs pour raisons personnelles, tout en reprenant les dossiers les plus complexes en liaison avec les élus. Françoise Balais, nommée en juin 2013 directrice adjointe, a pris ses fonctions le 8 juillet et a participé immédiatement aux rencontres du SYNDEAC à Avignon.

Ces mouvements ont donc conduit à une réorganisation des bureaux : Karine Bernard est partie pour un autre secteur d'activités, Lysis Caruana va suivre une formation d'un an, Joëlle Boullier-Debuf part en congé maternité et Nadine Bugnot, après cinq années au Pôle Conseil, souhaite se consacrer à un nouveau projet professionnel. Lysis travaille depuis fin juillet avec sa remplaçante Amélie Mathieu, Nadine et Joëlle passeront le relais avant leurs départs. Elles sont remplacées d'une part par Palko Fassio, engagé en CDI : juriste spécialisé en droit social, il a travaillé comme conseiller juridique d'un groupe parlementaire au Sénat pendant deux ans et a également été responsable du service droit social d'une fédération d'employeurs du bâtiment pendant quatre ans. D'autre part, Xavier Prieur, avocat et enseignant, titulaire d'un DEA en propriété littéraire, artistique et industrielle - il a notamment été chargé de mission juridique au bureau de la propriété intellectuelle au secrétariat général du ministère de la Culture pendant trois ans - rejoindra l'équipe pour un CDD de remplacement d'un an.

LES JOURNÉES DU SYNDEAC À AVIGNON

Elles ont comme d'habitude constitué un moment privilégié de rencontres entre les adhérents, les élus et l'équipe permanente du syndicat. Elles ont rassemblé près de 200 représentants de structures adhérentes (+25%) autour des thèmes retenus par le Conseil National :

- les dispositifs européens ;
- la propriété intellectuelle ;
- la convention collective ;
- la fiscalité à l'international ;
- les conventions d'objectifs ;
- la santé au travail et la prévention des risques ;
- la retraite.

Outre l'équipe permanente (Alain Herzog, Nadine Bugnot et Joëlle Boullier), des intervenants ont participé à ces travaux, à notre invitation : Pascal Brunet de Relais Culture Europe, Laurence Tison Vuillaume, adjointe de Michel Orier à la DGCA, Eric Baron, avocat, Christine Raffray, experte comptable fiscaliste.

Le syndicat a organisé des rencontres sectorielles dont il est rendu compte (cf. p. 24), les scènes conventionnées le 11 juillet, les compagnies le 12 juillet, le 15 juillet les scènes nationales ; il a participé à l'organisation d'une journée ACID pour les centres dramatiques le 14 juillet. Parmi les faits marquants d'Avignon à l'initiative du SYNDEAC : harangue dans la Cour d'Honneur le 6 juillet lors de la première de « Par Les Villages », abondamment relayée par les médias, publication le 8 juillet de deux demi-pages dans Le Monde et Libération indiquant clairement nos points de vue, débat du cloître le 13 juillet. De plus, le SYNDEAC avait décidé d'appeler à une manifestation dans les rues d'Avignon le matin du 13 juillet avec la CGT, le PROFEDIM et le CIPAC, afin d'exprimer publiquement nos revendications et de convier le public à rejoindre notre mouvement. Le SYNDEAC avait à cette occasion déployé une banderole sur laquelle chacun pouvait lire : « l'Art et la Culture, une priorité ». Les 350 personnes présentes ont pu entendre le président du SYNDEAC faire le point sur la situation générale et présenter les premiers acquis obtenus lors de la rencontre qu'avaient organisée à la Préfecture d'Avignon les ministres Aurélie Filippetti pour la Culture et Michel Sapin pour le Travail avec le SYNDEAC, la CGT et d'autres organisations professionnelles, deux heures avant le début de la manifestation.

Le même jour, le public pouvait assister au traditionnel débat du SYNDEAC dans le cloître sur le thème : « Une loi d'orientation, une ambition pour la création ». Ce débat, animé par François Le Pillouër, réunissait Judith Depaule et Marie-Agnès Sevestre, pour le SYNDEAC, Michel Orier, Directeur de la DGCA et Alain Hayot, chargé de la Culture au P.C.F. et Conseiller Régional en PACA. C'est devant une assistance fournie que les représentants du SYNDEAC ont pu énoncer face au public les principales préconisations qu'ils souhaitent voir retenues dans ce projet de loi bientôt débattu devant le Parlement. Des désaccords importants subsistent avec la DGCA, notamment en termes

de prise en compte du secteur de la Culture dans les lois de décentralisation, d'inscription des labels nouveaux et anciens dans le texte de la loi, ou encore d'ambition pour l'Art et la Culture...

Enfin, pour la deuxième année consécutive, le SYNDEAC a été présent à la « Maison Professionnelle », installée au Collège Viala, avec toutes les autres organisations syndicales et professionnelles du secteur. Une permanence a été assurée tous les matins pendant une semaine et Judith Depaule a participé à une table ronde avec la CGT sur l'égalité professionnelle et la parité. La Ministre a souhaité marquer son intérêt pour cette initiative en visitant les locaux le 17 juillet. La décision de la création d'une association spécifique a été actée afin de pérenniser ce lieu de rencontres et d'échanges entre professionnels, dans le cadre du festival d'Avignon.

LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS OÙ SIÈGENT DES MEMBRES DU SYNDEAC

L'arrivée d'un gouvernement de gauche a renouvelé la grande majorité de nos interlocuteurs. Les récentes nominations aux directions de l'association des Scènes Nationales et de l'ACID ont créé des divergences au sein de notre organisation. Elles n'ont pas instauré la collaboration étroite qui aurait pu, peut-être, éviter des conflits, en particulier à propos de l'affaire dite de Grenoble et de l'affaire des nominations qui ont suivi.

Une rencontre a été organisée, à Avignon, réunissant le président, trois de ses vice-présidents, la représentante de la délégation Ile-de-France, le directeur du SYNDEAC et trois délégations de l'ACID, l'ACCN, et de l'association des Scènes Nationales. Dans un climat de grande tension et d'échanges parfois rudes, les enjeux communs ont été discutés de façon franche et de nouvelles relations envisagées pour l'avenir.

LES RELATIONS DU SYNDEAC AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR

AVEC LES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Le début de l'année a été marqué par le retrait du SYNDEAC de la FEPS, approuvé par le Conseil National. Il était difficile d'aborder avec un nouveau gouvernement de gauche des enjeux importants pour notre domaine (assurance chômage et loi d'orientation), dans le cadre d'une association réunissant secteurs public et privé.

Nous avons proposé au PROFEDIM et au SNSP de créer avec nous une fédération spectacle vivant public dans laquelle se serait regroupé par la suite tout le secteur public. Cet accord n'a que partiellement abouti : il nous a toutefois permis de porter de façon autonome, singulière et efficace toutes les revendications du syndicat. Nous avons, l'année durant, poursuivi nos travaux avec la FESAC qui réunit tous les mois son conseil d'administration. Nous avons pu dans ce cadre faire entendre la voix plus progressiste du SYNDEAC (Congés Spectacles, assurance chômage, ...). Nous avons travaillé sur tous les sujets plus techniques et nous ne nous sommes pas associés à

l'ensemble des employeurs lorsque nous avons considéré qu'il était préférable de faire valoir nos points de vue de façon autonome. C'est ainsi que, lorsque la commission de l'Assemblée Nationale sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques (cf. p. 32) a souhaité recevoir une délégation de la FESAC, nous avons accompagné cette délégation à la condition de bénéficier d'une audition spécifique dans laquelle nous pourrions énoncer l'ensemble des propositions du SYNDEAC. Elle a été bénéfique, puisque le rapporteur Jean-Patrick Gilles et les membres de la commission ont reconnu l'importance, dans leur compréhension du dossier, de l'analyse du SYNDEAC sur le sujet. Celle-ci avait l'avantage pour eux d'apporter des réponses concrètes à des interrogations générales.

Les principaux points discutés cette année dans le cadre de la FESAC ont été l'emploi, la formation des auteurs, la médecine et la sécurité au travail, la caisse des Congés Spectacles, la remise en cause de la présence des employeurs en commission de licence, la gouvernance des organismes paritaires du secteur (AFDAS, Audiens...). Bon nombre de points techniques sociaux ou fiscaux ont été traités : conséquences de l'ANI du 11 janvier 2013, édition du guide des obligations sociales des employeurs, fonds de formation des artistes auteurs, médecine du travail (document unique de sécurité et fiches de pénibilité). Certaines de ces questions sont détaillées dans le chapitre « Chambre Professionnelle » de ce rapport d'activités.

Les débats, que nous n'avons pas souhaités au sein de la FEPS, se sont tenus en dehors avec le PROFEDIM, représentant les ensembles musicaux et vocaux et les festivals de musique, et le SNSP, représentant les théâtres de ville, même si nous avons regretté publiquement qu'ils ne nous aient pas suivis dans notre retrait de la FEPS. L'entente avec le SYNOLYR, représentant les orchestres à nomenclature ou la CPDO, représentant les opéras, reste généralement technique ou ponctuellement politique.

Ces échanges et la poursuite parallèle d'un travail plutôt technique ont permis qu'il nous soit proposé de réintégrer la FEPS sous la condition qu'elle ne soit plus qu'un organe technique n'ayant pas d'existence officielle, pas d'objectif politique et à la présidence tournante. Est-ce compatible avec l'espoir de faire naître la Fédération du spectacle vivant public ? La décision devra être prise par le SYNDEAC après l'Assemblée Générale de la rentrée.

Avec l'UFISC se sont exprimées des divergences maintenant traditionnelles : le SMA, le SYNAVI ou le SCC, qui ont peu participé à la lutte contre l'ancien gouvernement, surtout à la fin, se sont encore démarqués des actions menées cette année à Avignon, en raison de désaccords politiques et professionnels qui s'accroissent.

Certaines organisations d'employeurs (PROFEDIM, SMA, SYNAVI, SCC) ont remis en cause, une nouvelle fois, l'actuel partage prévu par les textes des fonds du FCAP. Le Conseil National a décidé de ne pas répondre positivement à ces récurrentes sollicitations. Cette opposition va se poursuivre à l'automne.

Cette année, les employeurs du spectacle vivant public comme privé ont fait front commun contre l'éviction des employeurs des commissions consultatives régionales des licences d'entrepreneurs de spectacles. (cf. p. 61)

Le débat relancé par François Le Pillouër sur la constitution d'une Fédération du spectacle vivant public a donc été bien présent tout au long de l'année. Il nous faudra progresser à partir de cette situation redevenue favorable.

Enfin, des échanges réguliers ont eu lieu avec l'association ARENES qui réunit les neuf établissements publics du spectacle vivant depuis que les théâtres nationaux ont quitté malheureusement le SYNDEAC. En effet, les préoccupations de ces établissements sont communes à celles de nos structures car ils font partie du même écosystème. Ces établissements reconnaissent l'appui décisif du SYNDEAC dans le combat qu'ils mènent contre les baisses de leurs crédits.

AVEC LES SYNDICATS DE SALARIÉS

Les relations restent fortes avec la Fédération CGT du Spectacle : ses analyses sur la situation politique et sociale sont proches des nôtres et nous nous retrouvons sur beaucoup de propositions de réformes. Nous avons continué avec cette fédération des actions communes, qui ont fait entendre la souffrance du secteur de la création. Comme nous, ils restent vigilants sur la question du système d'assurance chômage. Bien sûr, nous pouvons avoir, sur des sujets sociaux, des discussions épineuses et complexes, mais toujours éclairantes. Nous nous sommes opposés en particulier sur la NAO – notamment par notre refus d'envisager une augmentation nationale des salaires réels - sur la convention collective, certains accords d'entreprises et l'accord concernant le volume d'emploi dans les CDN.

Les relations avec la F3C CFDT sont globalement bonnes. Elles peuvent redevenir problématiques à cause de la reprise des négociations concernant l'assurance chômage.

Avec FASAP-FO, le dialogue est constructif, malgré les divergences de points de vue au sein de cette fédération. Avec la CGC, les relations sont bonnes dans le dialogue social, tout comme avec la CFTC.

Du point de vue de toutes les organisations professionnelles du secteur (patronales et salariales), le SYNDEAC reste le point de repère historique, nécessaire aux conditions des échanges et des travaux paritaires. La bonne structuration du syndicat est une aide pour tous, que tous reconnaissent.

AVEC LA COORDINATION DES INTERMITTENTS ET PRÉCAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Judith Depaule, dans le cadre de sa mission sur le maintien des annexes VIII et X, a pu échanger à plusieurs reprises avec la CIP et les points de vues sont semblables concernant les préconisations à faire et l'intérêt de remettre en chantier le projet de proposition de loi (PPL).

C'est ainsi qu'Alain Herzog et Judith Depaule ont participé aux réunions qui ont réactivé le comité de suivi, pour réunir une Assemblée Générale au Théâtre National de La Colline le 17 juin puis à Avignon le 14 juillet 2013. Un nouveau comité de suivi 2013 se met en place avec de nouvelles organisations et de nouveaux parlementaires.

AVEC LES SOCIÉTÉS CIVILES

La SCPP et la SPPF, sociétés chargées d'assurer la gestion collective et la protection des droits des producteurs phonographiques en France, avaient signé des accords avec le SYNDEAC, dont nos adhérents peuvent bénéficier. Ces accords ont été prorogés.

Avec la SACEM, des contacts ont été pris afin de trouver le chemin d'un dialogue constructif. Rappelons notamment les rencontres entre François Le Pillouër et Jean-Noël Tronc ou entre Alain Herzog et Catherine Boissière, directrice de la communication, qui augurent de nouvelles relations de travail et la signature d'un accord indispensable maintenant. Les relations avec la SACD, qui s'étaient détériorées sous la présidence de Nicolas Sarkozy, semblent revenir à des formes plus sereines. Cela pourrait assurer la signature d'un nouvel accord SYNDEAC/SACD à l'automne, nécessaire puisque que cet organisme vient d'exiger des adhérents de plusieurs régions des sommes astronomiques. Depuis cet hiver, Alain Herzog a négocié avec la SACD notamment lors d'une réunion à Avignon avec Pascal Rogard directeur, et d'une autre début août avec le service spectacle vivant et sa responsable Linda Corneille. Les enjeux financiers de ces dossiers sont lourds, particulièrement en temps de crise. C'est pourquoi nos relations avec les sociétés civiles doivent être traitées maintenant en priorité (cf. p. 61).

La Chambre Professionnelle

Le travail a été intense, tout au long de l'année : le SYNDEAC a été présent lors de 185 réunions dans la vingtaine d'organismes dont il est partie prenante (cf. p. 68) dans un contexte non seulement de crise financière et de relations sociales difficiles mais aussi de remises en cause juridiques et fiscales permanentes.

LA NÉGOCIATION DES SALAIRES

En ce qui concerne l'**accord 2012**, rappelons qu'en raison de l'application de la « loi Warsmann » du 22 mars 2012 qui prévoit l'obligation de renégocier avec les partenaires sociaux lorsque le SMIC dépasse les minima, nous avons dû ré-ouvrir une négociation pour l'année 2012 en décembre. Alors même que nous n'avions pas pu signer un accord à 0,3 % de la grille, nous avons reproposé le même accord refusé précédemment en adaptant les groupes 8 et 9 afin de les porter au dessus du SMIC (soit +4,42 %) et sommes parvenus à un accord. En ce qui concerne l'**accord 2013**, les discussions ont été houleuses. Elles ont même été interrompues un jour par une occupation symbolique des locaux du SYNDEAC par des représentants syndicaux. Les employeurs ont refusé de négocier dans de telles conditions.

Les salariés voulaient que nos organisations s'engagent sur une augmentation nationale des salaires réels de 2 % à 2,5 % en fonction des groupes. Nous préférons laisser chaque adhérent agir selon ses possibilités. Après d'âpres discussions, l'accord proposé ne porte que sur les minima : il a été prévu pour les salaires administratifs et techniques une augmentation différenciée entre 0,8 % et 2,5 % pour les groupes 8 à 2,

l'alignement sur le SMIC pour le groupe 9, et 0 % pour le groupe 1. En ce qui concerne les salaires artistes, les minima ont été augmentés de 0,6 %.

La proposition faite par les employeurs a été signée par deux organisations de salariés SYNPTAC-CGT et CFE-CGC, et par 5 organisations d'employeurs SYNDEAC, PROFEDIM, SNSP, SCC et SYNAVI.

Les organisations de salariés qui n'ont pas signé considèrent que les augmentations pour les réels et pour les minima artistes étaient inacceptables et certaines organisations d'employeurs n'ont pas voulu signer car elles considéraient cette augmentation trop importante (cf. P 48).

LES ANNEXES VIII ET X

Le texte de nos préconisations a été largement utilisé tout au long de l'année pour soutenir nos revendications, non seulement auprès du ministère de la Culture mais aussi auprès du Parlement (Sénat et Assemblée Nationale). Vous trouverez en page 44 le détail de ces actions tout au long de l'année. Afin de nourrir davantage la réflexion du syndicat et de nous préparer à défendre ce dossier dès la rentrée, le Conseil National a commandé une étude afin de chiffrer très précisément les préconisations du SYNDEAC. Mathieu Grégoire, Maître de conférences en sociologie et chercheur à l'Université d'Amiens et Olivier Pilnis, agrégé de sciences économiques et sociales, ont été choisis pour réaliser ce travail (voir la note d'étape p. 45). Pour cette étude, ils ont pu accéder aux sources des Congés Spectacles et les comparer sur plusieurs années.

Les négociations sur la convention d'assurance chômage vont débuter à l'automne et nous devons rester particulièrement attentifs à améliorer les conditions d'indemnisation des artistes et des techniciens.

LA FISCALITÉ : ACCORD LAGARDE

A notre demande, Christine Lagarde avait écrit en avril 2011 au ministre de la Culture de l'époque, afin de lui confirmer, parmi d'autres acquis, que les entreprises qui n'avaient payé en 2009, 2010 et 2011 ni TVA sur les subventions, ni taxes sur les salaires, ne seraient pas redressées : à charge pour elles de choisir dès le 1^{er} janvier 2012, soit la taxe sur les salaires, soit la TVA sur les subventions.

Tout au long de l'année, nous avons fait en sorte, dès qu'un contentieux est apparu, de l'accompagner et de saisir l'administration pour obtenir l'arrêt des poursuites. Après plusieurs rencontres avec les cabinets des ministères de l'Economie, du Budget et de la Culture, chacun a convenu qu'il était nécessaire pour les services fiscaux qu'un « approuvé ministériel » visé par Pierre Moscovici confirme formellement le courrier de Christine Lagarde sur deux points :

- Le courrier étant écrit en avril 2011, certains services fiscaux remettent en cause la légitimité de ce courrier sur l'année 2011 (alors non close).

- Le courrier de Christine Lagarde prévoit le cas de « contrôles en cours ». Certains services fiscaux considèrent que tout contrôle ouvert de façon postérieure ne peut être concerné par cet accord.

Après plusieurs mois de négociations rudes, l'administration nous a donné raison et un courrier de Pierre Moscovici à Aurélie Filippetti du 22 juillet 2013 le confirme. C'est une victoire pour notre organisation qui a trouvé un cadre juridique sécurisé tout en protégeant tous ses adhérents. Nous espérons pouvoir progresser dans nos revendications fiscales lors de l'écriture de la loi d'orientation. Ce sera difficile car Bercy risque de camper sur ses positions. Sur ce dossier, vous trouverez plus de détails page 60.

LA FORMATION ET L'EMPLOI

L'AFDAS

Le SYNDEAC est présent au bureau et au Conseil d'Administration de l'AFDAS et conserve des représentants dans toutes les instances et conseils paritaires. Rappelons l'intégration réussie de nouvelles branches depuis l'année dernière : la presse écrite et les agences de presse d'une part et de l'édition d'autre part. Ceci a permis d'accueillir en 2012 près de 200 000 stagiaires, qui ont suivi plus de 8 millions d'heures de formation grâce à l'ensemble des dispositifs. L'AFDAS a également accueilli le nouveau fonds des auteurs : c'est en 2013 que nous enregistrons les premiers financements d'actions de formation dans ce domaine. Nous pouvons déjà dire qu'après une installation discutée, le nombre important de sollicitations déjà reçues par la commission montre bien que les artistes souhaitent profiter pleinement des dispositifs prévus pour les écrivains, les sculpteurs, les peintres, les décorateurs, les compositeurs, les infographistes ou illustrateurs... Cela augure bien du succès à venir de ce dispositif qui manquait dans le paysage de la formation.

L'APDS

Dans cet organisme, pour qui l'AFDAS gère la collecte et la redistribution de la taxe d'apprentissage dont le montant total atteint 42 millions d'euros, le SYNDEAC tient une place particulière : Alain Herzog a été désigné au début de cette année vice-président de cette instance et a dû remplacer le président pendant quelques mois. Le SYNDEAC siège, en outre, à la commission de répartition, qui propose au Conseil d'Administration la redistribution de cette taxe.

La CPNEF/SV

Il faut rappeler le travail remarquable conduit cette année encore par Jean-Joël Le Chapelain, président pour le SYNDEAC du collège employeurs de la CPNEF. Outil indispensable pour servir toutes les politiques de formation et d'emploi, la CPNEF/SV a poursuivi l'accompagnement des professionnels dans ces enjeux essentiels, notamment en ces périodes de crise économique et sociale. (cf. p. 58)

La CPC

Jean-Joël Le Chapelain assure également la présidence de la commission professionnelle consultative (CPC) du spectacle vivant. Cette instance paritaire formule en présence du ministère de la Culture des avis et des propositions sur la création, l'actualisation ou la suppression de diplômes, certificats et titres professionnels, l'élaboration de référentiels de métiers et d'activités, les créations et suivis des VAE ainsi que les questions d'évaluation des besoins, d'élaboration et de développement liés aux formations du secteur (cf. p. 59).

Le développement artistique et culturel par les politiques publiques

NOS RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS

L'ÉTAT

Les relations sont incontestablement plus simples et directes que sous l'ancienne majorité. Elles ne sont pas, pour autant, aussi fécondes que nous l'attendions.

Tous nos interlocuteurs ayant changé cette année, nous détaillons ci-dessous les relations établies avec nos nouveaux partenaires.

L'automne a largement consisté à rappeler les engagements du candidat François Hollande confirmés en partie par le Président de la République en juillet 2012 à Avignon au président du SYNDEAC.

Le ministère de la Culture

La position de notre syndicat a été de soutenir le ministre de la Culture auprès de l'Élysée et de Matignon : nous prenons en compte les efforts qu'elle et ses services ont déployés pour défendre le budget. De plus, nous ne souhaitons aucunement affaiblir le ministère de la Culture qui risquerait, lors d'un proche remaniement, d'être dépecé et transformé en Secrétariat d'État d'un grand ministère de la connaissance. Force est de constater, qu'après l'annonce de résultats positifs, que nous avons salués à l'époque, nous avons été assez déçus.

Nous avons eu pourtant de fréquentes rencontres avec le ministère de la Culture.

La ministre a reçu le président du SYNDEAC à plusieurs reprises tout au long de l'année :

- le 3 juillet 2012 en délégation élargie ;
- en délégation restreinte le 15 mars 2013 avec Alain Herzog, Jean Lambert-wild et Jacques Pornon ;
- lors de la réunion plénière du CNPS le 20 décembre 2012 et du Comité ministériel pour l'égalité le 1^{er} mars 2013 à Paris ;
- le 13 juillet à Avignon, en délégation professionnelle ;
- lors d'autres rencontres moins formelles qui ont permis de faire le point sur des dossiers en cours.

Ces entretiens avaient été préparés en amont par des moments de travail tant avec des membres du cabinet (notamment Laurence Engel et Laurent Dréano) qu'avec le directeur de la DGCA ou ses services.

Si nous sommes d'accord avec la Ministre sur bien des sujets, le point d'opposition principal concerne la priorisation du ministère de la Culture et la baisse de ses budgets : les artistes ne doivent pas payer comme les autres car ils ont déjà payé ! De plus, l'argent existe et doit abonder les crédits dévolus à l'Art et à la Culture. Un plan de développement doit être mis rapidement en place dans notre secteur.

Nous avons réussi avec la DGCA à aborder les questions développées au plan national : loi d'orientation, enjeux budgétaires, éducation artistique et culturelle, réforme de

l'assurance chômage, sujets sociaux, Europe et fiscalité. Par exemple, nous avons fait en sorte que, dans chaque DRAC, les indications de dégel soient bien suivies des effets escomptés.

Nous sommes parvenus à faire en sorte que l'État préserve les crédits d'intervention sur le spectacle vivant et les arts plastiques en 2012 comme en 2013. Nous venons de l'obtenir pour 2014 et 2015. Nous continuons le combat en 2013 pour le 224 et les établissements publics. Même chose pour 2014 et 2015.

Suite à de nombreuses interventions, les mandats de révision ont été supprimés, en PACA et en Pays-de-Loire mais la situation confuse de l'Île-de-France exige des confirmations supplémentaires : les mandats auraient été réduits mais non pas supprimés.

Avec Michel Orier, nous avons commencé une ample négociation sur le projet de loi d'orientation. Malheureusement, nos discussions avec la DGCA (cf. p. 38) ont été brouillées par l'annonce prématurée de la fusion d'équipements en Rhône-Alpes, doublée d'une annonce précipitée d'un changement de règles sur les nominations, notamment dans les centres dramatiques.

En effet, peu de temps après l'entrée en fonction du nouveau directeur de la MC2 de Grenoble, est actée la fusion de la Scène Nationale avec le Centre Dramatique National des Alpes et le Centre Chorégraphique National. Ce projet aurait fait l'objet d'un accord entre la Ministre et le maire de Grenoble avant le départ du précédent directeur Michel Orier. En Février, le directeur de la DGCA annonce au directeur du Centre Dramatique National, Jacques Osinski que son contrat ne sera pas reconduit au 31 décembre 2013, alors qu'il aurait pu bénéficier d'un troisième contrat, mais que le Centre serait fusionné avec la scène nationale très rapidement ; le Centre Chorégraphique National subirait le même sort mais à l'issue d'une période de trois ans. Cette décision, pour le moins déséquilibrée, a gravement nui à la cohérence de la politique proposée par le Ministère et a suscité dans nos rangs discussions et débats. La DGCA a refusé qu'Alain Herzog puisse accompagner Jacques Osinski lors de la réunion au cours de laquelle les modalités de cette décision lui ont été notifiées. Le SYNDEAC a publié un communiqué de presse pour soutenir Jacques Osinski et refuser la disparition de deux structures dirigées par des artistes. L'ACID et l'ACCN ont par la suite fait paraître leur communiqué spécifique. Les débats au Conseil national ont été vifs car cette situation conflictuelle engage directement plusieurs de nos adhérents.

Les dirigeants de l'Association des Scènes Nationales font remarquer qu'ils ne se sont pas opposés au regroupement d'une scène nationale avec un centre dramatique régional pour créer un centre dramatique national à Rouen.

D'autre part, le Ministère a écrit une nouvelle circulaire devant s'appliquer immédiatement concernant les nominations dans les centres dramatiques nationaux. Elle remplace celle de l'ancien gouvernement en la matière, que nous avons rejetée, et prévoit notamment qu'après trois mandats de trois ans, le directeur en place ne peut se représenter et ne peut être prolongé pour un dernier mandat que sur décision exceptionnelle du Ministre. La circulaire prévoit heureusement des short listes paritaires et recommande

une attention particulière dans les nominations en faveur de la parité et des nouvelles générations, dispositions que nous appelions de nos vœux. Plusieurs de nos adhérents, directeurs de Centres Dramatiques Nationaux, se voyant non renouvelés par la promulgation de ce texte, ont demandé le soutien du syndicat : Nice et Tours en particulier qui ont vu s'affronter brutalement l'État et les Collectivités Territoriales. Nous avons été saisis également, pour d'autres raisons, par les directeurs des centres dramatiques nationaux de Montpellier et Besançon. Le SYNDEAC devant soutenir chacun de ses adhérents, les débats ont été difficiles pour maintenir l'unité syndicale car des désaccords sont apparus, ce qui est nouveau, avec l'ACID.

Ces prises de positions ministérielles ont été perçues parfois comme des tentatives de créer des écrans de fumée ou des divisions internes afin de masquer la pénurie financière imposée. Une conséquence malheureuse est que nous avons dû affronter désunis les sujets majeurs qui devaient tous nous mobiliser.

Nous reconnaissons néanmoins que le ministère de la Culture et ses services ont été attentifs à nos préoccupations sur plusieurs dossiers importants. Le travail notamment au sein du bureau du CNPS, dans lequel le SYNDEAC représente le spectacle vivant public, a été régulier et fructueux (fiscalité et défense des taux réduits de TVA, contrats d'objectifs et adaptation de la circulaire Fillon, dossier des Congés Spectacles, de l'assurance chômage...).

Malgré cette coopération avec le ministère de la Culture, il nous a fallu, pour faire avancer nos préconisations, soutenir nos actions par des relations directes avec l'Élysée et/ou des interventions, y compris médiatiques, en direction des publics.

L'Élysée

Il faut bien avouer que Matignon et son titulaire sont les grands absents du débat culturel. Si le conseiller Culture du Premier ministre a bien reçu une fois le président du SYNDEAC et une fois son directeur, il est à la peine et malgré nos demandes réitérées, aucun entretien avec le Premier ministre ne nous a été proposé. Jean-Marc Ayrault suit encore une fois l'exemple de son prédécesseur : il ne nous reçoit pas et affiche une navrante absence totale d'implication. « *Vérité à Nantes, Erreur au-delà !* ».

Une diminution historique du budget du ministère de la Culture, la plus importante depuis sa mise en place, le dégel partiel récurrent de nos crédits, la crainte justifiée de la diminution des financements alloués à la Culture par les Collectivités Territoriales, la non réindexation depuis douze ans des crédits de la création, les nouvelles lois de la décentralisation desquelles est absente la Culture, l'inadaptation à notre secteur des aides à l'emploi, les désaccords sur la loi d'orientation, les inquiétudes sur l'assurance chômage nous ont obligés à nous adresser au Président de la République lui-même pour obtenir des arbitrages plus favorables.

Après de fréquents contacts avec le cabinet de la Présidence, le SYNDEAC a été à l'initiative de l'organisation d'une audience du Président de la République accordée à une délégation des représentants d'organisations d'employeurs du secteur public (CIPAC, CPDO, PROFEDIM, SYNOLYR, SNSP et SYNDEAC) le 28 janvier dernier.

Cet entretien a été préparé avec son conseiller David Kessler : il nous fallait absolument un signe positif avant que notre délégation soit reçue officiellement par le Président. Ce fut chose faite lors des vœux du Premier ministre au monde de la Culture, à Marseille : « *je tiens à rappeler l'engagement du Président de la République à préserver en 2013 les crédits de la création et du spectacle vivant* ».

La rencontre avec le Président de la République a été importante quant à notre ligne d'action pour les années à venir. Nous avons pu en ce début de quinquennat faire le point général des dossiers les plus importants avec la plus haute autorité de l'État. Depuis, nous travaillons avec les services sur les points d'accord. Mais il nous faudra ré-intervenir avec de nouveaux arguments pour obtenir gain de cause sur les sujets pour lesquels nous n'avons pas obtenu gain de cause. La prioritarisation de l'Art et de la Culture en France comme en Europe constitue le point noir essentiel.

En préambule, notre délégation a exposé la gravité de la situation dans le secteur artistique et culturel depuis plus de dix ans. Elle a souligné que les avancées dues à l'actuel gouvernement ne suffisent pas à répondre au désarroi ressenti par les artistes, les responsables artistiques ou culturels, les personnels permanents ou intermittents. Alors que l'Art et la Culture forment l'une des forces et l'un des atouts majeurs de notre pays, la délégation a constaté des difficultés de tous ordres : paupérisation, souffrance, déception et leur corollaire une indéniable montée de la colère. Afin d'éviter un conflit ouvert, elle a exhorté le Président de la République à soutenir le ministère de la Culture et à prendre position clairement sur trois points fondamentaux :

- impulser une politique artistique et culturelle ambitieuse aux conséquences positives notamment pour l'éducation artistique, la jeunesse et l'emploi ;
- affirmer l'exemplarité de l'État en termes de Culture de manière à ce que les Collectivités Locales puissent continuer un travail de grande ampleur dans ce domaine ;
- décréter la nature prioritaire du ministère de la Culture et la sanctuarisation de son budget.

Après avoir confirmé son accord sur les deux premiers points, le Président a répondu aux questions de notre délégation.

Budget

Le Président a su rappeler précisément les termes du discours prononcé à Marseille concernant le budget 2013 : les crédits de la création seraient préservés du gel, comme du surgel.

En revanche, le Président refuse d'envisager la prioritarisation du ministère de la Culture et de son budget comme il est prévu pour l'Education Nationale par exemple. C'est un sujet d'importance sur lequel il va falloir se mobiliser à nouveau.

La loi d'orientation

François Hollande, premier Président à porter une loi sur la Culture et la Création à notre demande, affirme avec nous qu'elle ne peut être uniquement déclarative. La délégation a rappelé qu'il était nécessaire que cette loi d'orientation soit suivie d'une loi de programmation.

Elle doit permettre de mieux définir et préciser :

- les réformes nécessaires - que ce soit en termes de renforcement du Ministère comme de liens avec les Collectivités ;
- les missions attachées aux établissements et labels – il

s'agira de lister tous les dispositifs anciens ou nouveaux (fabriques d'art, scènes conventionnées...) ;

- les réajustements indispensables en matière de gouvernance, de parité et d'encadrement des rémunérations des directions.

Les lois de décentralisation

Le Président de la République nous a clairement confirmé entendre nos préoccupations : il souhaite que la compétence générale soit maintenue et qu'il soit écrit que l'État et les Collectivités Territoriales ont, en matière d'art et de culture, une coresponsabilité. Il a précisé aussi que les financements croisés doivent être maintenus tant pour le fonctionnement que pour l'investissement et que les schémas territoriaux ne doivent pas contrecarrer ces dispositions qui devront figurer dans les lois de décentralisation.

Le domaine social

Tout en laissant toute sa place à la négociation entre partenaires sociaux, le Président est apparu favorable à la pérennisation du système d'assurance chômage actuel. L'intervention dans le courant de l'hiver des ministres de la Culture et du Travail à l'Assemblée Nationale nous l'a confirmé et ils le rediront à Avignon le 13 juillet. Le Président a donné son accord pour des dérogations particulières afin que notre secteur d'activités puisse accéder aux différents dispositifs d'aide prévus par l'État. Celles-ci sont en priorité réservées aux personnes les moins qualifiées, peu nombreuses dans notre secteur qui, néanmoins, connaît des difficultés d'emploi importantes. Nous avons demandé que les emplois niveau Master II soient concernés.

La fiscalité

François Hollande s'est engagé à donner à Bercy les instructions qui permettent de sécuriser la situation fiscale du secteur. Le courrier de Pierre Moscovici du 22 juillet 2013 vient confirmer son soutien.

L'Europe

Le Président nous a confirmé qu'il ferait entendre la voix de la France sur la question des aides publiques et de l'exception culturelle. La France est intervenue avec succès, d'ailleurs, contre l'avis du Président Barroso, dans l'affaire de l'audio-visuel européen face aux États-Unis.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES RESPONSABLES POLITIQUES

Les délégués régionaux, avec parfois le concours de représentants du bureau national, ont maintenu et nourri tout au long de l'année, malgré les vicissitudes, des contacts réguliers et directs avec les élus et les services des régions, départements, ou villes. (cf. p. 19)

Le bureau national a parfois dû intervenir directement : auprès de la Ville de Paris, du Conseil Général de la Marne, de la Région PACA ou de la Région Bourgogne afin d'enrayer des diminutions programmées des budgets. Notons la lutte menée pour que le Théâtre Paris-Villette ne disparaisse pas (cf. p. 21). Le rapport de force – manifestations sur place, publication d'un encart dans *Le Monde* et *Libération* puis d'un rebond dans *Libération* signé d'artistes souhaitant

défendre un outil de production – que nous avons dû installer après l'annulation pure et simple de la programmation en cours, a prouvé son efficacité à travers l'élaboration de solutions de sauvetage : grâce à une souscription de nos adhérents, deux compagnies ont pu être sauvées de lourdes conséquences financières et la Ville de Paris a dû maintenir une activité théâtrale sur ce site.

Nous avons eu de bonnes relations avec les associations d'élus des régions ou des départements : plusieurs rendez-vous avec les représentants de l'ARF et des contacts fréquents, notamment dans le cadre du bureau du CNPS, avec l'ADF. Nous avons été invités à nous exprimer par des parlementaires (cf. p. 32 à 35) : au Sénat par Maryvonne Blondin (mission sur le budget et mission sur l'intermittence), par Pierre Laurent (rencontre à l'occasion d'une journée d'information sur la loi d'orientation) ou à l'Assemblée Nationale par Christian Kert et Jean-Patrick Gille (dans le cadre de l'audition accordée à la FESAC et dans le cadre d'une audition spécifique du SYNDEAC). Nous avons utilisé ces multiples occasions pour faire entendre plus généralement la parole du syndicat et ses revendications principales. Enfin, tout en continuant de négocier avec l'État le contenu des nouvelles lois de décentralisation, nous avons aussi rencontré les élus et les représentants des associations d'élus pour les alerter sur leurs responsabilités à l'égard de l'Art et la Culture. En cette matière, nous avons obtenu des engagements du Président de la République. Par conséquent, le ministère de la Culture devait à cet effet déposer un amendement gouvernemental précisant la place de l'Art et de la Culture dans la loi de décentralisation, ce qui n'a pu être réalisé. Notre amendement, porté par un député, n'a pas été retenu lors de la discussion parlementaire. A Avignon, le directeur et moi-même avons rencontré une délégation de sénatrices conduite par la présidente de la Commission Culture Madame Blandin et devons travailler dès les premiers jours de la rentrée à un amendement Culture qui sera présenté au Sénat.

L'EUROPE

Nous avons été présents, cette année, dans les débats relatifs à la diversité culturelle, dans lesquels la France s'est de nouveau illustrée par sa combativité et sa ténacité. Que ce soit à Paris, avec toutes les associations dont nous sommes proches (Coalition pour la Diversité Culturelle, Relais culture Europe, Culture Action Europe), à Avignon mais aussi, bien sûr, au sein de Pearle.

Nous avons participé notamment aux deux assemblées annuelles à Bruxelles (novembre 2012) et Edimbourg (décembre 2012) et le 19 mars à un comité employeurs/salariés du spectacle vivant en Europe.

A cette occasion, le SYNDEAC a pu apporter sa contribution tant sur les droits d'auteur et les droits voisins en Europe que sur des sujets très différents comme la mobilité des artistes, la fiscalité (double taxation et TVA), les visas, les transports d'instruments, ou la nomenclature d'emploi européen. Mais la question centrale concerne bien évidemment dans le contexte libéral européen actuel, les aides d'État : nous demandons que la Culture soit à l'image de la santé, sortie du champ de la directive « services » car elle doit être considérée comme

un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) : ainsi la création artistique ne pourra plus entrer dans le champ de la concurrence et les aides d'État ne pourront plus être remises en cause.

ACTIONS MÉDIATIQUES

Afin de faire connaître toutes nos actions et revendications, citons pour mémoire quatre textes diffusés par nos soins dans la presse nationale (*Le Monde* et *Libération*) :

- Le 26 octobre 2012 - « *La culture, une priorité pour la France et l'Europe* » cosigné par Le CIPAC, le PROFEDIM, le SNSP et F3C CFDT ;
- Le 25 Avril 2013 - « *Printemps noir, été clair* » ;
- Le 5 juin 2013 - Une « *lettre ouverte au Président de la République sur l'engagement de l'État en faveur de la Création, de l'Art et de la Culture* » cosignée par 20 organisations professionnelles de salariés et d'employeurs du secteur du spectacle public ;
- Le 8 juillet 2013 - « *Discours à l'occasion des festivals d'été* », texte écrit pour prolonger la harangue prononcée par Vincent Dissez à l'occasion de la première dans la Cour d'Honneur de « *Par les villages* ». Il a été cosigné par la Fédération CGT du Spectacle, le CIPAC, PROFEDIM et le SNSP, appelant notamment à une manifestation le 13 juillet à Avignon.

A partir de la publication de ces textes, de nombreux médias nous ont accordé des interviews ou nous ont ouvert leurs colonnes pour des tribunes (cf. p. 71).

PERSPECTIVES

Ce bilan est une base à partir de laquelle le nouveau Conseil National élu le 16 septembre 2013 pourra tracer les orientations futures de sa politique. Il nous a semblé intéressant, bien que plusieurs élus de l'actuel Conseil National ne se représentent pas, de dresser également une liste de perspectives pour notre syndicat, non exhaustive et bien évidemment amendable par les candidats à l'élection.

Le Développement artistique et culturel par les politiques publiques

Au niveau de l'État, les résolutions, dans un sens favorable ou non, de trois problèmes essentiels vont déterminer les possibilités pour nos structures d'accomplir leurs missions dans les prochaines années :

- la présence d'un volet culture spécifique dans les lois de décentralisation : un amendement doit être inclus au moins dans l'un des trois projets de loi.

En effet, le projet de loi initial porté par Marylise Lebranchu, a été scindé en trois parties. Le premier est en cours de discussion sur les métropoles. Le second suivra sur les régions et départements. Le troisième concernera les communes et les communautés de communes. Dans ces projets de lois, le domaine de la Culture n'est absolument pas évoqué, souvent sous le prétexte de le préserver d'attaques que mèneraient derechef certains parlementaires. Nous pensons, alors même que ces textes ont vocation à transformer en profondeur les relations du citoyen avec l'État et les Collectivités Territoriales actuelles et nouvelles, qu'il est impossible qu'un sujet aussi déterminant que la Culture ne soit pas considéré. C'est la raison pour laquelle nous militons pour qu'un amendement soit déposé afin d'obtenir les confirmations suivantes dans les textes conformément à nos discussions avec le Président de la République sur ces sujets : l'État et les Collectivités Territoriales ont une coresponsabilité en matière de politiques artistiques et culturelles et s'y engagent de façon conjointe. Les financements croisés sont la règle et sont appliqués au fonctionnement comme aux investissements. Enfin, le Haut Conseil des Territoires, nouvel organe prévu par la loi, doit créer une chambre pour la Culture dans laquelle les représentants du secteur devront être présents.

Cette question est capitale et urgente. Capitale car elle induit pour partie la loi d'orientation, et urgente car elle doit être discutée à l'automne.

Le ministère de la Culture s'engage à appuyer cette initiative. Le président et le directeur du SYNDEAC ont reçu à Avignon l'engagement de la délégation de sénatrices de la Commission Culture de déposer cet amendement lors de l'examen du second volet de ces lois.

- La loi d'orientation

Nous avons adressé un projet de loi complet au ministère de la Culture. Celui-ci a pris en compte certaines de nos préconisations mais des désaccords persistent. Il va nous falloir dès la rentrée discuter fermement avec les représentants de la DGCA, puis avec les parlementaires pour que cette loi ne soit ni déclarative

ni normative mais fondamentale en donnant à l'Art et à la Culture la place primordiale qui doit être la leur. Cela fait plus de 10 ans que nous défendons cette proposition politique majeure. Il est impératif de la conduire à son terme avec succès.

Par exemple, plusieurs accords restent à trouver avec le Ministère et/ou les parlementaires, relativement à l'inscription des labels nouveaux et anciens dans la loi, à la création d'un statut nouveau d'entreprise de bien commun et d'intérêt public, aux rapports avec les Collectivités Territoriales, à la démocratisation culturelle donc à l'éducation artistique, aux regroupements, à la fiscalité, à l'Europe... Ces sujets, comme l'ensemble de la loi, nécessitent une ambition artistique affirmée.

- Une loi de programmation

Nous le savons tous, une loi d'orientation sans une loi de programmation pour en financer les dispositifs serait inutile. Il faudra négocier la mise en œuvre d'un plan de développement en faveur de la création et nous y avons déjà travaillé. Il comporte sept chantiers, à repréciser si nécessaire : le financement de lieux de travail pour les artistes, la création d'emplois artistiques permanents, le soutien à l'émergence (notamment sous forme de bourses), la diffusion, l'éducation artistique, la démocratisation culturelle, la définition d'une politique culturelle européenne commune.

Ce plan de développement, approuvé par notre syndicat, doit être remis à jour rapidement si nécessaire.

S'ajoutent à ces enjeux les sujets prioritaires pour lesquels la mobilisation des adhérents du syndicat est plus que jamais requise :

- La priorisation du ministère de la Culture : il nous faut gagner ce combat de société qui nous permettra d'avancer sur tous les autres problèmes.

- Les relations avec les Collectivités Territoriales : il nous faut poursuivre les relations régulières avec les élus et les associations d'élus afin que les Collectivités Territoriales puissent poursuivre le financement sur tout le territoire de l'activité culturelle et artistique en complémentarité avec l'État et continuer à être très présents en cette année qui verra le vote des lois de décentralisation. Il nous faut toujours continuer à expliquer et faire valoir nos points de vue. C'est à cette condition que nous éviterons que la baisse annoncée des dotations par l'État aux Collectivités n'impacte notre secteur.

- La défense et le développement des crédits budgétaires en général, même si nous avons eu à Avignon la confirmation par deux ministres de la préservation des crédits de la création (spectacle vivant et arts plastiques) en 2014 et 2015.

- La pérennisation du système d'assurance chômage des artistes et des techniciens : les négociations sur la convention d'assurance chômage vont débiter à l'automne et nous devons rester particulièrement attentifs à améliorer les conditions d'indemnisation des artistes et des techniciens.

- La loi sur la cotutelle des établissements d'enseignement artistique : elle a été votée avant l'été sans les amendements qui auraient permis de conserver une certaine autonomie. Il faut dès la rentrée constituer un groupe de travail afin de peser de tout notre poids avec les autres organisations pour infléchir les décrets d'application.

Cette année, à chacune de nos réunions avec la Ministre, le cabinet ou la DGCA, nous avons parlé de nos inquiétudes vis à vis de ce projet qui ne prend pas en compte la spécificité de nos enseignements spécialisés et qui risque d'uniformiser quand

la règle doit rester la diversité. Malheureusement, les services du ministère de la Culture n'ont pu éviter le vote de cette loi qui dépossède ce ministère de la tutelle unique.

- Les dossiers européens : il nous faut dès l'automne relancer la cellule Europe de notre syndicat, afin de repréciser nos priorités à l'égard de Bruxelles, réactiver les discussions avec le ministère de la Culture sur le régime des aides d'État et sur la circulaire Fillion. Nous devons également poursuivre, avec toutes les associations dont nous sommes membres (Coalition pour la diversité Culturelle, Culture Action Europe...), des actions déterminées afin d'exiger la reconnaissance de la Culture comme bien commun et soutenir l'exception et la diversité culturelle.
- Les dossiers juridiques et fiscaux doivent être finalisés : adaptation des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), sécurisation de la fiscalité de notre secteur d'activité...

Pour nous donner les moyens de traiter de la meilleure façon toutes ces questions, il nous faut préciser les perspectives de notre syndicat tant au niveau de la vie syndicale que de la chambre professionnelle.

La Vie Syndicale

La question primordiale est la consolidation de l'unité du syndicat, de son efficacité face à des tentatives de division et d'érosion de toutes sortes. La dérive sectorielle doit cesser. De plus, il conviendrait de :

- relancer une nouvelle campagne d'adhésions ;
- formaliser la création d'une cellule analyses et statistiques ;
- réfléchir à une structuration accrue du soutien aux adhérents ;
- reconfigurer la cellule communication, le site internet et les liens avec les réseaux sociaux ;
- rediscuter de l'achat de locaux avec l'Assemblée Générale et le nouveau Conseil National : notre propriétaire actuel souhaitant faire des travaux importants, il va nous falloir prendre une décision concernant notre départ de la rue Blanche ou la signature d'un nouveau bail.

La Chambre Professionnelle

Il faut poursuivre nos efforts pour faire aboutir toutes les négociations en cours avec nos partenaires :

- la Convention Collective pour les arts plastiques à partir des travaux du comité de pilotage qui ont débuté cette année ;
- le troisième cycle de la convention collective et la renégociation de l'accord interbranche privé-public ;
- la reprise dès l'automne des discussions avec les sociétés d'auteurs afin de trouver des accords convenables.

Dans ce cadre, les relations du SYNDEAC avec les autres organisations professionnelles doivent absolument être repensées par le nouveau Conseil National. Il s'agira de redéfinir, si nécessaire, un travail commun avec une nouvelle FEPS, d'essayer de constituer une fédération spectacle vivant public à partir du groupe d'employeurs réunis autour de la Convention Collective mais aussi de repenser les modalités de travail au sein du FCAP. De même qu'à la veille d'enjeux politiques et sociaux importants, il faudra redéfinir les relations de travail avec la FESAC, qui risque de connaître un changement important à sa tête.

Le bilan de notre syndicat est vraiment bon. Notre opposition aux visées libérales a porté ses fruits. Beaucoup de nos différentes propositions ont été retenues. Avec le nouveau gouvernement, des discussions essentielles vont s'engager pour co-construire, dans une période de grandes mutations, les nouvelles relations entre l'État, les Collectivités Territoriales, les artistes et leurs représentants. Les crises financière, économique, existentielle, sociale, politique étant toujours présentes, la mobilisation est de mise. Grâce à l'unité, la conviction, la ténacité et la combativité, nous pouvons réaliser de grandes choses.

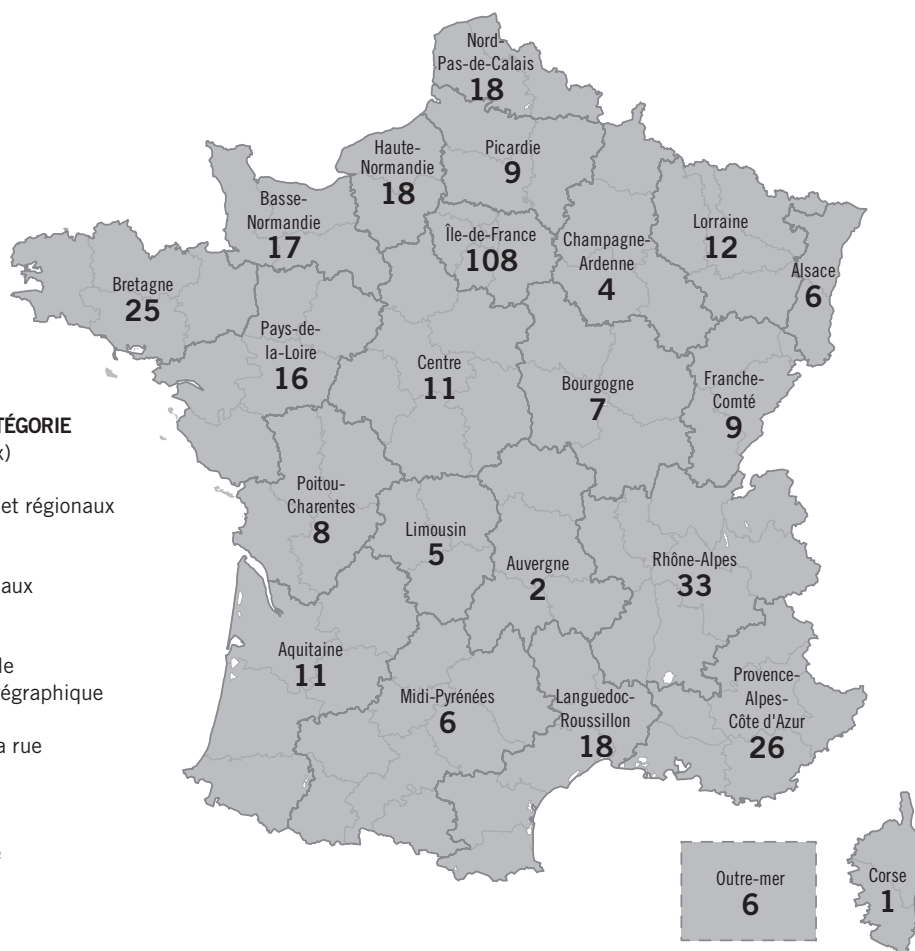
La création (spectacle vivant et arts plastiques) doit être rapidement confortée, développée pour qu'elle joue pleinement son rôle dans l'émancipation individuelle et collective de tous les citoyens de notre pays.

François Le Pillouer, Président



LA VIE SYNDICALE

LA RÉPARTITION DES ADHÉRENTS (au 31 juillet 2013)



REPARTITION DES ADHÉSIONS PAR CATÉGORIE

- 169 Compagnies (dont 17 avec lieux)
 - 64 Scènes nationales
 - 41 Centres dramatiques nationaux et régionaux
 - 18 Lieux de production/diffusion
 - 25 Scènes conventionnées
 - 14 Centres chorégraphiques nationaux
 - 13 Festivals
 - 6 Autres organismes
 - 5 Centre culturels/Théâtres de ville
 - 5 Centres de développement chorégraphique
 - 4 Centres d'arts
 - 2 Centres nationaux des arts de la rue
 - 1 Artothèque
 - 2 Ensembles musicaux et vocaux
 - 3 FRAC
 - 2 Pôle national des arts du cirque
 - 1 SMAC
 - 1 Théâtre national
- 376 Total**

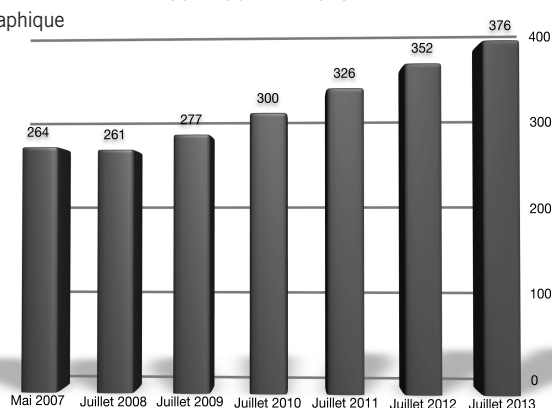
NOUVELLES ADHÉSIONS PAR RÉGION

- 35 adhésions ont été acceptées à l'unanimité entre le 11 juillet 2012 et le 31 juillet 2013
- 1 AQUITAINE
 - 5 BRETAGNE
 - 1 FRANCHE-COMTÉ
 - 2 HAUTE-NORMANDIE
 - 9 ILE-DE-FRANCE
 - 1 LANGUEDOC-ROUSSILLON
 - 3 LORRAINE
 - 1 MIDI-PYRENEES
 - 2 PAYS-DE-LA-LOIRE
 - 3 POITOU-CHARENTES
 - 3 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
 - 4 RHÔNE-ALPES
- 35 TOTAL**

NOUVELLES ADHÉSIONS PAR CATÉGORIE

- 20 Compagnies
 - 1 Centre de développement chorégraphique
 - 1 Centre d'Art
 - 1 Centre dramatique national
 - 1 Ensemble musical et vocal
 - 1 Festival
 - 1 FRAC
 - 1 Lieu de production/diffusion
 - 5 Scènes conventionnées
 - 3 Scènes nationales
- 35 TOTAL**

PROGRESSION DES ADHÉSIONS DE MAI 2007 À JUILLET 2013



L'EMPLOI ET LES DONNÉES SOCIALES DANS LES ENTREPRISES ADHÉRENTES AU SYNDEAC - CHIFFRES CLÉS

AUDIENS a réalisé un « mini-rapport de branche » pour chacune des organisations d'employeurs de la CCNEAC, en traitant exclusivement les données de leurs adhérents.

Périmètre de l'étude

Une liste de 341 entreprises adhérentes au SYNDEAC a été transmise à AUDIENS peu avant l'été 2012. Parmi elles, 330 structures ont déclaré de l'activité à AUDIENS au titre de l'exercice 2011.

	Nombre de structures	Salaires bruts (en k €)
Déclaration 2011	330	166 013
dont DADS -U	274	147 514

Lecture : Sur les 330 structures adhérentes, 274 ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2011 via la norme DAD-U. Ces 274 structures cumulent 147 514 k€ de la masse salariale totale déclarée par les structures de notre périmètre.

Étude générale des entreprises de la branche adhérentes au SYNDEAC

(données issues des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires)

Répartition par montant de masse salariale

Les structures dont la masse salariale brute totale 2011 est supérieure à 1M€, sont au nombre de 49 et représentent 48% de la masse salariale de notre périmètre.

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures	
	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	49	15%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	109	33%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	85	26%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	41	12%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	21	6%
0 < MSB ≤ 25 k€	25	8%
TOTAL	330	100%

Lecture : sur les 330 adhérents au SYNDEAC, 85 ont une masse salariale brute totale sur 2011 comprise entre 100 et 300 k€. Ces 85 entreprises cumulent 9% de la masse salariale totale de ce périmètre.

Effectifs par type de contrat et taux de temps partiel

Plus de 22 000 salariés ont été déclarés en 2011, dont 43% sont des femmes et 57% sont des hommes.

CDI / Parmi les 22 124 salariés déclarés, 1333 sont cadres en CDI à temps plein et 162 à temps partiel, et 2175 sont non cadres à temps plein et 851 à temps partiel. 160 salariés sont des artistes en CDI temps plein et 5 en CDI temps partiel.

CDD / 19104 sont employés en CDD (dont CDDU) dont 6223 artistes. Dans le total, les effectifs sont dédoublonnés : un individu déclaré tantôt comme cadre et tantôt comme non cadre n'est compté qu'une seule fois au niveau du total.

ACTIVITÉ DU PÔLE CONSEIL

Base documentaire et veille juridique

Dans la continuité de la refonte du système d'information du SYNDEAC qui avait commencé en 2009, la livraison d'une base documentaire a complété les outils existants du syndicat pour améliorer son service aux adhérents dès septembre 2012.

Elle permet au Pôle Conseil un meilleur suivi des consultations des adhérents, ainsi qu'une meilleure recherche documentaire puisque le tout est regroupé dans un même outil.

La base documentaire recense des articles de revues juridiques, les accords, les comptes rendus du SYNDEAC et des instances dans lesquelles nous siégeons, des modèles de contrats, des fiches pratiques, des notes de travail, des notes juridiques, des rapports et études, des textes officiels français et européens soit à ce jour plus de 10 000 documents et l'intégralité des consultations des adhérents.

En outre, poursuivant son activité de veille et de transmission d'informations sociales, juridiques et fiscales, le Pôle Conseil a rédigé et diffusé entre septembre 2012 et juillet 2013, en moyenne, une lettre d'informations techniques toutes les six semaines et une dizaine de fiches techniques spécifiques. Ces éléments envoyés par courriel sont mis en ligne et consultables sur le site internet du syndicat.

L'augmentation du nombre de demandes n'est pas seulement une conséquence de l'augmentation du nombre d'adhérents : elle reflète surtout un besoin croissant d'être accompagné sur l'application d'une législation sociale et fiscale de plus en plus complexe.

Les demandes adressées au Pôle Conseil sont de nature très différente, qui vont de la simple recherche d'informations sur la convention collective au conseil juridique sur des cas particuliers. A ce propos, il faut savoir que les questions soumises appellent de plus en plus souvent des recherches complémentaires, et nécessitent fréquemment plusieurs traitements.

Les rendez-vous individuels, relativement nombreux, traitent majoritairement de problématiques de gestion de personnel. Les dossiers plus politiques, principalement en lien avec la fiscalité, ou encore les mises en œuvre ou renouvellement de conventions avec les tutelles, occupent une place toujours plus conséquente. Les nouvelles orientations ministérielles, les incertitudes (notamment budgétaires) et les interprétations qui peuvent être divergentes selon les régions ont entraîné la multiplication des interventions sur un fond plus politique.

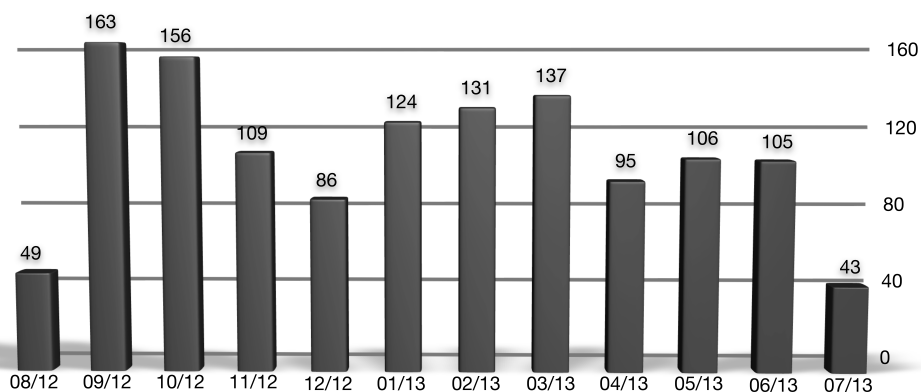
Les cabinets Baron et Lepany sont régulièrement sollicités pour gérer en collaboration avec le syndicat certains dossiers, de même que certains cas particuliers relevant de changements de statuts juridiques.

On notera par ailleurs un accroissement des demandes et de cas traitant de propriété intellectuelle, liés essentiellement aux relations avec les sociétés de gestion collective. La plupart de ces demandes traduit un mécontentement des conditions et tarifs appliqués, en l'absence d'accord particulier avec la SPEDIDAM et la SACEM, et au vu de la stagnation des négociations avec la SACD qui doivent être réactivées à l'automne 2013.

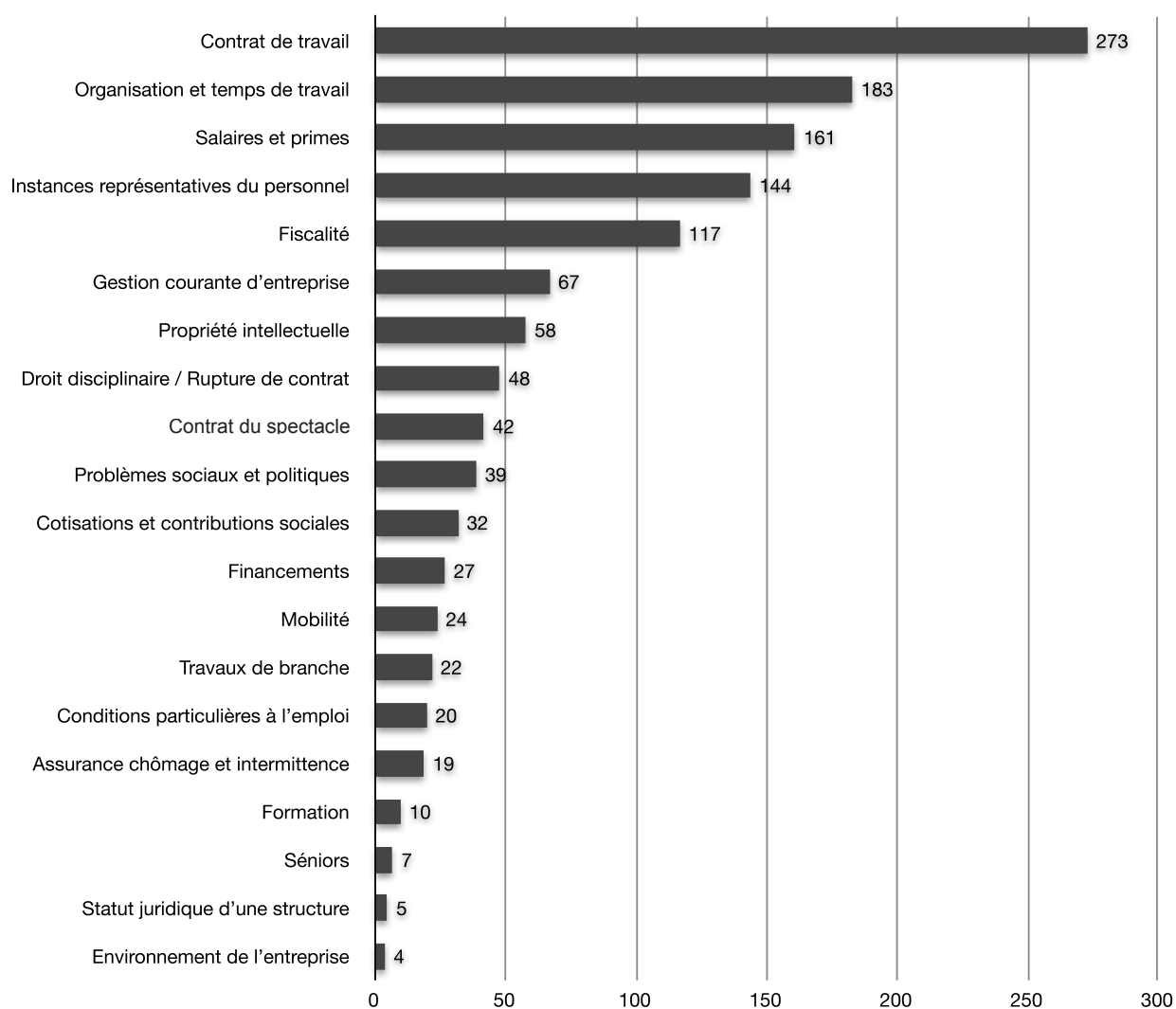
Les consultations

Entre le 31 juillet 2012 et le 31 juillet 2013, le Pôle Conseil a répondu à 786 consultations correspondant à plus de 1 304 questions, soit une moyenne de plus de 108 demandes mensuelles. Depuis le développement de ce service aux adhérents, mis en place dès 2008, avec l'embauche de deux personnes supplémentaires, la croissance du nombre de questions posées atteint les **156,83%**.

Nombre de questions par mois



Classement thématique des questions traitées
entre le 01/08/2012 et le 31/07/2013 (1304)



SITE ET RÉSEAUX SOCIAUX

Période du 16 juillet 2012 au 15 juillet 2013

Le site

Le site www.syndeac.org comptabilise 16 581 visites en moyenne par mois. Au cours de l'année écoulée, nous avons reçu 66 124 « nouvelles visites ». Nos adhérents disposent d'un accès privilégié à certaines informations, uniquement accessibles au moyen d'un code personnel : depuis juillet 2012, 553 des 986 internautes disposant de cet accès réservé se sont connectés régulièrement.

Les pages les plus visitées du site sont la page d'accueil, les offres d'emplois et les grilles des salaires, mais également les rubriques LE SYNDEAC et CHAMBRE PROFESSIONNELLE.

Au sein de la rubrique LE SYNDEAC, les catégories recevant le plus grand nombre de visites sont :

- Les missions ;
- Les statuts ;
- L'équipe permanente.

Concernant la rubrique VIE SYNDICALE, les catégories les plus fréquentées sont :

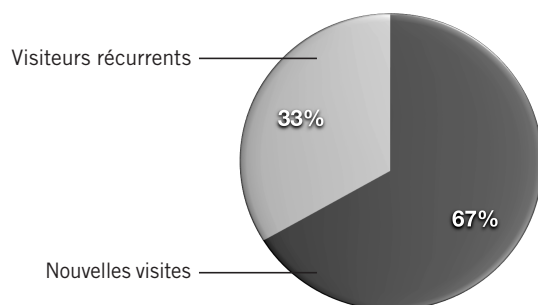
- Représentation nationale ;
- Les journées d'Avignon.

Dans la rubrique POLITIQUES PUBLIQUES, les pages les plus visitées sont dédiées à :

- L'intermittence ;
- Réformes.

Enfin, à propos de la CHAMBRE PROFESSIONNELLE, les visites sont largement consacrées aux catégories suivantes :

- Convention collective ;
- Accords signés ;
- Rupture conventionnelle ;
- Charges sociales et abattements ;
- Contrats.



Les réseaux sociaux

Le SYNDEAC a intensifié cette année sa présence sur les réseaux sociaux.

Sur Twitter depuis octobre 2011, le compte @syndeac atteint à ce jour les 855 abonnés. <https://twitter.com/SYNDEAC>

Fin mai 2013, le SYNDEAC a lancé une page fan sur Facebook <https://www.facebook.com/SYNDEAC>

Les images qui habillent la page ont été créées par Sophie Lehoux, graphiste à la Scène nationale du Petit-Quevilly.

Il y a eu 25 partages de l'encart « Discours à l'occasion des festivals d'été » mis sur la page fan le 8 juillet 2013. Au total, ce sont 2 011 personnes qui ont vu cette publication.

Nous avons également créé un événement pour l'assemblée générale du 17 juin au Théâtre national de la Colline relative aux annexes VIII et X. Cet événement a été vu par 1 191 personnes et le bandeau publicitaire – diffusé dans la presse –, publié le 14 juin, a été vu par 876 personnes.

ACTIVITÉ DU SYNDICAT EN RÉGION

Limousin

En 2012 la région Limousin a accueilli 2 nouveaux adhérents.

La délégation a eu un rôle essentiel de transmission de l'information nationale, notamment sur les actions du syndicat en faveur du dégel. La participation à une table ronde du CESR Limousin sur l'économie culturelle en région a permis de diffuser les positions nationales du syndicat. La délégation du SYNDEAC en Limousin est par ailleurs intervenue auprès du cabinet de la Ministre à l'occasion de l'inauguration du Musée Adrien Dubouché.

Enfin, elle a mené une action permanente auprès de la DRAC notamment pour mettre en cause l'attribution des mandats de révision en région Limousin.

Centre

En région Centre, la dynamique intersyndicale se poursuit : les organisations agissent de concert et mènent une politique de rendez-vous active, souvent initiés par la délégation SYNDEAC. Ainsi, au cours d'un entretien à la DRAC, l'intersyndicale a pu relever la totale absence de vision d'une politique culturelle globale, la baisse des crédits alloués au 224 (-25% depuis 2008) et l'inquiétude vis-à-vis du budget 2014.

Une délégation a par ailleurs été reçue au Conseil Régional et, suite à ce rendez-vous, différents axes ont été fixés : rendre plus lisibles les objectifs (Culture pour tous), aider différemment les structures, la création, évaluer ce que cette politique "rapporte" au territoire même si la Région n'est pas une DRAC bis. L'intersyndicale a rappelé que la mission d'observation du spectacle vivant n'est toujours pas assurée en région Centre, or elle permettrait de redéfinir les besoins, notamment en matière de formation, ainsi que d'affiner sa politique. Les fonds européens pourraient apporter une marge financière, et si la Culture n'est pas au centre de ces programmes, d'autres domaines sont évoqués : jeunesse, solidarités, économie. Un nouvel entretien est prévu pour la rentrée.

Des réunions régulières se sont tenues notamment en intersyndicale, dont celle du 7 mars 2013, animée par Alain Herzog. Des rencontres sont prévues avec les départements du Cher (septembre 2013), du Loir et Cher (9 juillet 2013), de l'Indre (septembre 2013). Nous attendons des nouvelles des autres départements.

Haute-Normandie

La saison 12/13 en Haute-Normandie a été marquée par quelques éléments particuliers :

- La recrudescence des interrogations des adhérents au sujet du gel budgétaire du ministère de la Culture et de son impact sur le versement et le contenu de leurs subventions et conventions. A cet effet, une intervention d'Alain Herzog auprès de la DGCA sur le traitement du gel en Haute-Normandie a semble-t-il permis une normalisation en région du traitement des dossiers.
- La poursuite des discussions engagées avec l'État et la Région au sujet de la fiscalité des subventions apportées aux opérateurs du monde de l'Art et de la Culture.
- Le début de la mise en œuvre de nouvelles relations de travail avec la DRAC, reposant sur la définition de thématiques de travail communes.

Si nous n'avons pas eu à faire face à des diminutions systématiques des budgets Culture des Collectivités Territoriales, il apparaît clairement que la situation s'étend et le département de Seine-Maritime a fini par annoncer des baisses ciblées en 2013 de l'ordre de 5%.

Champagne-Ardenne

Le SYNDEAC n'est représenté en Champagne-Ardenne que par trois adhérents, et ce malgré des contacts réguliers avec des structures et des compagnies pour les sensibiliser à une possible adhésion à notre syndicat. Au premier semestre, une rencontre avec l'Orcca, agence culturelle de la Région, a permis d'évoquer les questions de formation professionnelle initiale et continue dans le domaine artistique : ayant investi ces dernières années auprès des personnels de structures associatives culturelles en visant une professionnalisation du secteur, la Région souhaite se pencher désormais sur cet autre volet qui concerne les artistes.

A l'annonce de la levée de gel partielle sur les crédits Culture, des démarches par mails et rendez-vous téléphoniques ont été faites auprès des élus de la région pour obtenir un dégel total des crédits.

Par ailleurs, l'annonce d'un désengagement progressif du Conseil Général de la Marne auprès des trois structures nationales de ce département (les deux Scènes Nationales et le Centre Dramatique) a mobilisé le Conseil National. Le président du SYNDEAC ayant écrit au président du Conseil Général, celui-ci a reçu une délégation du SYNDEAC (Jacques Pornon, vice président et Alain Herzog, directeur), ce qui a amené le département à revenir partiellement sur ce désengagement.

ACTIVITÉ DU SYNDICAT EN RÉGION

Picardie

La Picardie est la dernière région de France métropolitaine en ce qui concerne les crédits déconcentrés pour le spectacle vivant.

La délégation SYNDEAC, avec des représentants des secteurs artistiques et culturels de Picardie, a interpellé une nouvelle fois la ministre de la Culture (comme c'est le cas à chaque nouveau Ministère depuis 2002). Une lettre a été rédigée à l'attention de la Ministre pour réclamer un Plan de rattrapage pour la Picardie, et a été envoyée pour information aux parlementaires et élus des Collectivités Territoriales de Picardie, en leur demandant d'intervenir. Plusieurs questions écrites et orales ont été envoyées à la Ministre par de nombreux parlementaires.

Une délégation a été reçue par le DRAC adjoint à propos du Plan de rattrapage pour la Picardie et de la lettre à la Ministre, et une rencontre a été organisée avec la nouvelle Directrice Régionale des Affaires Culturelles sur le même sujet. Suite à la réponse de la Ministre qui, par une confusion des lignes budgétaires, laisse croire dans ses discussions au Parlement que la situation n'est pas ce qu'elle est, un second courrier lui a été envoyé avec copie à nouveau aux parlementaires et élus des Collectivités Territoriales de Picardie.

Alsace

L'action syndicale en Alsace (ou via l'interrégionale) a été peu marquée cette saison. Un entretien avec Michel Oriet a néanmoins eu lieu en mai à la DRAC, et a permis d'évoquer les grandes lignes et directions de travail décidées par la ministre de la Culture, ainsi que les contraintes budgétaires concernant le spectacle vivant. A l'initiative de la DRAC et en tant que directeur de la Comédie de l'Est, le délégué a été invité à une consultation et à une participation à la mise en place d'un dispositif concerté d'aide au projet et de soutien des compagnies entre DRAC Alsace et Agence culturelle d'Alsace. Il semblerait que l'objectif de ce dispositif vise à mieux soutenir les compagnies à la création et à la diffusion en additionnant les aides respectives des deux institutions. On peut s'interroger sur la finalité d'une telle mutualisation de moyens.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

La délégation en région s'est particulièrement mobilisée cette saison sur la question des baisses des budgets Culture en région, et ce alors même qu'une grande partie du territoire entrerait dans l'année « capitale européenne de la culture » et que la région avait été touchée l'an dernier par le mandat de révision des DRAC.

À l'initiative de la délégation, différents rendez-vous avec les responsables politiques des Collectivités ont été organisés en intersyndicale (SNSP et PROFEDIM) au Conseil Général des Bouches-du-Rhône (un rendez-vous avec l'élu délégué à la Culture puis avec le conseiller Culture du président), ainsi qu'au Conseil Régional, où la nouvelle vice-présidente en charge de la Culture nous a reçus à deux reprises. Ces rencontres ont été l'occasion de rappeler les engagements de campagne du président du Conseil Régional quant au budget de la Culture, et de faire entendre nos craintes concernant le budget 2014 avec notamment l'ouverture de la Villa de la Méditerranée. Alain Herzog a également rencontré le conseiller Culture du président du Conseil Régional et le SYNDEAC a demandé par courrier au président du Conseil Régional une rencontre dans les meilleurs délais.

Ces différents rendez-vous ont été suivis de l'envoi d'un communiqué de presse dénonçant les baisses des crédits Culture : un grand nombre de média s'en est fait l'écho, notamment France 3 région qui a invité le SYNDEAC à intervenir en direct dans le journal télévisé.

Par ailleurs, Alain Herzog est régulièrement intervenu en soutien de la délégation régionale auprès de la DRAC pour défendre aussi bien des dossiers spécifiques d'adhérents que la bonne application en région des décisions nationales (gel, reconstitution de crédits, suppression des options théâtre). Enfin, la délégation en région est intervenue dans les comités techniques concernant les accords-cadres emploi et formation professionnelle.

Franche-Comte

Cette saison amorce une stabilisation très attendue après le renouvellement en deux ans de toutes les directions des établissements à label national.

La situation du CDN a mobilisé l'attention de la délégation régionale et du Conseil National, qui a dû intervenir afin que les engagements du ministère de la Culture soient tenus. La baisse annoncée du budget du Conseil Général du Territoire de Belfort à hauteur de 5% et la ponction de la DRAC de 2,34% sur les montants des subventions allouées, ont été non seulement l'objet d'interpellations de la délégation régionale mais également d'interrogations auprès de la DGCA par Alain Herzog. Une réunion interrégionale avec la Bourgogne s'est tenue en avril animée par Alain Herzog mais, malgré cette cohésion frontalière, les préoccupations demeurent.

Bourgogne

La saison 2012/2013 a été ponctuée par deux actions essentielles :

La délégation a été à l'initiative de la mobilisation des professionnels de Bourgogne, suite à la décision de baisse des subventions du Conseil Régional attribuées à de nombreuses

structures culturelles. Cette mobilisation et un courrier du président du SYNDEAC au président de Région ont permis de renouer un dialogue sur les enjeux d'une politique culturelle en région : deux réunions d'un groupe de travail ont eu lieu, le premier avec les élus a acté la nécessité d'une concertation, le second avec les services afin de leur faire connaître nos attentes et propositions. Une prochaine rencontre avec les élus est prévue à l'automne autour de ces propositions. La réunion interrégionale Bourgogne / Franche-Comté du 25 avril, animée par Alain Herzog, s'est tenue à Dijon. Elle a réuni 10 adhérents, confirmant la pertinence de ces rencontres impliquant deux régions.

Midi-Pyrénées

Peu structurée jusqu'à présent, la délégation porte son attention sur une large diffusion des informations émanant du syndicat et notamment celles concernant les mobilisations et combats politiques.

Comme les saisons passées, la délégation en région a mené un important travail d'information auprès des établissements et des compagnies implantés sur le territoire, afin de les sensibiliser à la politique menée par le syndicat et de les inciter à y adhérer. Ce travail a été positif puisqu'en 2 ans, la délégation est passée de 3 à 7 adhérents.

D'autre part, un rendez-vous a été obtenu auprès de l'adjointe à la Culture de la Ville de Toulouse, réunissant une délégation SYNDEAC / SYNAVI / bureau des compagnies de Toulouse, au sujet de la filière théâtre à Toulouse en matière de formation, production, diffusion.

Rhône-Alpes

La région a été marquée principalement par l'annonce de la fusion imposée du CDNA et du Centre Chorégraphique avec la MC2 à Grenoble : cette décision a polarisé les désaccords entre adhérents tant sur le plan national que régional.

Une rencontre des adhérents de la région Rhône-Alpes s'est déroulée en mars en présence d'Alain Herzog. 21 des 36 adhérents étaient présents ou représentés lors de cette réunion qui avait pour objectif d'organiser l'élection d'un(e) délégué(e) et de réactiver l'activité en région, en veille depuis plusieurs mois après plusieurs années d'actions très dynamiques et intenses (notamment autour du conseil interprofessionnel du spectacle vivant en Rhône-Alpes). La mobilisation des adhérents à cette occasion montre que l'intérêt pour l'action syndicale est toujours fort dans cette région. Une nouvelle délégation régionale est prête à se mobiliser dans cette région où le nombre de compagnies et de structures culturelles labélisées ou non est très important.

Auvergne

Compte tenu du faible nombre d'adhérents et du changement de responsables au CDN et à la DRAC, l'activité en région cette année a été assez stable ; ce qui a permis aux interlocuteurs d'installer des relations de travail constructives, notamment avec le DRAC, qui s'est montré compréhensif à l'égard des positions du syndicat. La parole du SYNDEAC s'est surtout exprimée publiquement dans le cadre des réunions d'experts.

Lorraine

On constate en Lorraine une dynamique nouvelle, générée par les adhésions de plusieurs « jeunes » compagnies de danse et théâtre, apportant un souffle attendu à la réflexion en région. S'il n'y a pas eu d'action d'éclat, la délégation a été plus présente et pertinente que par le passé dans les différentes instances institutionnelles (Coreps, conférence régionale du spectacle vivant, par exemple).

La production d'une communication, effectuée sous la direction de Charles Tordjmann, actuel représentant du SYNDEAC au CESEL, est à l'origine d'un débat politique de fond sur les perspectives relatives aux outils et moyens. Ainsi, le SYNDEAC en Lorraine se place au centre de l'analyse relative à la création d'une Agence régionale du spectacle vivant, permettant de reconsidérer en totale indépendance et dans la perspective des futures échéances, la position de nos différents partenaires (particulièrement l'État et la Région). Ce dossier est révélateur des faiblesses de la politique en région qu'il convient de considérer en urgence. Cette saine agitation intellectuelle a été relayée par les autres syndicats locaux, le SYNDEAC se positionnant comme chef de file en de nombreuses occasions. Une réunion de travail avec le délégué en région et le représentant du Centre Dramatique de Thionville a permis à Alain Herzog de prendre connaissance des dossiers régionaux et de faire le point des dossiers nationaux.

Île-de-France

La délégation Ile-de-France a poursuivi les actions engagées la saison précédente, dont un important travail en direction de la Ville de Paris, de sa Direction des Affaires Culturelles et du nouvel élu aux Affaires Culturelles, pour obtenir un soutien à la création, qui nécessite notamment un soutien de la Ville de Paris aux compagnies, quasi inexistant à ce jour, et des moyens de production pour les lieux municipaux. Ces exigences ont été portées lors du combat mené pour soutenir le Théâtre Paris-Villette, son directeur et les compagnies programmées, durant lequel le SYNDEAC a pris une part très active : dans la dynamique d'action, de soutien, de présence aux rendez-vous en interprofessionnelle, d'appel à solidarité et de défense auprès de la Ville, de la Région et du Ministère.

ACTIVITÉ DU SYNDICAT EN RÉGION

Le rapport de force – manifestations sur place, publication d'un encart dans *Le Monde* et *Libération* puis d'un rebond dans *Libération* signé d'artistes souhaitant défendre un outil de production - que nous avons dû installer après l'annulation pure et simple de la programmation en cours, a prouvé son efficacité à travers l'élaboration de solutions de sauvetage : grâce à une souscription de nos adhérents deux compagnies ont pu être sauvées de lourdes conséquences financières et ces actions ont permis d'obtenir le maintien du Théâtre Paris-Villette qui devait être supprimé. Le combat n'est pas terminé puisque la Ville de Paris en a réduit le budget de fonctionnement...

Le SYNDEAC a poursuivi les démarches auprès de la Ville de Paris pour obtenir pour les compagnies du Théâtre Paris-Villette des moyens et de nouveaux lieux de création.

En matière de mobilisation et d'action, une réunion publique a été organisée en janvier au Théâtre ouvert et a rencontré un vif succès.

Les courriers et demandes de rendez-vous auprès du Conseil Régional ont été réitérés, mais demeurent sans réponse.

Un rendez-vous s'est tenu à la DRAC en février et a donné lieu à la poursuite de l'étude du budget. Plus d'un million d'euros semble avoir disparu dans le budget 2012 par rapport à 2011, bien au-delà du mandat de révision annoncé (moins 850 000 prévus), auquel s'ajoute une réduction de 450 000€ en 2013 sur le 131 (le budget « sanctuarisé » de la création), alors que le mandat de révision est officiellement abandonné. Un courrier d'interpellation et de demande de rendez-vous a été envoyé et la délégation compte bien avoir des explications précises lors du rendez-vous avec la nouvelle directrice, prévu le 30 août.

Au printemps une Assemblée Générale Extraordinaire a élu une nouvelle déléguée, Gloria Paris, qui a décidé de réorganiser le fonctionnement général de l'activité syndicale en constituant un collectif plus nombreux et représentatif et en instaurant une plus grande régularité de rencontres selon un calendrier défini très en amont.

Bretagne

Au-delà de sa présence active au sein de la commission des licences d'entrepreneur de spectacles et du comité d'orientation du Contrat d'Objectifs Emploi-Formation pour les métiers du spectacle vivant, la délégation régionale a organisé cette saison divers rendez-vous, à la DRAC, mais aussi au Conseil Régional avec le vice-président pour aborder la problématique de décentralisation : la nouvelle loi est en cours d'examen parlementaire et la Région pourrait se positionner en chef de file dans le domaine culturel.

D'autres rencontres ont eu lieu en début de saison avec des parlementaires bretons, députés et sénateurs afin de transmettre les préoccupations du secteur sur les perspectives budgétaires, les préconisations du syndicat sur l'intermittence, l'éducation artistique, les projets de loi d'orientation sur la création et de loi de décentralisation.

Le nouveau directeur de Spectacle Vivant en Bretagne, EPCC régional, a également été rencontré pour évoquer les nouvelles missions de l'établissement (recentré sur la diffusion) et la formation d'un Conseil d'orientation qu'intégrera le délégué régional.

Les adhérents se sont également retrouvés lors d'une rencontre à Rennes, permettant aux nombreux nouveaux de prendre part aux réflexions régionales, de s'informer plus précisément sur le contexte national et de témoigner de leur propre actualité.

Poitou-Charentes

Malgré l'absence de réunion de tous les membres, l'activité en Poitou-Charentes a été assez abondante, dans un contexte difficile pour les structures de taille moyenne : démission à Thouars, longue maladie à Saintes, tensions à Pougne-Hérisson ou dissolution à Châtelleraut. Cette fragilisation du réseau des villes moyennes et des initiatives rurales, dans un contexte de désengagement ou d'affaiblissement du soutien de l'État, a donné lieu à des échanges réguliers entre directeurs syndiqués et non syndiqués. Un premier texte, non signé par les adhérents, a fait part des inquiétudes concernant le manque de financement et le besoin de préparer un recrutement transparent à Thouars. Un autre texte, validé par le Conseil National, a été l'occasion de répondre à la polémique longuement alimentée dans la presse à Châtelleraut : les élus de la communauté d'agglomération ont ainsi été interpellés par l'ensemble de la profession sur la nécessité d'une autonomie de programmation et une transparence des moyens dévolus au projet, quelle que soit la structure juridique de l'équipement.

Le nombre d'adhérents a presque doublé, ce qui accroît sensiblement le poids du syndicat en région.

Nous avons d'autre part poursuivi nos participations au COREPS, très actif par la fréquence de ses réunions et la multiplicité de ses chantiers.

Aquitaine

Les adhérents de la région Aquitaine se sont réunis régulièrement pour aborder les sujets nationaux sensibles et faire le point de la situation régionale. Notre travail de contact avec les institutions n'a pas été facilité par la succession de plusieurs directeurs régionaux des affaires culturelles. La délégation s'est attachée à préciser les positions syndicales, lors des nombreux débats et rencontres qui animent la vie culturelle de la région, et au sein des commissions de licences.

Des contacts sont actuellement en cours pour interroger les départements et les régions sur leur politique culturelle et leur présenter les analyses et revendications du syndicat.

Le SYNDEAC Aquitaine reste à la recherche de son fonctionnement : l'irrégularité des présences, notamment, comme dans d'autres régions, représente sur ce point un handicap certain. Ces difficultés n'empêchent pas cependant le syndicat d'être présent et reconnu sur le terrain aquitain.

Pays-de-la-Loire

Les Pays-de-la-Loire ont été l'une des régions contributrices au titre des mandats de révision. La mobilisation des adhérents et le dialogue avec l'État qui s'en est suivi ont permis que les budgets consacrés aux compagnies, sous forme d'aides à la création et de conventionnement, soient préservés. Il n'a cependant pas empêché que les subventions accordées à certaines structures soient impactées (fortes baisses pour le NTA et le Lieu unique). Les attaques faites au budget du Théâtre Universitaire de Nantes ont donné lieu à une importante mobilisation affirmant l'importance de cette structure dans l'équilibre territorial, ce qui a permis un retrait des baisses annoncées par l'État ; concomitantes à des baisses de l'Université, ces baisses menaçaient l'existence même de ce théâtre. Le Conseil National s'est ému de cette situation et l'a fait savoir.

Nord-Pas-de-Calais

Malgré un certain nombre de changements de directions parmi les adhérents, la structuration régionale en Nord-Pas-de-Calais n'a pas été fragilisée et les réunions mensuelles entre adhérents se sont poursuivies cette saison comme précédemment.

En novembre, la délégation a organisé en collaboration avec le Collectif Régional pour l'Art et la Culture (CRAC) le 2^e Banquet Républicain réunissant plus de 100 personnes (artistes, directeurs et salariés de structures) avec la participation de Marie-Christine Blandin, présidente de la commission Culture au Sénat et Catherine Génisson, sénatrice et vice-présidente chargée de la Culture au Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. En mars, un communiqué pour alerter les élus du Conseil Régional des difficultés du secteur a été rédigé en collaboration avec le CRAC. Un rendez-vous a été organisé au Conseil Régional en juin. Au cours du printemps, deux rendez-vous ont également eu lieu avec la directrice de la DRAC.

Cette saison, la délégation Nord-Pas-de-Calais a été très mobilisée pour le Grand Bleu. Suite à la décision des partenaires publics de ne pas renouveler Agnès Sajaloli à la direction du Grand Bleu, le SYNDEAC régional a rédigé différents courriers adressés aux Collectivités et a organisé plusieurs rendez-vous avec la DRAC, le Conseil Régional et la Ville de Lille. Une réunion régionale a également eu lieu avec Alain Herzog, en juin, au cours de laquelle un point général des dossiers nationaux a été fait. Des interventions, tant auprès de Laurent Dréano que de Michel Orier, ont été faites sur le cas particulier du Grand Bleu et de sa directrice.

Languedoc-Roussillon

Depuis plusieurs années, les branches professionnelles du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, l'État (DIRECCTE et DRAC) et la Région ont instauré un réel dialogue social régional visant la mise en œuvre d'une politique ambitieuse structurée selon les bases de travaux menés au sein du Coreps et de deux accords-cadres permettant d'organiser des plans d'actions en faveur de la sécurisation des parcours professionnels. Le partenariat est efficace, il est important de le développer, de le renforcer et de le pérenniser, à la fois pour lutter efficacement en faveur du maintien et du développement de l'emploi et des compétences, mais également pour soutenir activement le tissu régional d'entreprise de ces branches. Les partenaires sociaux, l'État et la Région se sont donc entendus sur un nouvel accord-cadre pour la période 2013-2016.

La délégation SYNDEAC a organisé cette saison plusieurs réunions ouvertes aux structures de diffusion et aux compagnies non adhérentes suite à la baisse annoncée en décembre par le Conseil Général de l'Hérault de plus de 390 000 euros en direction de plusieurs théâtres, avec des répercussions importantes sur la vie des compagnies. Ces réunions permettent de faire une analyse précise des politiques menées par différentes Collectivités Territoriales à l'échelle régionale.

Des bilans sont régulièrement réalisés avec les services de la Région afin de suivre l'évolution de la politique culturelle régionale et la mise en place du conventionnement des compagnies suite à la demande proposée par les partenaires sociaux lors de la plate-forme de revendications élaborée à l'occasion des élections régionales. Il en est de même avec les services de l'État.

RENCONTRES SECTORIELLES

Cette saison se sont tenus 19 Conseils nationaux, dont 11 Conseils nationaux élargis.

La nouvelle donne politique et les débats internes à la profession ont amené certaines associations de structures labellisées à souhaiter développer de façon autonome leur participation aux différents débats et leur visibilité, ce qui a rendu plus difficile le travail du Conseil National.

Des réunions de secteurs ont eu lieu tout au long de l'année au cours desquelles des dossiers politiques et techniques ont pu être traités.

Les Compagnies

Les référents pour les compagnies au Conseil National, Judith Depaule (vice-présidente), Renaud-Marie Leblanc et Fabien André, ont poursuivi le travail entrepris autour de « La Charte pour les compagnies » à travers trois axes forts :

- les relations entre les compagnies et les Collectivités Territoriales ;
- les relations entre les compagnies et les lieux ;
- la réforme de l'intermittence.

Une série de rencontres a été organisée avec les représentants de l'Association des Régions de France (ARF), l'Association des Départements de France (ADF) et l'Association des Grandes Villes de France (AGVF). Ces échanges ont été l'occasion de rappeler la place singulière des compagnies dans le paysage artistique et culturel, leur implantation territoriale qui influence souvent leur geste artistique, l'importance pour elles du soutien des Collectivités Territoriales, mais aussi leur vulnérabilité dans un contexte de fortes contraintes budgétaires voire même de désengagements des partenaires locaux. Il a été mis en évidence l'impact direct des baisses budgétaires sur l'emploi, pouvant même faire basculer une partie des intermittents au RSA (compétence obligatoire pour les départements, dont ils ne sont plus en capacité d'assumer la charge). Il a été appelé à l'exemplarité des Collectivités Territoriales qui saisissent trop souvent le prétexte de la « crise » pour se retirer massivement des budgets culturels.

Les réunions entre compagnies et lieux, déjà développées au cours des deux années précédentes, se sont multipliées afin d'échanger sur le fonctionnement de chacun, les relations bipartites et les enjeux de la précarisation grandissante des artistes et la diminution des moyens octroyés à leurs créations. Un double chantier plus ciblé a été entrepris d'avril à juin 2013 sur les thématiques de la coproduction (contractualisation et investissement de chaque partie) et de l'association des compagnies aux lieux (temporalité et implication dans la vie du lieu). Ces réflexions doivent donner lieu, à la rentrée 2013, à des préconisations concrètes à mettre en œuvre avec tous les adhérents.

La réforme du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle, prévue à l'automne 2013, doit être une opportunité pour mettre en place des réformes plus justes pour la pérennité du système de protection sociale et

la préservation de l'emploi. Particulièrement concernées, les compagnies du SYNDEAC se sont saisies de ce dossier sensible. Leurs représentants ont été auditionnés à l'Assemblée Nationale par la « mission d'information sur les conditions d'emploi dans le secteur artistique » (à deux reprises : une fois au sein de la FESAC, une autre fois seuls) et au Sénat par le « groupe de travail sur le régime de l'intermittence dans le secteur culturel ». De bonnes occasions de rendre publiques les propositions du syndicat pour cette réforme. (cf. Intermittence p. 44 et synthèse de l'audition p. 32)

Les Scènes Nationales

Jean-Joël Le Chapelain, référent au Conseil National, en charge des Scènes Nationales, assure à ce titre un suivi de la situation de ce secteur. Lors des deux rencontres qui ont eu lieu cette saison, un état général des tendances budgétaires et politiques a été dressé par région. Ces réunions ont été notamment l'occasion d'échanger sur les mesures à l'œuvre dans les DRAC et au niveau local sur les politiques territoriales.

En vue de poursuivre le travail du groupe de réflexion sur les contrats d'objectifs, une enquête a été menée sur la mise en œuvre des conventions de financement, ou leur renouvellement, selon les cas. Il s'agit d'étudier les fondements de ces contrats, dont un certain nombre fait l'impasse sur la notion de moyens. Cette étude, toujours en cours d'élaboration, doit se poursuivre la saison prochaine.

De même, le groupe de travail sur la mobilité des artistes et des directeurs, sujet dont on a vu tout au long de l'année qu'il était d'actualité, doit poursuivre sa réflexion en 2013/2014. Par ailleurs, la DGCA a réitéré sa demande de renseignements pour le document Oméga, sans répondre au courrier du SYNDEAC de mai 2012 portant nos interrogations légitimes concernant la finalité de cet outil statistique. Le SYNDEAC a préféré attendre ses explications. D'après un sondage informel sur le traitement des réponses, il nous apparaît que les informations recueillies sont trop disparates ou aléatoires pour permettre une utilisation rationnelle de ces données. Au cours de la réunion du 15 juillet à Avignon, réunissant près de 40 participants, il a été décidé de demander des explications complémentaires à la tutelle avant de discuter de l'utilisation de cet outil. Alain Herzog a demandé une réunion à la DGCA à la rentrée.

Il est apparu judicieux à tous que le SYNDEAC soit associé au groupe de travail réuni par la DGCA sur ce sujet, avec l'association des Scènes Nationales, afin de permettre une élaboration largement partagée de l'outil proposé, susceptible d'être alors porté par l'ensemble des établissements concernés. L'action menée par l'association des Scènes Nationales ne peut l'être au détriment de l'activité syndicale et doit impérativement s'inscrire dans la structuration et la dynamique du réseau soutenu et encouragé par le SYNDEAC. La nécessité d'unité, fruit d'un discours et de démarches communes, est rappelée par tous à chaque rencontre. Les travaux conduits par l'association dépassent parfois l'échange de pratiques et la réflexion sur le métier, et peuvent interférer avec les démarches syndicales : c'est la raison pour laquelle chacun doit être vigilant. Le désengagement de l'État concomitant à sa volonté de rapprochement ou de fusion de structures, vécues plus ou moins douloureusement, a pu susciter suspicion et division au sein de la profession. De manière à renforcer l'unité syndicale, une rencontre conjointe des Scènes Nationales et des Centres Dramatiques Nationaux adhérents du SYNDEAC, a été organisée le 10 avril au Théâtre du Rond-Point. Cette réunion a permis d'aborder les problématiques de fond en matière de production, co-production, diffusion au regard des cahiers des charges imposés par les tutelles, mais aussi de clarifier les positions de chaque secteur dans l'objectif de solidifier les relations entre réseaux, à l'instar de la démarche du secteur des compagnies vis-à-vis de l'ensemble des autres structures du SYNDEAC. Dans la continuité de ces réflexions, une rencontre CDN / Scènes Nationales / représentants de compagnies au Conseil National / ACCN s'est tenue à Avignon en juillet 2013. Elle a permis d'utiles échanges permettant de réaffirmer le rôle structurant du SYNDEAC.

Les Centres Dramatiques Nationaux

L'ACID a tenu son Assemblée Générale au SYNDEAC le 25 mars 2013. Un nouveau mode de fonctionnement et une répartition des attributions de chaque nouvel arrivant au bureau, par dossier ou thématique, ont été définis. Dans le cadre de son développement, l'ACID a envisagé de mieux se structurer pour faciliter la transmission, le suivi des informations et permettre une meilleure réactivité sur les dossiers, malgré l'opposition de François Le Pillouër.

Par ailleurs, un nombre important de directeurs de Centres Dramatiques ont participé aux réunions concernant leur secteur : les réunions réunissant Scènes Nationales et Centres Dramatiques, ou encore compagnies et lieux, ainsi que d'autres réunions à Avignon.

L'amicale des administrateurs de CDN s'est réunie tout au long de l'année, et régulièrement Alain Herzog a participé à ces réunions pour faire un point exhaustif des dossiers techniques en cours.

Le champ musical

Ce secteur, avec l'appui du SYNDEAC, s'est fortement mobilisé pour défendre la légitimité d'un secteur musical de service public et empêcher la création d'une agence. En effet, le syndicat aborde la question de la musique dans une logique de service public, de développement culturel des territoires et de défense de la création, en opposition à l'agressive monopolisation et sur-centralisation du secteur par les industries culturelles globales.

Le SYNDEAC a soutenu les initiatives d'artistes, fait entendre ses positions et défendu ses arguments en faveur de la création musicale face la DGCA et ses services qui n'abordent souvent ce secteur que comme une filière industrielle et commerciale.

Une réunion des référents au Conseil National pour la musique et des représentants du syndicat au CNV a eu lieu le 26 novembre 2012. Cette rencontre a donné lieu à la rédaction d'une ébauche de texte en faveur de la musique, à faire figurer dans la loi d'orientation.

En dehors des réunions des entreprises représentant ce secteur, les adhérents de ce champ artistique se sont mobilisés cette saison pour la défense de la création, de l'émergence, des nouvelles formes. Ce fut notamment le cas lors de l'audition de la mission Musique en janvier, de la mission Lescure ainsi que lors de rencontres avec les DRAC.

Les Scènes Conventionnées

Ce secteur compte 25 adhérents sur plus de 110 Scènes Conventionnées.

Le nombre important des Scènes Conventionnées, leur périmètre changeant et le suivi effectué en DRAC avec contrastes et disparités rendent plus difficile une action solidaire et fédératrice. Par ailleurs, les Scènes Conventionnées ne disposent pas d'un cahier des charges ni d'un label leur attribuant une cohérence.

La création des pôles cirque prive ce réseau d'établissements qui bénéficiaient d'un financement de l'État plus cohérent, et affaiblit la perspective jusqu'ici mise en avant de la spécialisation disciplinaire des Scènes Conventionnées. Ici comme ailleurs, des rumeurs circulent au Ministère sur d'éventuels regroupements territoriaux entre plusieurs établissements ; elles suscitent interrogations et scepticisme.

À l'automne 2012, en vue de la contribution du syndicat à la loi d'orientation, les référents de ce secteur ont mené une réflexion et rédigé une proposition axée sur la création d'un label ministériel pour les Scènes Conventionnées. Cette revendication d'un cahier des charges renforcé et de financements planchers est rappelée à chaque occasion,

RENCONTRES SECTORIELLES

et notamment auprès de l'association des Scènes Conventiionnées et du réseau des cirques, pour uniformiser un discours visant la reconnaissance de la diversité et de la spécificité des structures sur la base d'un socle commun. Lors de la rencontre à Avignon le 11 juillet 2013, la question politique de fond relevant du combat pour la création d'un label a été posée comme une nécessité de l'action syndicale pour la saison 2013/2014, cette revendication étant fermement portée depuis le printemps 2012.

Le champ des arts plastiques

Depuis 2010, le syndicat a ouvert ses statuts pour permettre aux structures publiques d'arts plastiques et graphiques de devenir adhérentes. 2 nouvelles structures ont rejoint le SYNDEAC depuis juillet 2012, le Centre d'art « le Lait » à Albi et le FRAC Bretagne à Rennes, portant ainsi le nombre d'entreprises adhérentes de ce domaine à 8.

Ce secteur, historiquement peu enclin à l'action syndicale, a pu activer cette saison, avec l'appui du SYNDEAC, une réflexion sur la mise en œuvre de la rédaction de sa convention collective nationale sur le modèle de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles.

Ainsi le SYNDEAC préside le comité de pilotage en charge des travaux en lien avec le CIPAC : 4 réunions se sont tenues le 8 mars à la DGCA, le 22 mai avec le représentant de la DGT, et le comité de pilotage s'est réuni en présence du Ministère les 13 juin et 28 Juin 2013 (cf. chapitre consacré à ce travail p. 47).

Le champ chorégraphique

Rachid Ouramdane et Antoine Manoglou sont intervenus auprès du Conseil National à propos des débats d'ordre général et pour que soient traités les problèmes du secteur chorégraphique.

Ont été en particulier abordées les questions relatives aux financements des compagnies chorégraphiques, à la diffusion de la danse, à l'emploi et aux processus de nominations. Le SYNDEAC a veillé à toujours intégrer les particularités de ce secteur à tous ses travaux (gouvernance, formation...) et notamment pour le projet sur la loi d'orientation.

Des conversations ont eu lieu entre l'ACCN et le SYNDEAC, que ce soit sur la relation « lieux/compagnies », la durée des mandats des directeurs de CCN, la fusion des équipements pour laquelle des communiqués ont été discutés...

En outre plusieurs réunions ont eu lieu sur les questions de fiscalité (février et avril avec les CCN de Nantes, Orléans ou Montpellier). A la demande de l'ACCN, Alain Herzog a participé à une réunion de cette association sur ce sujet avec Michel Orier (12 avril). Ces questions doivent faire l'objet de nouvelles réunions à l'automne avec la tutelle.



LES POLITIQUES PUBLIQUES

TRAVAUX AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République reçoit, lundi 28 janvier, une délégation de 6 organisations professionnelles des employeurs du spectacle vivant public et des arts plastiques. C'est à l'initiative du SYNDEAC que dès la rentrée, devant les difficultés que nous rencontrons à faire aboutir les engagements du Président, François Le Pillouër propose aux organisations professionnelles de rédiger un encart dans la presse qui paraît le 26 octobre 2012 : « La culture, une priorité pour la France et l'Europe ». Ce texte, s'il reconnaît l'amélioration de la situation sous l'actuel gouvernement, souligne les mesures d'urgence que les autorités doivent prendre pour garder la confiance du secteur en accordant à l'Art et la Culture la place qu'ils méritent. Cette parution est suivie d'un courrier adressé au Président le 23 novembre 2012, qui lui demande une entrevue en urgence afin d'obtenir : la priorisation du ministère de la Culture et la sanctuarisation de ses crédits, la mise en place des réformes nécessaires (loi de décentralisation, loi d'orientation, prise en compte du champ social, financement du secteur public, relation à l'Europe, fiscalité). Le désarroi et la colère du secteur sont ensuite publiquement réaffirmés par François Le Pillouër dans l'interview parue dans *Les Inrockuptibles* « La culture est massacrée de manière symbolique et idéologique », le 27 novembre 2012, qui connaît un grand impact.

De plus, François Le Pillouër rappelle la gravité de la situation imposée à notre secteur lors de la réunion plénière du CNPS le 20 décembre, et demande que le Président de la République annonce clairement lors de la présentation de ses vœux au monde culturel le dégel intégral des crédits 2013, en conformité avec ses engagements de juillet 2012. La ministre de la Culture a d'ailleurs publiquement reconnu cet engagement à cette occasion.

Le Premier ministre confirmera bien à Marseille le 12 janvier 2013 dans son discours que le Président de la République a décidé de préserver en 2013 les crédits du spectacle vivant et des arts plastiques.

Le 9 janvier, une réunion préparatoire avec David Kessler, le conseiller de François Hollande, se tient à l'Élysée afin de déterminer l'ordre du jour de l'audience :

- Les réformes à entreprendre grâce à la loi d'orientation et de décentralisation ;
- Le domaine social ;
- Les financements du secteur public ;
- La fiscalité ;
- La relation à l'Europe.

Le 28 janvier, la délégation rencontre François Hollande. Le compte-rendu de cette réunion importante et fondatrice de notre action pour les années qui viennent, figure intégralement dans le bilan du présent rapport.

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Entretien avec la ministre de la Culture et de la Communication,

Aurélié Filippetti, le 3 mai 2013

Le SYNDEAC est reçu le 15 mars 2013 par Aurélié Filippetti. La Ministre est accompagnée de Laurence Engel, directrice de cabinet, Laurent Dreano, conseiller spectacle vivant et sa collaboratrice. La délégation du SYNDEAC est composée de François Le Pillouër, président, Jean Lambert-wild, vice-président et Alain Herzog, directeur.

En préambule, François Le Pillouër souligne la gravité de la situation faite aux artistes et cite les dossiers évoqués avec François Hollande et sur lesquels il souhaite faire le point :

• Les réformes nécessaires dans le cadre des lois de décentralisation et de la loi d'orientation

Concernant le projet de loi de décentralisation, la délégation regrette profondément que l'Art et la Culture soient absents du projet de loi.

La Ministre rappelle les propos du Président de la République à Dijon, trois jours avant, affirmant qu'il compte sur les sénateurs pour améliorer ce texte.

François Le Pillouër évoque la discussion avec le Président de la République et les avancées obtenues. Un paragraphe, réservé à la Culture, doit indiquer qu'en matière d'art et de culture, la compétence est générale et partagée, que l'État et toutes les Collectivités Territoriales ont une coresponsabilité, que les financements croisés sont autorisés, en fonctionnement comme en investissement, sans possibilités de restriction par des schémas territoriaux.

François Le Pillouër souligne la nécessité d'un tel article dans ce projet de loi. Il s'inquiète des dérives possibles d'un autre article de loi prévoyant l'expérimentation tous azimuts et donnant la permission à plusieurs régions d'intervenir à la carte.

La Ministre décide alors de proposer un amendement gouvernemental. Elle précise qu'elle a obtenu que le Conseil des collectivités pour le développement culturel soit membre à part entière du « Conseil des territoires » institué par la loi. Concernant la loi d'orientation, la délégation exprime sa satisfaction qu'une de ses revendications principales depuis tant d'années ait été reprise par le Président de la République. Jean Lambert-wild affirme combien il est important pour le SYNDEAC, contrairement à la volonté de la DGCA, que les labels, les programmes et tous les dispositifs existants soient confirmés et que de nouveaux labels ou dispositifs soient inscrits dans cette même loi (fabriques d'art, compagnies nationales, scènes conventionnées, pôles européens, CDC, festivals de création, ...) et non pas dans

TRAVAUX AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

des circulaires ou décrets adjacents. Ceci a fait l'objet d'une discussion car le Ministère craint que lister les labels et les programmes dans la loi ne fige trop les dispositifs. La Ministre a déclaré, après débat, qu'il pouvait y avoir une référence dans la loi à l'organisation générale. Mais ce point délicat doit être revu car il est essentiel pour nous. Sur la gouvernance, la délégation rappelle les préconisations du SYNDEAC : parité, nominations, encadrement des rémunérations, non cumul des mandats... La Ministre a interrogé le SYNDEAC sur ses propositions concrètes en ces domaines. Elle dit qu'elle compte sur le soutien du SYNDEAC en matière de parité, qui rencontre des oppositions ici ou là. La délégation insiste pour que soit défini, dans ce cadre, un statut de bien commun et d'intérêt public pour nos entreprises, afin de régler en particulier et définitivement la question de la fiscalité.

La délégation souhaite qu'à cette occasion, l'article concernant l'Art et la Culture dans la loi de décentralisation soit développé.

• Le domaine social

François le Pillouër et Alain Herzog rendent compte des discussions probablement difficiles avec les syndicats de salariés du secteur sur les NAO. Nous prévenons la délégation ministérielle de la tension sociale croissante cette année. Les structures, par non ré-indexations et/ou baisses successives, n'ont plus de possibilités d'interventions et les propositions des employeurs (0,3 ou 0,5%) sont considérées comme largement insuffisantes par nos interlocuteurs qui réclament entre 2 et 2,8%. La Ministre nous en donne acte.

La délégation souligne l'importance pour le secteur du maintien d'une caisse des Congés Spectacles, caisse de congés adossée à Audiens, et attire l'attention de la Ministre sur les difficultés que le secteur rencontre suite aux nouvelles dispositions relatives au paiement des cotisations sociales afférentes à ces congés.

En ce qui concerne les annexes VIII & X, François Le Pillouër fait remarquer combien l'intervention, devant la commission de l'Assemblée Nationale, des ministres du Travail et de la Culture a été saluée par tout le secteur qui s'est senti entendu et compris.

La délégation cite les préconisations du syndicat pour améliorer la renégociation à venir. La Ministre a noté les propositions sur les plafonds. Elle sait que tous les responsables du secteur doivent affronter les critiques de nombreux médias, désinformés mais généralement opposés au maintien de ce système d'indemnisation. La délégation souhaite qu'un article de la loi d'orientation reprenne l'article de loi déjà présenté aux députés sur ce sujet. La Ministre pense que certains partenaires sociaux en charge de l'Unédic n'y sont pas favorables. Elle souhaite un temps de réflexion, d'autant que la négociation doit être menée à bien par les partenaires sociaux.

• Le financement du secteur public

François Le Pillouër fait part de l'inquiétude grandissante de tout le secteur sur les budgets de la Culture, en baisse historique. Depuis 2002, l'Art et la Culture sont régulièrement attaqués.

En ce qui concerne 2013, il rappelle que le Président de la République a dit que « la préservation des crédits du spectacle vivant et de la création » permettait dans son esprit de préserver ces financements, non seulement du gel mais d'un surgel. Le SYNDEAC manifeste à la délégation ministérielle son incompréhension devant le fait que cette décision de janvier n'a toujours pas été suivie d'effets et que ceci crée toutes sortes de dysfonctionnements quand la parole du Président de la République semble remise en cause. Les adhérents du SYNDEAC ont, en général, de grosses difficultés avec leurs DRAC dans l'effectuation des paiements. De graves incidents bancaires et blocages de la production et de la diffusion menacent. Aurélie Filippetti demande à ses services de régler cette question.

La Ministre et ses collaborateurs confirment la décision présidentielle de « préserver la création (spectacle vivant et arts plastiques) », mais expliquent que la décision technique n'a pas été encore mise en œuvre par Bercy.

François Le Pillouër redit nos revendications pour 2013 : dégel de tous les crédits du Ministère, refus des baisses et tout particulièrement dans le domaine de la création. De plus, les artistes sont choqués par la proposition émanant d'un gouvernement socialiste de diminuer encore et encore le 224, intitulé « transmissions des savoirs et démocratisation culturelle ». La délégation réaffirme son opposition à tous les mandats de révision comme en Île-de-France qui se verrait prendre 450 000 €. La Ministre répond qu'elle essaie d'arrêter les mandats, comme elle l'a fait en PACA ou partiellement en Île-de-France et qu'elle ferait en sorte que les DRAC retrouvent leurs crédits 2012. Elle s'étonne de notre déclaration de ponctions avant gel et demande à ses collaborateurs de vérifier nos affirmations. La délégation veut que l'État soit exemplaire pour que les collectivités ne renoncent pas non plus. François Hollande a d'ailleurs donné son accord sur ce point.

François Le Pillouër souligne également l'inquiétude du secteur concernant les budgets 2014 & 2015 sur lesquels aucune assurance n'a été donnée.

Le président du SYNDEAC ajoute que des désaccords subsistent avec l'exécutif : la prioritarisation du ministère de la Culture et la sanctuarisation de ses budgets sont absolument nécessaires. Le SYNDEAC va prendre ses responsabilités et appeler d'autres organisations à le suivre dans la mobilisation.

• Fiscalité et contrats d'objectifs

En ce qui concerne la fiscalité, les deux sujets lucrativité et TVA/TS (accord Lagarde, notamment sur 2011) sont abordés. Alain Herzog demande que ce dossier qui, faute d'être traité jusqu'au bout, est relancé régulièrement auprès de Bercy,

soit clos définitivement. La Ministre se propose d'écrire à ce sujet à Pierre Moscovici [ce qui a été fait au sujet de l'accord Lagarde le 6 mai 2013 et le ministre des Finances a répondu favorablement le 22 juillet, cf. p. 60].

Un autre sujet est soulevé à cette occasion : l'application de la circulaire Fillon dans les contrats d'objectifs. La Ministre s'engage à nous associer aux réflexions de ses services. Depuis une première réunion a eu lieu à la DGCA, en présence du Secrétariat général avec le SYNDEAC et PROFEDIM, à propos des travaux interministériels sur ces sujets.

• La relation à l'Europe

Concernant l'Europe, le SYNDEAC a rappelé ses craintes face à la gouvernance libérale anglo-saxonne générale peu ouverte à nos revendications. La Ministre en est bien consciente et va intervenir sur ces questions complexes. Elle a ainsi rappelé l'éventualité de l'organisation d'un Forum sur la Culture et l'Europe à Paris le 10 octobre avec José Manuel Barroso, président de la Commission Européenne, forum qui serait l'occasion de développer nos analyses, nos propositions et d'obtenir des avancées.

• Les cas particuliers

Un certain nombre de cas particuliers sont soulevés. En ce qui concerne la situation du Centre Dramatique des Alpes à Grenoble, la discussion a été longue mais le désaccord reste entier. « Je ne veux pas un projet unique partout ; l'important est que les moyens soient préservés pour l'ensemble, ce qui est le cas : il y aura même de l'argent en plus du fait de la fusion », a dit la Ministre, qui a souhaité parler de Rouen qui rééquilibre les choses. François Le Pillouër a fait remarquer qu'à Rouen, tous les partenaires sont d'accord, ce qui n'est pas le cas à Grenoble, puisqu'il a été saisi de plusieurs côtés. François Le Pillouër demande un moratoire de trois ans pour Grenoble afin que le CDN soit traité à l'égal du CCN, qui a obtenu un délai de trois ans. C'est injuste pour le directeur du CDN des Alpes et discriminatoire pour les CDN. La Ministre refuse. Le SYNDEAC a prévenu que cette situation imposée engendrerait un climat nuisible à tous.

• Les EPCC d'enseignement supérieur

Sur les EPCC d'enseignement supérieur, la Ministre et ses collaborateurs comprennent l'importance de l'adossement des écoles de théâtre à des CDN. La Ministre et ses collaborateurs ont voulu rassurer la délégation en leur indiquant que la loi permettrait l'autonomie de gestion même si elle supposait une coordination pédagogique. François Le Pillouër a expliqué le refus des directeurs des écoles et l'extrême mécontentement des metteurs en scène et a exigé, a minima, si rien d'autre n'était possible, la signature d'une convention garantissant l'autonomie organisationnelle, pédagogique et financière des écoles à l'intérieur de ces EPCC. La Ministre a dit qu'elle voulait travailler en ce sens puisqu'une réunion était prévue le 18 avril sur l'enseignement supérieur.

Rencontre avec Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et Michel Sapin, ministre du Travail, le 13 juillet 2013

Suite à la harangue prononcée dans la Cour d'Honneur et suite à l'article publié dans les journaux *Le Monde* et *Libération*, et dont les retombées médiatiques ont été extrêmement fortes, Michel Sapin, ministre du Travail, et Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, ont souhaité rencontrer à Avignon les organisations professionnelles pour échanger avec eux sur des dossiers importants, le 13 juillet, juste avant la manifestation de 11h30.

Les deux ministres se sont voulus rassurants et ont rappelé leur soutien au système d'indemnisation de chômage des artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel ; ils souhaitent accompagner favorablement le processus de négociation qui débutera dès la rentrée.

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, Aurélie Filippetti a déclaré que les promesses du Président ont été et seront tenues pour les crédits d'intervention pour la création, c'est-à-dire le spectacle vivant et les arts plastiques, en 2013, 2014 et 2015, à savoir pas de baisse et pas de gel. Les représentants du SYNDEAC et de la CGT Spectacle ont tout de même regretté l'absence d'annonces nouvelles globales, notamment sur le plan budgétaire concernant le 224 («transmissions des savoirs et démocratisation culturelle») et les établissements nationaux, diminués en 2013 et 2014.

Le SYNDEAC et la CGT Spectacle ont fait part de leur déception devant le refus de Matignon de considérer les justes demandes de leurs organisations qu'ils maintiennent évidemment : prioritarisation du ministère de la Culture et sanctuarisation de ses crédits en 2013 comme en 2014. D'autre part, François Le Pillouër a rappelé, au cours d'une intervention détaillée devant l'assemblée, deux préoccupations :

- le Ministère procède à des glissements sémantiques en parlant de sanctuarisation du spectacle vivant tout en excluant les Théâtres Nationaux comme les Opéras ainsi que le 224, fondamental pour l'ensemble du secteur ;
- tous les adhérents sont très choqués du fait qu'aucun paragraphe « Culture » n'apparaisse dans les nouvelles lois de décentralisation.

Judith Depaule a ensuite précisé que si le rapport Gilles, suite aux auditions de la Commission parlementaire à l'Assemblée Nationale sur l'emploi culturel, avait fait évoluer favorablement l'image des annexes VIII et X, estimant le coût des annexes à 300 millions d'euros plutôt qu'à un milliard, il ne retenait pas la revendication majeure du retour à la date anniversaire et des 507 heures en 12 mois. La date anniversaire est plus juste pour l'indemnisé et plus vertueuse pour le système. Judith Depaule a souligné que

TRAVAUX AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

nous voulions l'inscription dans la loi d'orientation de ces principes d'un protocole renouvelé, alors que celle-ci, dans sa version provisoire, n'a retenu que le plafond de cumul salaire/indemnités.

François Le Pillouër a, ensuite, demandé solennellement à Michel Sapin d'intercéder en faveur de l'Art et de la Culture auprès du Premier ministre et du Président de la République en tant que ministre du Travail très écouté.

Audition devant le comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, le 6 décembre 2012

Présidé par Marie Desplechin, ce comité composé d'élus, de personnalités du monde de la culture, de la recherche et de l'éducation a auditionné près d'une centaine d'organismes institutionnels et représentatifs des acteurs œuvrant en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Associant l'ensemble des ministères partenaires, les associations représentant les Collectivités Territoriales et leurs réseaux, les acteurs et réseaux des milieux professionnels de la culture et du monde socio-éducatif, cette mission devait s'articuler avec les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du projet de loi d'orientation et de programmation sur l'école, pour préciser la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle.

Alain Herzog et Lucille Bodson avaient été désignés par le Conseil National pour se rendre à cette audition. Le texte de leur intervention a été publié sur le site dédié du ministère de la Culture.

La délégation a rappelé que la prioritarisation du ministère de la Culture était un enjeu politique majeur, car la création artistique peut jouer un rôle central dans une démocratie. Elle peut constituer un levier d'actions et d'énergies renouvelées. Nos représentants ont exprimé leur détermination malgré le refus actuel du gouvernement de reconnaître la Culture prioritaire.

Une analyse des liens entre le réseau de la création/diffusion et l'éducation artistique et culturelle, met en évidence :

- L'importance des partenariats territoriaux mis en place depuis les années 80 et le développement d'un travail d'élargissement des publics et de médiation culturelle ;
- La nécessité d'investir dans ce secteur, à l'image du plan Tasca/Lang pour l'école, doté de moyens conséquents : 263 millions de francs soit plus de 40 millions d'euros en 2001 (47,73 millions d'euros en 2012 !). Ce plan envisageait cette démarche de façon globale tant pour l'école que pour les structures culturelles ;

- La nécessité d'accorder une place primordiale à l'artiste dans la cité, et d'associer les artistes aux personnels éducatifs : les rencontres occasionnées nourrissent la réflexion de chacun et la création. Il s'agit de considérer l'intervention comme un projet partagé. Dans ces conditions, il est important que les institutions artistiques et culturelles puissent compter sur la présence régulière d'artistes associés, de compagnies permanentes... ;

- Le caractère essentiel de la pratique artistique en milieu éducatif ; elle permet une autre forme d'accès à la connaissance, développe l'accès au sensible tout en améliorant la connaissance de soi et sa singularité ;

- La place décisive prise par les établissements culturels et les compagnies qui structurent ce travail sur tout le territoire : le cahier des charges de ces institutions contient une mission en éducation artistique. Il s'agit de la revendiquer, de la défendre et de la renforcer ;

- L'importance de l'information, de la sensibilisation et de la formation des acteurs de l'éducation artistique et culturelle, à tous les niveaux d'intervention (professionnels de la culture, artistes, enseignants, animateurs, responsables de collectivités). Il convient de les inciter à créer des liens entre eux et de mettre en place une véritable école du spectateur ;
- Le rôle primordial que doivent tenir les Collectivités Territoriales qui pourraient être davantage impliquées dans le cadre d'une nouvelle étape de la décentralisation et dans la nouvelle loi d'orientation de la création.

Après avoir rappelé que les deux conditions de la réussite d'une telle politique sont l'augmentation du financement alloué aux actions à développer, et la mise en place des passerelles nécessaires entre les ministères de l'Éducation et de la Culture, la délégation a demandé des mesures incitatives :

- 1) La création de dispositifs pérennes d'éducation artistique au sein de l'Éducation Nationale en liaison avec le ministère de la Culture ;
- 2) L'harmonisation des politiques culturelles des différentes tutelles, y compris territoriales, et la mise en place de la concertation entre les financeurs ;
- 3) La révision de l'agrément nécessaire à la prise en compte de ces heures d'éducation artistique qui aujourd'hui conduit trop souvent à des montages administratifs confus ;
- 4) La reconsidération du nombre d'heures d'enseignement dispensé pris en compte dans le calcul des droits à l'assurance chômage des salariés. Il est inadmissible que, lorsque est dépassé le plafond de 55 heures (et quand l'agrément le permet), le reste des heures déclarées le soit au régime général alors même que les artistes et techniciens envoyés en missions de médiation le sont en fonction de la nature de leurs activités et en lien avec des créations. Préconisant le retour au décompte antérieur qui permettait d'intégrer jusqu'à 169 heures d'enseignement dans le calcul global, cela induit de la part des organismes sociaux (UNEDIC, URSSAF) la reconnaissance de l'activité protéiforme de ces professions ;

5) L'ouverture d'un débat sur les pratiques amateurs et la transformation du décret réglementant la rémunération des amateurs.

Audition devant la mission Lescure « Acte II de l'exception culturelle », le 22 janvier 2013

Le gouvernement a confié en août 2012 à Pierre Lescure, ancien président-directeur-général du groupe Canal+, une mission sur « l'acte II de l'exception culturelle », officiellement intitulée « mission de concertation sur les contenus numériques et la politique culturelle à l'ère du numérique ». Les travaux de la mission ont été conduits en tenant compte de la dimension européenne et internationale de ces sujets, notamment en vue de pouvoir partager les réflexions et propositions avec nos partenaires de l'Union Européenne. Le 13 mai, Pierre Lescure a remis au Président de la République et à la ministre de la Culture et de la Communication son rapport constitué de 80 propositions concernant le cinéma, la musique, le livre, les jeux vidéos, le net et ses bons usages.

La délégation du SYNDEAC était composée d'Alain Herzog et de Fabien André. Après avoir indiqué que le SYNDEAC est l'un des repères du secteur culturel français et que la majeure partie de ses adhérents se sont appropriés les nouvelles technologies de l'information tant dans le processus de création que dans le rapport au public, la délégation a insisté sur quatre sujets :

- **Les principes qui fondent l'exception culturelle pour le spectacle vivant.** Le SYNDEAC demande l'affirmation et l'actualisation des labels nationaux étendus à de nouvelles structures, en inscrivant et en pérennisant la place des artistes au cœur des réseaux de production et de diffusion artistiques. La spécificité de ce secteur implique en outre **une fiscalité adaptée et des taux de TVA réduits.** Le régime d'indemnisation d'assurance chômage propre à ces emplois doit être impérativement sauvegardé. Au niveau européen, la spécificité des services culturels devrait être mieux prise en compte en réaffirmant **l'exclusion du secteur de la Culture du champ de la concurrence.** Afin de consolider le financement du secteur public de la création, le SYNDEAC, outre la sanctuarisation du budget du ministère de la Culture, propose la création de fonds complémentaires destinés aux opérateurs publics : **une taxe sur les jeux en ligne et la Française des Jeux**, une taxe sur les chantiers publics particulièrement pour les créations « in situ », **une taxe sur les fournisseurs d'accès Internet** pour rétribuer l'ensemble des « fournisseurs de contenus » dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, des arts plastiques, de l'écrit. Enfin, il convient d'asseoir la place des producteurs de spectacle vivant qui doivent

être traités à égalité avec les professionnels de l'Internet et être associés à toutes les négociations liées au spectacle vivant. Dans ce cadre, il paraît nécessaire de **revenir sur la réforme du COSIP** afin d'intégrer la reconnaissance des contenus du spectacle vivant.

- S'agissant du **secteur particulier des arts plastiques**, alors même que celui-ci alimente largement la diffusion numérique, l'économie de sa diffusion sur Internet n'est pas suffisamment structurée. Profondément affecté par le numérique, le secteur des arts plastiques souhaite que les plate-formes du Web ne s'approprient pas les revenus générés par cette plus grande diffusion permise par le net. A cet égard, le secteur des arts plastiques souhaite que **des métadonnées fiables** permettent la traçabilité des œuvres, que soient clarifiées et harmonisées les procédures de recouvrement des œuvres et que soit menée une **étude spécifique** sur ce secteur à l'ère numérique.

- **Le spectacle vivant et le numérique.** Le numérique est un enjeu primordial pour les artistes, la création contemporaine et les usagers. De nombreux artistes se sont rapidement saisis des nouvelles technologies pour engager un travail sur leurs implications dans le champ de la création. L'intégration de ces techniques à leur travail a dans certains cas révolutionné l'écriture même de la scène. Internet permet au spectacle vivant d'aller à la rencontre d'un public plus large et pour qui l'accès au théâtre pouvait être difficile. Les moments de diffusion en streaming, qui élargissent la diffusion des œuvres, peuvent ainsi être des moments privilégiés pour le public, créant un autre rapport à la représentation en direct. Les sites et les réseaux sociaux sont également devenus des outils incontournables de présentation d'une saison artistique ou d'un projet artistique, mais également de transmission et d'échanges directs avec les spectateurs. Le spectacle vivant peut constituer une valeur ajoutée à la télévision et à Internet comme le prouvent des avancées positives telles qu'ARTE Live Web pour la diffusion d'un spectacle vivant en direct ou la plate-forme Numéridanse dédiée au spectacle vivant.

Le SYNDEAC souhaite que soit créée **une chaîne de télévision exclusivement dédiée au spectacle vivant** dans toute sa diversité. Les cahiers des charges de l'ensemble des chaînes de télévision publiques doivent en outre inclure des obligations de programmation du spectacle vivant plus qualitatives qu'aujourd'hui. Enfin, s'agissant de la **question de l'instauration d'un droit voisin en faveur des producteurs de spectacles vivants**, cette proposition reste en cours de discussion au sein même du SYNDEAC.

- **Un avenir numérique à impulser.** Le processus de rencontre entre le numérique et le spectacle vivant est actuellement repensé car des dispositifs restent à inventer. Bien que le secteur ne soit pas encore totalement concerné, ses acteurs pressentent certaines transformations des relations entre les créateurs, les producteurs et les usagers. Il s'agit, au regard de ce que l'on peut deviner et des difficultés

TRAVAUX AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

rencontrées par d'autres secteurs, d'anticiper pour mieux prévenir. A cet égard, la captation de spectacles à des fins de diffusion ou d'archivage doit être davantage sécurisée et rémunérée. Il convient pour cela de développer rapidement dans ces domaines **une politique d'éducation artistique** en France, qui englobe aussi le rapport des jeunes en tant qu'utilisateurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mission d'information commune sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques

La mission d'information sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques a été créée en juillet 2012 à l'initiative de la commission des Affaires culturelles et de la commission des Affaires sociales, afin de préparer les conditions optimales d'une négociation sur les annexes VIII et X. Cette mission présidée par Christian Kert et dont le rapporteur est Jean-Patrick Gille a produit un rapport d'information, présenté le 17 avril, qui formule 27 recommandations.

Le SYNDEAC a été auditionné deux fois par la mission. En effet, la commission avait organisé une table ronde réunissant les organisations professionnelles de la FESAC intervenant dans le champ du spectacle vivant le 22 novembre 2012.

Alain Herzog a pu participer à cette table ronde à la condition que le SYNDEAC puisse être auditionné par ailleurs afin de développer l'intégralité de ses préconisations devant les députés. La commission a accepté de recevoir le SYNDEAC le 31 janvier 2013.

C'est ainsi que le 22 novembre, les autres organisations de la FESAC et le SYNDEAC ont présenté les recommandations, à minima en ce qui nous concerne, des employeurs du spectacle vivant en termes d'emploi, notamment intermittent, dans notre secteur.

Le 31 janvier, une délégation du SYNDEAC, composée de Judith Depaule, Fabien André, Renaud-Marie Leblanc et Alain Herzog, a pu présenter et défendre auprès de la commission l'intégralité des préconisations du SYNDEAC en étayant cette présentation de solutions vertueuses permettant à la fois de pérenniser le système, de l'améliorer tout en trouvant des pistes d'économies. Jean-Patrick Gille a d'ailleurs reconnu l'intérêt de cette audition qui présentait des analyses et des solutions concrètes.

SYNTHÈSE DE L'AUDITION

La délégation a précisé que notre syndicat d'employeurs représente des structures très diverses qui assument des missions de service public et sont toutes subventionnées à partir de financements croisés. De ce fait, elles n'évoluent pas dans une logique concurrentielle. Mais le souci de l'équilibre économique par la recherche de ressources propres fait bien entendu partie de leurs préoccupations essentielles.

Ces structures sont aujourd'hui particulièrement fragilisées : dans cette période de crise financière, il apparaît simple à certains de trouver dans le secteur culturel des réductions de dépenses apparemment non productives. Cette solution se révèle fautive, même à court terme, car elle pénalise lourdement la création, moteur indispensable de la société toute entière. La création est aussi souvent la cible des Collectivités Territoriales lorsqu'elles cherchent à faire des économies. Elles peuvent de plus s'appuyer sur le caractère non obligatoire de leur intervention dans le champ de la Culture. Elles ignorent alors son rôle structurant pour la vitalité des territoires, porteur de bien-être pour les populations, selon plusieurs études récentes.

Après avoir indiqué les spécificités et les richesses de la politique artistique et culturelle française tout au long du XX^e siècle, nous avons pu rappeler que cette exemplarité française ne s'est pas faite sans une structuration toute particulière de l'emploi.

La diversité de la création avec un foisonnement des esthétiques, l'émergence de formes nouvelles, n'a été possible que grâce à la mobilité optimale des artistes. Une analogie, d'un point de vue scientifique, pourrait se faire avec un grand brassage génétique, qui aurait permis de nouvelles compositions inattendues. Les artistes sont sortis du « village initial » de leur pratique ou de leur discipline. La multiplicité des employeurs, la flexibilité extrême de l'emploi, ont rendu cette diversité possible, mais au prix d'une sécurisation sociale. C'est là qu'apparaît le modèle du CDD dit d'Usage, puis d'une couverture d'assurance chômage au sein de la solidarité interprofessionnelle qui prend en compte cette flexi-sécurité. Il faut bien comprendre que si l'emploi « permanent », sous forme de CDI, existe dans le secteur et même au sein de l'emploi artistique, il reste minoritaire chez les artistes et les techniciens et d'une certaine façon « temporaire à long terme » : un artiste et un technicien auront toujours besoin de se ressourcer, de se déplacer pour se confronter à d'autres pratiques. Les employeurs du secteur, ont également besoin de travailler avec des artistes et des techniciens intervenant régulièrement dans plusieurs esthétiques, plusieurs approches artistiques.

A ce jour, aucun modèle de flexi-sécurité de l'emploi n'a été aussi performant, tant du point de vue productif au sein d'un secteur d'activité que du point de vue social, que les annexes VIII et X de l'assurance chômage.

Au cœur des compagnies, l'essentiel des emplois est de nature intermittente. Selon que la compagnie est plus ou moins structurée – principalement grâce à des subventions pérennes – certains postes administratifs peuvent être permanents. Mais ce n'est quasiment jamais le cas des directeurs artistiques, alors même qu'ils incarnent et assument le projet de leur compagnie.

A l'inverse, des emplois permanents, parfois artistiques, existent au sein des établissements culturels pour développer la création et les liens avec les publics ; ce sont les métiers de l'administration, de la production, de la communication, de la médiation, mais aussi certains métiers techniques. Ici, les salariés intermittents interviennent comme des renforts ponctuels sur des missions définies, s'adaptant au mieux aux fluctuations des activités.

Notre secteur s'est institutionnalisé en parallèle à un accroissement du nombre de compagnies, sans que l'on puisse déterminer si l'un a entraîné l'autre, l'essentiel étant aujourd'hui une exceptionnelle imbrication de tous ces acteurs culturels, de leurs moyens et de leurs missions.

Après que des conventions collectives ont été signées entre les partenaires sociaux dans différents secteurs du spectacle et du cinéma, celle des entreprises artistiques et culturelles est adoptée en 1973, d'abord applicable par les seuls adhérents du SYNDEAC et de la CGT Spectacle jusqu'à ce que le ministère du Travail l'étende en 1998 à l'ensemble de la branche.

Cette convention collective, comme dans tous les secteurs d'activité qui s'en dotent, vient indiquer les conditions particulières du travail des salariés en amélioration du code du travail. Sont évoqués : le droit syndical et la représentation du personnel, des dispositions spécifiques relatives à l'emploi (comme le type de contrat, notamment le CDD d'Usage auquel nous avons recours pour l'embauche d'artistes et techniciens intermittents), l'organisation et la durée du travail (comme les cachets ou services de répétitions), les déplacements, les congés et la retraite. Des grilles salariales, donnant des minima, sont inscrites pour chaque métier artistique, technique et administratif, permanent et intermittent.

La singularité du secteur réside également, en ce domaine, dans le double statut des artistes à la tête des compagnies qui sont à la fois employeurs – en tant que porteurs du projet artistique – et salariés – rémunérés en qualité d'artistes.

Dans ce contexte, la création a subi depuis une dizaine d'années des attaques multiples : baisse des subventions de fonctionnement ou des aides ponctuelles, réduction des moyens de production, étranglement des réseaux de diffusion, disparition des aides à l'exportation, restriction des crédits d'« action culturelle » et de « transmission des savoirs », remise en cause du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle...

Ces dysfonctionnements réduisent la puissance de création et d'innovation.

Dans le foisonnement culturel français, il n'y a pas trop d'artistes, trop de compagnies ou trop de projets. Cette effervescence est une richesse, garante de la diversité. Par contre, il n'y a pas assez de moyens pour mettre en œuvre une politique artistique et culturelle ambitieuse à la hauteur de ce dynamisme.

Nous voici donc à un moment de crispation redoublée pour ce qui concerne la création : la baisse des moyens de production et la remise en cause des droits sociaux de ses acteurs. Assurance des moyens de production et garantie des droits sociaux sont indissociables. Ceci implique donc d'une part un vaste plan de relance pour la Culture et, d'autre part, le maintien des annexes VIII et X, mais avec un nouveau protocole.

Dans ce cadre, les préconisations du SYNDEAC ont pu être rappelées : elles reprennent la plate-forme de revendications du Comité de suivi mis en place à l'Assemblée Nationale en 2004 qui rassemblait des organisations professionnelles, des coordinations et des parlementaires ; elles s'appuient sur une base mutualiste, égalitaire, respectant les pratiques des salariés intermittents :

- principe de mutualisation : solidarité interprofessionnelle, annexe unique ;
- égalité de traitement : date anniversaire fixe, 507 heures et indemnisation sur 12 mois, déclaration réelle des heures travaillées, instauration d'un plafonnement du cumul salaires + indemnités, instauration d'une indemnité journalière minimale et maximale, prise en compte des périodes de maladie et maternité pour l'ouverture des droits, droit à la formation...

La délégation a donc développé certains points pour expliquer pourquoi le SYNDEAC est favorable à :

- la déclaration réelle des heures travaillées ;
- la formule du calcul de l'allocation qui doit prendre en compte le nombre d'heures travaillées afin d'inciter à la déclaration des périodes réellement effectuées ;
- l'instauration d'un plafonnement du cumul salaires + indemnités : l'assurance-chômage doit conserver son rôle de revenu de remplacement, plutôt que de devenir un revenu de complément.

Ce plafond pourrait avoir pour base le plafond mensuel de la sécurité sociale.

Il s'agit de supprimer la règle du décalage en vigueur en la remplaçant par une « capacité à indemnisation » basée sur le salaire réellement perçu dans le mois. En clair, dès qu'un salaire ou la somme des cachets dépasse ce plafond, le salarié ne touche plus d'allocations, alors qu'aujourd'hui, il peut tout à fait cumuler un salaire très élevé et des indemnités les jours où il ne travaille pas ;

- l'indemnité journalière minimale et maximale ; l'indemnité journalière minimale pourrait être égale à 1/3 de 1/30^e du plafond mensuel de la Sécurité Sociale et l'indemnité maximale de 1/30^e du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit un rapport de 1 à 3 ;

TRAVAUX AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

- la prise en compte des périodes de maladie et maternité ; le SYNDEAC propose de prendre en compte, pour l'accès à l'indemnisation, les périodes de congés maladie ou maternité à raison de 5,6 heures par jour ;
 - Une adaptation des droits à la formation :
 - les heures de formation reçues relevant du Congé Individuel de Formation (CIF), pris en charge par l'AFDAS ;
 - la prise en compte des heures de formation continue dans la limite de 169 heures ;
 - la prise en compte des heures d'enseignement, d'action culturelle et de transmission des savoirs dispensées, dans la limite de 169 heures.
- Les heures de formation reçues et d'enseignement dispensées seront cumulables, dans la limite maximum de 169 heures.
- la prise en compte des périodes d'indemnisation chômage pour le calcul de l'ASS (allocation de solidarité spécifique).

Enfin en ce qui concerne les contributions spécifiques, le SYNDEAC propose de dé plafonner complètement l'assiette de cotisations à l'assurance chômage des annexes VIII et X. En contrepartie, seraient abandonnées les sur-cotisations employeur et salarié, instaurées depuis 2002 au regard du déséquilibre de la balance analytique des annexes. Dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, le SYNDEAC demande une mise en conformité des cotisations entre toutes les annexes et le régime général.

En conclusion, le SYNDEAC a réaffirmé son attachement au maintien d'un régime spécifique d'assurance chômage pour les intermittents du spectacle : ce dispositif étant l'un des piliers de l'édifice culturel français et l'un des garants de la diversité artistique.

Rencontre avec Marcel Rogemont, député d'Ille et Vilaine, le mardi 2 juillet 2013

Le SYNDEAC et le PROFEDIM ont été à l'initiative d'une proposition d'amendement parlementaire que Marcel Rogemont avait accepté de déposer afin que dans le premier volet de la loi de décentralisation sur les métropoles un chapitre culture prévoit la compétence partagée entre l'État et les Collectivités Territoriales et l'instauration d'une formation spécialisée dédiée à l'Art et à la Culture au sein du Haut conseil des territoires prévu par les textes. La proposition que nous avons faite et les amendements retenus figurent p. 37 du présent rapport. Malheureusement, cet amendement n'a pas été discuté comme prévu.

Nous avons trouvé des interlocuteurs au Sénat pour prendre le relai de nos préoccupations dès la rentrée de septembre, comme vous le lirez plus loin.

LE SÉNAT

Les États généraux de la démocratie territoriale au Sénat, les 4 et 5 octobre 2012

Les États généraux de la démocratie territoriale ont été organisés par Jean-Pierre Bel, président du Sénat, afin de recueillir les propositions des élus pour un nouvel acte de la décentralisation. Après des consultations des élus locaux dans toute la France pendant plusieurs mois, la conclusion de ces travaux s'est tenue au Sénat les 4 et 5 octobre devant plus de 900 participants (plus de 300 sénateurs, des présidents des associations d'élus, mais aussi, les présidents de Conseil Régional, les présidents de Conseil Général et 3 maires par département. La société civile était représentée par des universitaires et des relais d'opinion. C'est à ce titre que le SYNDEAC représenté par Alain Herzog, était invité. Il a pu nous rendre compte de l'inquiétude des élus locaux face aux désengagements de l'État et à la fragilité du secteur de l'Art et la Culture dans cette situation difficile. Cette journée conforte le SYNDEAC dans son exigence d'une reconnaissance du domaine de l'Art et la Culture dans les lois de décentralisation.

Audition sur la question de l'intermittence par le groupe socialiste du Sénat, le 18 septembre 2012

Judith Depaule s'est rendue à l'audition accompagnée de Fabien André et d'Alain Herzog.

Maryvonne Blondin, sénatrice du Finistère, présidait la délégation qui souhaitait recueillir des informations claires et concrètes, des analyses pouvant les aider à prendre connaissance de toutes les dimensions du sujet. Le retour à la date anniversaire semble être une demande récurrente à laquelle la délégation s'intéresse. La délégation du SYNDEAC a été exhaustive sur toutes ces questions et sur les difficultés rencontrées à ce jour par les salariés et les entreprises. Elle a présenté les propositions du syndicat au groupe PS du Sénat qui a demandé à être tenu au courant des toutes nouvelles informations.

A la suite de ces rencontres avec les professionnels, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et la commission des affaires sociales du Sénat ont mis en place le 19 février 2013 un groupe de travail sur le régime de l'intermittence dans le secteur culturel, composé de 18 membres et animé par Maryvonne Blondin. Les réponses à un questionnaire très précis ont été envoyées aux sénateurs et présentées par Fabien André le mardi 2 avril 2013. Ces travaux se sont déroulés sur plusieurs mois et les conclusions du groupe de travail seront présentées à l'automne 2013.

Audition par la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat sur le projet de loi de Finances 2013 du spectacle vivant, le 25 octobre 2012

Les représentants du SYNDEAC, Jacques Pornon et Alain Herzog, dépeignent la situation dramatique des entreprises après dix années de stagnation des financements. Ils manifestent l'inquiétude du secteur devant la baisse annoncée du budget du ministère de la Culture et demandent le soutien des sénateurs notamment sur l'arrêt immédiat des mandats de révision qui rendent dans certaines régions, comme l'Île-de-France, la politique budgétaire inopérante et accroissent les conséquences désastreuses sur le terrain. Ils parlent de leurs propositions sur la loi d'orientation, l'intermittence, puis évoquent toutes les préconisations du SYNDEAC. Sur le budget 2012, ils expliquent combien le mécanisme du gel des crédits des établissements publics vient impacter tout le secteur atteignant les plus faibles.

Audition « les femmes et le travail » au Sénat, le 15 novembre 2012

La délégation aux droits des femmes du Sénat s'était donnée pour thème de réflexion en 2012 « les femmes et le travail ». Elle avait déjà réalisé sur ce thème un ensemble d'auditions de portée générale et souhaitait approfondir la problématique de l'égalité professionnelle dans certains secteurs. Le 12 novembre 2012, elle a organisé au Sénat dans le cadre de sa mission « Femmes et travail », une table ronde sur la place des femmes dans les institutions culturelles et dans les métiers de la culture d'une façon générale, à laquelle participaient May Bouhada, Aline César et Blandine Pelissier pour le collectif H/F, Sophie Deschamps et Guillaume Prieur pour la SACD et Judith Depaule pour le SYNDEAC. Cette audition a préfiguré l'orientation des travaux de la délégation « Femmes et culture » pour l'année 2013 qui a rendu son rapport culture le 3 juillet 2013, sous le titre « La place des femmes dans l'Art et la Culture : le temps est de passer aux actes » avec 19 recommandations à mettre en œuvre. Notons que dans son avant propos, l'auteur du rapport, Brigitte Gauthier-Maurin, reconnaît que c'est à l'issue de cette audition du 12 novembre que « *la délégation a décidé de consacrer ses travaux annuels à faire avancer la place des femmes dans le secteur culturel* ».

Rencontre avec une délégation de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, le 17 juillet à Avignon

A sa demande, une délégation de sénatrices de la commission Culture a rencontré le SYNDEAC afin de connaître notre point de vue sur la situation générale. François Le Pillouër et Alain Herzog ont donc été reçus par cette délégation conduite par Marie-Christine Blandin, présidente, et composée de Maryvonne Blondin, Corinne Bouchoux, Dominique Gillot, Françoise Laborde, accompagnées de Olivier Jacques et Stéphanie Martel. Après avoir fait un point général sur toutes nos préoccupations que nous avons mises en avant lors de nos actions à Avignon, nous avons convenu d'une réunion de travail dès septembre. Il s'agit de déposer un amendement parlementaire lors de la deuxième loi de décentralisation afin qu'un chapitre culture soit présent dans cette loi. Il affirmera la coresponsabilité de l'État et des Collectivités Territoriales en matière d'art et de culture, l'existence des financements croisés tant en fonctionnement qu'en investissement, la mise en place d'une instance de dialogue au sein du haut conseil des territoires dans laquelle les organisations professionnelles seraient présentes. Les sénatrices se sont engagées à soutenir cette initiative qui n'a pas abouti à l'Assemblée Nationale au printemps.

RENCONTRES MARQUANTES AVEC DES ÉLUS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conseil Général de la Marne

Le 21 décembre 2012, une délégation du SYNDEAC a rencontré le président du Conseil Général de la Marne, René Paul Savary. En effet, prétextant de la diminution à venir des dotations de l'État, le département de la Marne avait envisagé de supprimer sur deux ans toute aide pérenne aux trois structures soutenues par l'État de son territoire : les deux scènes nationales et le centre dramatique national. Après un échange de courriers entre François Le Pillouër et René Paul Savary, le président du Conseil Général de la Marne, accompagné de son vice-président chargé de la Culture a reçu le 3 décembre 2012 une délégation du SYNDEAC composée de Jacques Pornon et Alain Herzog. Début janvier les directeurs des structures concernées ont été reçus à leur tour et, si la diminution prévue sur 2013 semblait se confirmer, ils ont eu, en revanche, des engagements sur le maintien en 2014 d'un apport en fonctionnement.

TRAVAUX AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

Ville de Paris

Le Conseil National du SYDNEAC a eu de nombreux contacts et réunions avec la Ville de Paris, la direction des affaires culturelles et les cabinets du Maire et du Maire adjoint chargé de la culture lors du conflit du Théâtre Paris-Villette. Cette lutte est relatée page 21 (Activité en Île-de-France), mais revenons sur le rendez-vous du 27 mars 2013 avec Bruno Juillard, adjoint chargé de la Culture qui a reçu Jacques Pornon, Gloria Paris et Alain Herzog. Lors de cet échange, les désaccords ont été discutés, et notamment le fait que la politique de la Ville de Paris vis-à-vis des compagnies apparaît comme inexistante. L'adjoint au Maire a convenu d'un certain déficit en la matière et a donné rendez-vous au SYDNEAC à la rentrée pour travailler sur de nouvelles propositions. Alain Herzog a commencé par ailleurs un dialogue avec la nouvelle directrice des affaires culturelles de la Ville, Régine Hatchondo.

RENDEZ-VOUS AVEC LES PARTIS POLITIQUES

Parti Socialiste

Rendez-vous avec Frédéric Hocquard, délégué à la culture du PS, le 10 avril 2013

Frédéric Hocquard, délégué à la culture du PS a rencontré le 10 avril 2013 une délégation du SYDNEAC, composée de François Le Pillouër, Jacques Pornon et Alain Herzog. Ils ont pu à cette occasion redire les préoccupations du SYDNEAC que ce soit sur le budget, la confirmation du dégel, la loi d'orientation et la loi de décentralisation. Si le délégué à la Culture du PS a soutenu la ministre de la Culture et l'action du gouvernement, il a bien noté toutes nos propositions et qu'il partage même à certains endroits.

Front de Gauche

Réunion du groupe CRC et du collectif Culture de l'Association nationale des élus communistes et républicains avec Pierre Laurent, le 30 Avril 2013

Le collectif Culture de l'ANECR a invité les organisations professionnelles afin de parler avec eux des enjeux soulevés par la loi d'orientation. Après avoir écouté toutes ces organisations dont le SYDNEAC représenté par Jacques Pornon, Alain Herzog et Judith Depaule, le collectif Culture a proposé un cadre de réunions de travail afin d'alerter les parlementaires avant le débat à venir.

Organisation au Sénat d'une conférence citoyenne sur le thème : « Quelle politique culturelle pour notre pays ? La gauche n'est pas la gauche sans la Culture », le 1^{er} juin 2013

Quatre thèmes ont été développés pendant cette conférence :

- la Culture un enjeu de société : pour une refondation du service public de la Culture ;
- pas de projet éducatif sans éducation artistique ;
- la Culture un vrai travail : emploi, intermittence, permanence artistique ;
- accords transatlantiques, garantir la diversité et l'exception culturelle.

François Le Pillouër a participé à ce débat pour le SYDNEAC avec, entre autres, Pierre Laurent. Cela lui a donné l'occasion de rappeler les propositions du syndicat sur ces quatre points.

Associations d'élus

Des réunions et rendez-vous ont eu lieu avec les associations d'élus : l'Association des maires des grandes villes de France (le 9 novembre 2012 avec Judith Depaule et Alain Herzog), l'Association des départements de France (11 décembre avec Judith Depaule et Renaud-Marie Leblanc) ou l'Association des régions de France (14 novembre 2012 avec Judith Depaule et Renaud-Marie Leblanc, réunions de travail en juin et juillet entre Karine Gloanec Maurin et Alain Herzog).

LES LOIS DE DÉCENTRALISATION

Lois de décentralisation :
un volet « Culture » doit être inscrit
dans un article spécifique

Le projet de loi initial porté par Marylise Lebranchu a été scindé en trois volets : le premier sur les métropoles est en cours de discussion, le second suivra sur les régions et départements et le troisième concernera les communes et communautés de communes.

Dans ces projets de loi, le choix délibéré des rédacteurs a été de ne pas prévoir de dispositifs particuliers pour traiter du domaine de la Culture, sujet sans doute trop sensible. Nous pensons depuis le début des débats que si ces textes qui ont vocation à transformer en profondeur les relations du citoyen avec l'État et les Collectivités Territoriales actuelles et nouvelles ne prévoient pas les responsabilités respectives en matière de culture, le risque est grand de voir ce domaine essentiel pour notre société devenir secondaire et notre secteur laissé à l'abandon, en cette époque de diminution générale des dotations.

C'est la raison pour laquelle dans toutes nos démarches et rencontres de l'année (ministre de la Culture, Président de la République, parlementaires, présidents de régions ou de départements, maires et autres responsables), nous avons toujours présenté cette revendication comme prioritaire.

Le Président de la République, lors de l'entretien accordé, nous a suggéré la formulation suivante : « *L'État et les Collectivités Territoriales ont, en matière d'art et de culture, une coresponsabilité* », ce qui permet de maintenir la compétence générale. Il a aussi précisé que les financements croisés devaient être maintenus tant pour le fonctionnement que pour l'investissement et que les schémas territoriaux ne devaient pas contrecarrer ces dispositions qui vont figurer dans les lois de décentralisation.

Nous avons rapporté à nos différents interlocuteurs ses paroles et avons même reçu l'engagement de la Ministre de déposer, s'il le fallait, un amendement du gouvernement en ce sens. Un député avait accepté de porter l'amendement que nous avions préparé avec PROFEDIM et qu'il avait un peu modifié.

Cet amendement n'a finalement pas été retenu, car il n'a pas été défendu par un parlementaire.

Il nous fallait donc poursuivre. Nous avons donc rencontré une délégation de sénatrices de la commission Culture dirigée par la présidente Marie-Christine Blandin. Nous leur avons fait parvenir en juillet le texte de notre proposition d'amendement accompagné d'un exposé des motifs reproduits ci-après et elles ont accepté le principe de porter cet amendement dans le cadre du second volet de la loi (régions et départements). Dès septembre, l'équipe du SYNDEAC doit amender et formaliser ce projet, en accord avec la DGCA, avec les services de cette commission.

Projet d'amendement « Culture »

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Art et la Culture s'inscrivent en France dans une très longue histoire d'excellence. Le développement et la diversification, depuis trois décennies, de leurs formes et de leurs acteurs, la vitalité de leurs créateurs, constituent l'une des richesses majeures de notre pays et place la France parmi les grandes nations artistiques et culturelles européennes.

Ils témoignent à la fois du dynamisme des acteurs culturels et du succès des politiques culturelles conduites conjointement par l'État et les Collectivités Territoriales.

L'engagement de l'État et des Collectivités Territoriales en faveur de l'Art et de la Culture relève d'abord d'une conception et d'une exigence de la démocratie.

Les moyens budgétaires mis en œuvre, d'abord par l'État puis par les Collectivités qui apportent aujourd'hui 2/3 des financements de la Culture, ont permis à la Culture de jouer un rôle primordial dans la construction de la France contemporaine, qu'il s'agisse de son identité, de son rayonnement dans le monde, de sa cohésion ou de son poids économique... L'engagement volontariste des Collectivités Territoriales dans le cadre de compétences partagées et de financements croisés et le choix de politiques publiques ambitieuses aux côtés de l'État ont permis d'accompagner les acteurs culturels afin qu'ils suscitent, forment, éduquent des publics dans toutes les diversités d'âges, d'origines sociales et géographiques.

Cette coresponsabilité entre l'État et les Collectivités Territoriales a permis de porter l'Art et la Culture au cœur des territoires. Pour permettre une véritable prise en compte de l'Art et de la Culture dans toutes les politiques publiques partagées, il est nécessaire de créer une instance de dialogue dédiée au sein du Haut Conseil des Territoires.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

La clause de compétence générale permet à l'ensemble des Collectivités Territoriales de financer librement l'Art et la Culture.

L'État et toutes les Collectivités Territoriales ont une coresponsabilité en matière d'Art et de Culture et s'engagent dans une action conjointe ; à ce titre les financements croisés sont pratiqués tant en terme de fonctionnement que d'investissement.

Ces financements doivent s'inscrire dans une démarche complémentaire et coordonnée.

En matière d'Art et de Culture, les schémas de répartition des compétences et la désignation d'un chef de file ne sont pas obligatoires.

Afin de mener des politiques publiques cohérentes une instance de dialogue dédiée à l'Art et la Culture est instituée au sein du Haut Conseil des Territoires.

LOI D'ORIENTATION SUR LA CRÉATION ARTISTIQUE

Depuis longtemps le SYNDEAC œuvre pour que l'exécutif et le législatif se saisissent de la question de l'Art et de la Culture en France et demande avec d'autres organisations professionnelles le vote d'une loi d'orientation et d'une loi de programmation. Il s'agit d'obtenir une reconnaissance de notre secteur par la Nation et une pérennisation de son engagement à l'égard de la création artistique.

Cette principale revendication du syndicat a été rappelée à chaque occasion jusqu'à la réunion du 19 mars 2012 au Théâtre du Rond Point à la veille des élections présidentielles : dans une pétition, nous demandions la réalisation d'importantes mesures. Le point d'orgue de cette pétition réside dans l'écriture d'une loi d'orientation qui précise, dans le cadre d'une exception culturelle et d'un service public, la place primordiale de l'Art et de la Culture dans notre société. Une loi de programmation, volet financier de cette loi d'orientation, devait suivre pour assurer la réalisation de sept chantiers prioritaires :

- un soutien à la création artistique : renforcement de la permanence, création d'aides à l'emploi et pérennisation des parcours ;
- une aide aux jeunes artistes ;
- la mise en œuvre d'un vaste plan d'éducation artistique ;
- l'organisation d'une nouvelle phase de la démocratisation culturelle ;
- l'élaboration d'une véritable politique culturelle européenne ;
- la relance de la diffusion nationale et internationale ;
- le financement de lieux de travail pour les artistes (fabriques d'art, espaces pour la danse, lieux de répétition, ateliers).

L'ouverture de ces chantiers permettrait de retrouver et d'augmenter les potentiels artistiques des structures, y compris ceux des équipes artistiques et ce plan de développement avait été chiffré il y a deux ans à 350 million €, dont 50 millions € pour les arts plastiques. Le candidat François Hollande s'est engagé en faveur du vote de la loi d'orientation, ce qu'il a repris à peine élu.

Le nouveau gouvernement a immédiatement mis en chantier l'écriture de cette loi. Nous pourrions ainsi reconnaître à François Hollande d'avoir été le premier président à prendre en compte cette revendication essentielle de notre syndicat.

Nous avons en début de saison réuni un groupe de travail, afin de rédiger un projet à l'attention du Ministère. Ce groupe de travail est parti des travaux approuvés par la dernière Assemblée Générale :

La loi renforce le ministère de la Culture, ses services déconcentrés (DRAC) et crée une mission interministérielle pour l'Art et la Culture.

Elle s'accompagne d'une nouvelle phase de la décentralisation, une idée moderne et européenne, en créant une synergie réelle entre politique du Ministère et politiques des Collectivités Territoriales, en tenant compte de leur complémentarité. La compétence culturelle doit être obligatoire et les financements croisés clairement assurés.

Elle définit les droits et les devoirs du champ artistique :

- indépendance et liberté des artistes et de la création ;
- soutien prioritaire à la création artistique ;
- participation à l'éducation artistique et au développement de la démocratisation culturelle ;
- articulation entre formation, activités professionnelles et pratiques amateurs ;
- révision complète du système d'évaluation artistique et culturelle ;
- amélioration des principes de direction des établissements (nominations, parité, encadrement des rémunérations, interdiction du cumul des mandats...).

Elle élabore un statut nouveau dit de « bien commun et d'intérêt public » pour les entreprises artistiques et culturelles, associé à des propositions de statuts juridiques et un statut fiscal spécifique, hors du champ concurrentiel au niveau européen.

Elle crée un observatoire national de la création.

Un document cadre a été réalisé et précise ces différents points sous la forme d'un avant-projet de loi élaboré. Ce document, approuvé par le Conseil National, a été envoyé à la DGCA le 26 avril 2013, et bien évidemment transmis à tous les adhérents.

La proposition d'avant-projet de loi de la DGCA nous a été transmis le 2 juillet 2013. Dans ce document, si certaines revendications du SYNDEAC ont été retenues, il existe encore des manques ou des désaccords manifestes qu'il va nous falloir discuter dans la phase de concertations qui s'ouvre dès le mois de septembre avec le Ministère pour une période très courte de quelques semaines : les débats parlementaires étant prévus pour le premier semestre 2014, il faut que le projet soit finalisé dès le début de l'automne.

En préambule, notons deux grands sujets qui doivent nous mobiliser :

Le lien avec la décentralisation

Tant que rien n'est prévu sur la Culture dans les lois de décentralisation, toutes les références dans la loi d'orientation ne pourraient être que des vœux pieux. Le texte proposé par Michel Orier induit seulement cette préoccupation alors même que le nôtre l'impose et la formalise. (cf. p. 37).

La référence aux labels

Pour la DGCA, il est difficile que la création, la disparition ou la transformation d'un label dépende de la loi. Pour ses représentants, ces questions doivent rester de l'ordre réglementaire. C'est pourquoi la DGCA se contente d'une référence rapide aux labels dans un style pour le moins prudent (*les établissements... peuvent être identifiés par un label*) et les labels ne sont nullement listés. La mise en œuvre de cet article très général est renvoyée à un décret en conseil d'État. Dans notre projet (articles 28 & 29), tous les anciens labels sont cités et la création de nouveaux labels est effective.

Plus généralement, l'article 1^{er} du projet du Ministère, qui correspond à notre préambule (exposé des motifs), rassemble les principes qui fondent l'adoption du texte. Il reconnaît la place primordiale des artistes et protège la création artistique comme une liberté importante sinon fondamentale contribuant au caractère démocratique d'une société.

Le dernier alinéa est important en ce qu'il induit la coresponsabilité et la compétence partagée à travers la mise en œuvre des principes par l'État et par les Collectivités Territoriales. Notre préambule semble néanmoins plus complet : il parle de la responsabilité de l'État, d'une nouvelle étape de la décentralisation et de la transformation de la société.

Nous devons participer à l'amélioration du texte sur des éléments importants :

Dans le Titre I *Cadre de l'intervention de l'État et des Collectivités Territoriales*, il faut que soient inscrites :

- la garantie d'un ministère de plein exercice ;
- la définition du service public et la redéfinition des champs public/privé ;
- la création d'une instance de dialogue dans les Collectivités Territoriales pour notre secteur ;
- l'assurance d'un maintien des financements croisés ;
- l'affirmation de coresponsabilité de l'État et des Collectivités en matière d'art et de culture ;
- la notion de contractualisation (cahier des missions, charges et des moyens) ;
- la création d'un réel observatoire de la création.

Dans le Titre III *emploi et activités professionnelle*, si nous saluons les avancées du texte de la DGCA allant dans le sens de nos préconisations, il nous faut par exemple obtenir que les principes d'un nouveau protocole d'accord sur les annexes VIII & X soient intégralement retenus dans le texte afin de sécuriser le système d'assurance chômage de notre secteur.

Enfin, sous le prétexte qu'un projet de loi ne doit pas être déclaratif, le chapitre « rayonnement européen et international et circulation des artistes » est totalement absent du texte : nous avons fait des propositions précises en la matière qui doivent être retenues.

Nous devons poursuivre fermement la négociation avec le ministère de la Culture sur des sujets aussi importants que :

- l'affirmation du soutien à l'écriture contemporaine ;
- le partage des outils ;
- la place des compagnies dans tous les dispositifs ;
- l'aménagement du territoire ;
- la gouvernance des équipements ;
- la création d'un statut nouveau d'entreprise de « bien commun et d'intérêt public », qui induise des mesures de défiscalisation ou d'exception juridique et fiscale pour nos entreprises...

Cette co-construction avec le gouvernement est fondamentale et devra être la priorité du nouveau Conseil National élu le 16 septembre. Des commissions de réflexion devront être créées rapidement, et leurs travaux devront être appuyés par une mobilisation forte. Nous sommes à un tournant historique pour l'Art et la Culture en France comme en Europe.

L'EUROPE ET LES ACTIONS AU PLAN EUROPÉEN

La « Cellule Europe », constituée au sein du SYNDEAC en 2009 en tant que groupe de réflexion et d'information sur les questions européennes, réunit les adhérents désireux d'approfondir les enjeux à l'échelle communautaire et le projet politique et social en Europe. Le pilotage de cette cellule avait été confié à Hortense Archambault, directrice du Festival d'Avignon.

Cette cellule a été en sommeil pendant plusieurs mois principalement en raison de l'absence de notre chargée de mission, en congé maternité, du changement d'équipe au sein du syndicat (arrivée d'Alain Herzog, directeur, Françoise Balais, directrice adjointe et Emanuela Moraru, chargée de mission sur les affaires européennes), ainsi que du manque de disponibilité de la directrice du Festival d'Avignon pour cette dernière édition. Cela n'a pas empêché le maintien d'une veille active sur ces sujets, même si aucune réunion de la cellule Europe n'a été possible cette saison.

Les travaux avec Pearle

Le SYNDEAC est membre de PEARLE, fédération basée à Bruxelles qui représente plus de 4500 employeurs du secteur culturel en Europe. Elle représente les employeurs du secteur des arts du spectacle auprès de la Commission Européenne et veille notamment sur les projets de directive. Neuf organisations françaises en font partie. Catherine Baumann du SYNOLYR en a été réélue la présidente en juin 2013 à l'assemblée d'Edimbourg.

PEARLE a réuni deux assemblées générales à Bruxelles les 23 et 24 novembre 2012 et à Edimbourg les 31 mai et 1^{er} juin 2013. Les débats ont porté principalement sur les droits d'auteur et droits voisins en Europe, la mobilité des artistes en Europe, les sujets fiscaux (double taxation ou TVA), mais aussi les problèmes de visas ou de transports d'instruments, notamment avec les États-Unis, ainsi que sur une nomenclature d'emploi européen. Ces réunions ont été l'occasion d'entendre nos collègues des pays notamment du sud - tels la Grèce ou le Portugal bien sûr, mais aussi l'Italie et l'Espagne - nous dire la situation catastrophique dans laquelle la crise les a menés ; les situations différentes dans nos pays montrent s'il en était besoin que le développement d'une politique culturelle européenne et d'une plus grande circulation en Europe étaient absolument nécessaires si l'on veut sauver l'écosystème culturel européen et ne pas voir les inégalités s'accroître.

Les débats les plus complexes pour la France dans un contexte européen de plus en plus libéral ont porté sur le régime des aides d'État et de l'exclusion champs de la directive « services » en tant que Service d'Intérêt Général Economique (SIEG) car c'est à cette condition que la création artistique peut sortir champs de la concurrence.

En outre, le comité paritaire employeurs/salariés du secteur spectacle vivant s'est réuni le 19 mars 2013 à Bruxelles et a abordé divers points de débats actuels :

- la mobilité des artistes afin de faire évoluer le dialogue social en particulier dans les pays du sud et de l'est de l'Europe qui connaissent un retard dommageable ;
- la mobilité des travailleurs au sein de l'UE par l'instauration d'un guichet unique de formalités ;
- une discussion sur les formalités à accomplir pour l'entrée d'artistes sur le territoire américain ;
- une question législative spécifique qui pourrait concerner également les décors de théâtre : voyager avec des instruments de musique ;
- l'éducation et la formation sur le secteur des arts vivants : le projet de l'ESCO (European Skills Competence Occupation). Il regroupe les partenaires sociaux européens et propose de faciliter la mise en place de syndicats professionnels et d'organisations d'employeurs pour instaurer un véritable dialogue social, qui conduise à l'adoption de règles communes professionnelles sur les pratiques artistiques ;
- une étude de représentativité au niveau européen : PEARLE a synthétisé les contributions des employeurs de l'Union. Il est important que le SYNDEAC puisse s'investir dans différents réseaux qui contribuent à défendre les spécificités et l'importance de la culture comme moteur de la constitution de l'Europe. PEARLE est un interlocuteur essentiel pour les questions sociales car en capacité de défendre les intérêts des employeurs du spectacle vivant au niveau européen. La difficulté est qu'il faut veiller à faire entendre les spécificités du secteur « subventionné » et du modèle français dans une fédération qui est plutôt représentative d'un secteur privé qui défend un modèle libéral.

Partenariat du SYNDEAC avec Relais Culture Europe¹

Participation du SYNDEAC à la campagne de mobilisation initiée par Relais Culture Europe

Actuellement ont lieu les discussions qui vont déterminer les cadres thématiques et financiers de la programmation européenne pour la période 2014-2020 (fonds structurels, programme Europe Créative et autres programmes) à l'échelle nationale et régionale. Compte tenu des priorités de la stratégie UE 2020 (une croissance intelligente, durable et inclusive) centrée en particulier sur les questions d'innovation économique, la place de la culture est vue sous l'angle exclusif des industries culturelles.

C'est pourquoi La Coopérative, plate-forme nationale de réflexion et d'action autour de l'Europe et la Culture lancée par le Relais Culture Europe, a produit collectivement un texte de mobilisation destiné à sensibiliser les responsables nationaux et régionaux à la nécessaire place de la culture dans les politiques publiques.

Le SYNDEAC a transmis ce texte commun en ligne à tous ses adhérents, en leur demandant de le diffuser largement : <http://www.plate-formeculture2020.eu/textes>.

1- Relais Culture Europe, organisme parapublic, est un centre de ressources qui a comme mission l'accompagnement et l'information à destination des structures artistiques et culturelles sur les problématiques et les enjeux de la culture au niveau communautaire et leur traduction en termes de stratégies, pratiques et projets. Il poursuit un objectif global d'europanisation des pratiques des acteurs culturels français.

Rencontre en collaboration avec Relais Culture Europe au Festival d'Avignon (samedi 13 juillet 2013)

Le partenariat avec Relais Culture Europe a également permis de proposer un moment d'information lors des journées de rencontres à Avignon. Construite à la demande du SYNDEAC par Relais Culture Europe, la réunion « une politique culturelle pour l'Europe » avait comme objectif de présenter le programme « Europe Créative » et l'investissement de la culture dans les fonds structurels.

RCE a constaté, dans un premier temps, que la dimension européenne est devenue structurante de toutes les approches professionnelles, et la coopération européenne déterminante pour le développement du secteur culturel français. Dans un contexte européen comportant de fortes incertitudes, les axes de progrès possibles pour les acteurs culturels français ont été présentés.

Pascal Brunet, directeur de Relais Culture Europe, a rappelé l'enjeu stratégique lié à la proposition de la Commission européenne « Europe 2020, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » et la crispation politique engendrée essentiellement par le calendrier à venir. C'est entre décembre 2013 et décembre 2014, que seront mis en place les programmes pour la période 2014-2020. Il a souligné que, dans ces négociations, il était beaucoup question de responsabilité économique des États et des personnes, et très peu de solidarité nécessaire à une construction européenne dynamique.

La stimulation de la coopération culturelle européenne demande la convergence des politiques publiques locales, nationales et européennes. Il est important également d'installer une culture de négociation reposant sur une conscience et une connaissance partagée et débattue du moment européen, de promouvoir une réponse stratégique par secteur et ce, de manière intersectorielle et non uniquement nationale, d'inciter à la coopération européenne par l'encouragement des initiatives dans les contrats entre pouvoirs publics et acteurs.

La question de la coopération culturelle européenne doit être pensée comme un investissement essentiel pour les acteurs et plus largement pour les sociétés. Un tel investissement doit reposer sur une nouvelle donne européenne dans le secteur culturel français. C'est ainsi que la place de la culture comme objectif de notre développement et de nos sociétés doit être réaffirmée.

Le SYNDEAC se doit de prendre toute sa place dans ce débat afin de participer à l'évolution nécessaire de ces réflexions. Ce sera l'un des objectifs du groupe Europe qui sera réuni à la rentrée.

Contribution du SYNDEAC aux consultations de la Commission européenne

Le SYNDEAC a contribué au débat relatif au paquet législatif sur les aides d'État et leur modernisation, dans le cadre de la consultation sur le « Règlement d'exemption par catégories » de la Commission européenne du 12 septembre 2012.

Le SYNDEAC a demandé, dans le cadre de cette contribution, à ce que le secteur de la création artistique et plus largement de la culture ne soit pas soumis aux règles de la concurrence et bénéficie d'un régime spécifique au regard du paquet législatif sur les aides d'État, avec à tout le moins, une exemption de notification de principe.

Les notions mêmes de « compensation » et « d'obligation de service public » semblent contraires aux activités des compagnies, festivals et lieux de spectacles ou d'art contemporain que nous représentons. Les adhérents du SYNDEAC se trouvent soit dans une approche globale, soit dans une approche de création qu'il est peu concevable de segmenter.

Les politiques publiques de l'État et des Collectivités Territoriales pour garantir l'accès de tous à la culture, se concrétisent par le cofinancement d'une mission globale, ce qui est fort différent de la « compensation d'une obligation de service public ».

De même, quand la puissance publique intervient en soutien à la création artistique, le processus de création n'est pas susceptible de se scinder en autant d'obligations à compenser et c'est bien dans son entier qu'il est soutenu. D'autant qu'un parcours d'artiste s'inscrit dans le temps, et qu'un projet artistique est soumis aux aléas de la recherche et du sensible : il se développe aussi en fonction d'événements impondérables et de la rencontre avec le public.

Au regard de la logique de ces financements publics et compte tenu des particularités de l'activité de création artistique - qui n'est pas dictée par des logiques concurrentielles telle que la mesure du besoin ou l'étude du « marché » - les adhérents ne paraissent pas non plus pouvoir être assimilés à des « opérateurs » positionnés comme tels sur le marché communautaire.

Pour une institution, comme pour une compagnie, la répartition des financements entre bailleurs se décide en fonction de choix de politiques publiques, affirmés dans certains cas après concertation des différents bailleurs, et non pas en fonction des actions à financer, et encore moins d'obligations à compenser. Dans le cas des contrats de résidences d'artistes, par exemple, la notion « d'obligation de service public » contredit l'objectif même des pouvoirs publics qui est de soutenir des projets portés par des artistes ou des équipes indépendantes et de favoriser la création, sans « obligation de résultat ».

L'EUROPE ET LES ACTIONS AU PLAN EUROPÉEN

Par conséquent, le SYNDEAC a demandé à la Commission de mettre en œuvre avec la Direction Générale Concurrence, la Direction Générale Culture et les commissaires en charge de ces dossiers, une concertation avec le Parlement européen, les pays de l'Union et les représentants du comité des Régions pour définir un régime spécifique au secteur de la culture et de la création.

Suite à ces négociations, le règlement du Conseil du 12 juillet 2013 autorise la Commission à déclarer que certaines catégories d'aides d'État sont compatibles avec le marché intérieur et ne sont pas soumises à l'obligation de notification. Dans le secteur de la culture et de la conservation du patrimoine, le règlement prévoit qu'un certain nombre de mesures prises par les États membres ne puissent constituer « une aide », dans la mesure où le bénéficiaire n'exerce pas d'activité économique ou parce que ces mesures n'ont pas d'effet sur les échanges entre les États membres. Le Conseil a reconnu que les petits projets dans le domaine de la culture, de la création et de la conservation du patrimoine, même s'ils sont menés par de plus grandes sociétés, ne provoquent généralement pas de distorsions significatives, et que ces aides ont des effets limités sur les échanges. Le règlement prévoit que ces exemptions pourraient être définies sur la base de l'expérience acquise par la Commission ou être élaborées au cas par cas. Il précise le fait que la culture relève avant tout de la compétence des États membres, et rappelle la protection particulière dont bénéficie la diversité culturelle et la nature particulière de la culture qui doit être prise en compte.

Adhésion à Culture Action Europe

Culture Action Europe est une plate-forme qui agit comme une ONG par la voie du lobbying au niveau des institutions, pour défendre le rôle des arts et de la culture dans le développement du projet européen. Son ambition est de continuer à offrir aux opérateurs culturels européens un espace commun où réfléchir au projet européen, identifier leurs intérêts et organiser leur représentation politique. Son objectif à long terme est de renforcer le rôle des arts et de la culture dans le développement du projet européen.

Le positionnement plutôt conservateur de cette plate-forme dans les années précédentes avait amené le syndicat à s'en éloigner. La prochaine réunion de la cellule Europe à l'automne 2013 devra réétudier d'éventuelles collaborations futures sur la base d'un échange de fond sur ces problématiques.

Coalition française pour la Diversité Culturelle

La Coalition Française pour la Diversité Culturelle a été créée en 1997 en réaction à l'accord multilatéral sur les investissements négocié à l'OCDE, alors sous le nom du Comité de vigilance pour la diversité culturelle. Elle rassemble les organisations professionnelles de la culture (cinéma, télévision, spectacle vivant, édition, musique, arts graphiques et plastiques et multimédia) et défend la diversité culturelle face aux négociations commerciales internationales. Un représentant du SYNDEAC siège à son bureau (Jean-Paul Angot jusqu'en mars 2013, Alain Herzog depuis)

La Coalition a réaffirmé la revendication française d'obtenir l'exclusion des services audiovisuels du projet de négociations commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis. Ces déclarations s'ajoutent aux démarches engagées au Parlement européen, à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Bundesrat allemand pour obtenir l'exclusion des services audiovisuels et cinématographiques. Le SYNDEAC a soutenu et suivi de près ces démarches.

Lettre d'information Europe diffusée aux adhérents

La newsletter périodique, mise en place en 2010, continue à être transmise aux directeurs des structures adhérentes qui le souhaitent. Cette lettre d'information a pour but de faire connaître l'agenda politique européen, repérer les sujets techniques, politiques et de financement susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur la réglementation française du secteur du spectacle vivant. Les éléments de cette lettre d'information sont mises à jour sur la page spéciale « Europe » du site du SYNDEAC, que vous pouvez trouver dans la rubrique « Politiques Publiques ». Il est par ailleurs possible de télécharger les documents de support et de préparation des réunions depuis cette même page.

Cette newsletter est de nouveau envoyée mensuellement à tous nos adhérents directeurs et directeurs adjoints, et sera envoyée également aux administrateurs dès la rentrée 2013.

LA PARITÉ

Le 12 novembre 2012, la délégation aux droits des femmes au Sénat dans le cadre de sa mission « Femmes et travail », organisait une table ronde sur le secteur de la Culture, à laquelle participaient :

- May Bouhada, présidente du Collectif H/F d'Ile-de-France, accompagnée d'Aline César, trésorière adjointe ;
- Judith Depaule, vice-présidente du SYNDEAC ;
- Blandine Pélissier, membre de la Fédération interrégionale H/F, représentante H/F Poitou-Charentes et H/F Midi-Pyrénées
- Sophie Deschamps, ancienne présidente de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et Guillaume Prieur, directeur des affaires européennes et institutionnelles de la SACD.

Le compte rendu de la table ronde conduite par Brigitte GONTHIER-MAURIN est disponible sur :

<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20121112/femmes.html>

Cette audition a permis de finaliser les orientations des travaux de la délégation « Femmes et culture » pour l'année 2013. Elle a rendu son rapport Culture le 3 juillet 2013, sous

le titre : « La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est de passer aux actes », avec 19 recommandations à mettre en œuvre.

Notons que dans son avant-propos, l'auteur du rapport Brigitte Gauthier-Maurin reconnaît que c'est à l'issue de cette audition du 12 novembre que « *la délégation a décidé de consacrer ses travaux annuels à faire avancer la place des femmes dans le secteur culturel* ».

Par ailleurs, différentes réunions et débats ont eu lieu avec la ministre de la Culture, Nicole Pot, haute fonctionnaire à l'égalité, ainsi que d'autres membres d'organisations (HF, SACD, SYNPTAC, etc.) dans des théâtres et autres lieux culturels.

L'objectif de ces travaux est de forcer les plafonds de verre, de composer des saisons égalitaires, de nommer des femmes à la tête d'institutions, de faire en sorte que les jurys, commissions ou organisations soient composés à part égale de femmes et d'hommes, à l'instar du bureau national du SYNDEAC qui comprendra désormais 14 binômes mixtes. Judith Depaule a été aidée dans son travail, approuvé par l'Assemblée Générale, par Gloria Paris.

TRAVAUX CONCERNANT L'INTERMITTENCE

Annexes VII & X :

Bilan du groupe de travail

Judith Depaule, vice-présidente en charge des compagnies, s'est vue confier une mission sur l'intermittence, entourée de Renaud-Marie Leblanc et Fabien André, également membres du Conseil National du SYNDEAC.

Ils se sont particulièrement investis sur cette question centrale du modèle social de notre secteur, cruciale pour son équilibre économique et particulièrement sensible pour les compagnies, qui constituent les premiers employeurs d'artistes et techniciens intermittents du spectacle, dans un contexte de raréfaction des moyens de production et des opportunités de diffusion. Après une phase de clarification des préconisations du SYNDEAC en 2012 (cf. bilan annuel 2012), ils ont été auditionnés avec Alain Herzog à l'Assemblée Nationale par la « mission d'information sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques » à deux reprises (une fois avec une délégation de la FESAC, une autre fois lors de l'audition spécifique accordée au SYNDEAC) ainsi qu'au Sénat par le « groupe de travail sur le régime de l'intermittence dans le secteur culturel ». (cf. p. 32)

Jean-Patrick Gille, rapporteur de la mission d'information de l'Assemblée Nationale, a présenté le 23 avril 2013 le rapport d'information issu de cette mission. Le prétendu « déficit » (qu'il faudrait définitivement qualifier de balance analytique négative) est soudainement passé d'1 milliard à 300 millions d'euros. Comme l'a souligné Michel Sapin, ministre du Travail, il est vain de déplorer le « déficit » des annexes dans la mesure où « l'assurance chômage est bâtie sur une logique de solidarité interprofessionnelle : il est donc logique que ceux qui sont le plus exposés au risque de privation d'emploi, comme les intermittents du spectacle et, d'une manière générale, l'ensemble des salariés embauchés sous contrat de courte durée, bénéficient de l'appui de ceux qui ne connaîtront pas ou peu le chômage. Le régime d'assurance chômage de ces catégories d'actifs ne peut donc, par construction, qu'être déficitaire ». Certaines des revendications du SYNDEAC ont été prises en compte, comme le plafond de cumul salaires/indemnités mais avec un montant plus élevé, sans la date anniversaire fixe avec 12 mois comme période de référence pour 507 heures et durée d'ouverture de droits. Pour beaucoup, le retour à la date anniversaire ne serait possible qu'à condition d'augmenter le nombre d'heures à effectuer en 12 mois (au moins 580 heures). La question des heures d'enseignement n'est pas considérée, ce qui est encore plus inacceptable à une époque où l'on place l'éducation artistique et culturelle comme une priorité.

Les signataires du Comité de suivi de 2003-2004 se sont de nouveau réunis en mai 2013, afin d'étudier la situation nouvelle au regard de ce rapport d'information sur l'emploi culturel qui est une base de travail très importante à la veille des négociations. Ce Comité de suivi, réunissant artistes, techniciens, coordination des intermittents et précaires, syndicats de salariés et d'employeurs, avait rédigé, en concertation avec des parlemen-

taires de tous bords, la plate-forme d'une proposition de loi garantissant la pérennisation des annexes VIII et X et de leur contenu, présentée en 2004 à l'Assemblée Nationale par les socialistes et refusée pour absence de quorum.

Ils ont confirmé être toujours en accord avec le texte de l'époque – si ce n'est l'abandon du salaire journalier de référence, en application aujourd'hui. D'autres organisations ont rejoint ces revendications constituant le Comité de suivi 2013 :

- annexe unique artistes et techniciens ;
- date anniversaire (507 heures en 12 mois, avec indemnisation sur 12 mois) ;
- plafonnement du cumul salaires et indemnités ;
- prise en compte des heures d'enseignement ou d'heures entrant dans le cadre du régime général ;
- rétablissement des règles non discriminatoires sur les congés maternité et maladie.

Le Comité de suivi auquel a participé activement le SYNDEAC, a donc repris du service en organisant deux assemblées générales successives le 17 juin 2013 au Théâtre de la Colline à Paris et le 14 juillet 2013 au Village du Off à Avignon, en publiant des communiqués de presse et en rencontrant des parlementaires prêts à le soutenir dans ses revendications.

Afin de contrer la guerre des chiffres par les chiffres eux-mêmes, le SYNDEAC a commandé le 18 mars 2013 une étude à Mathieu Grégoire, Maître de Conférences en sociologie, Chercheur au CURAPP (CNRS) visant à évaluer les effets des revendications du syndicat en matière d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle. Pour effectuer le travail de recherches à partir des données de la Caisse des Congés Spectacles (l'UNEDIC se refusant toujours à communiquer ses chiffres dans le détail) Mathieu Grégoire est aidé par Nicolas Pilmis, agrégé de sciences économiques et sociales (dont la thèse compare les populations des journalistes pigistes et des intermittents).

L'étude est en cours, mais en ce début d'été 2013 on peut déjà avancer que le retour à la date anniversaire tel que le préconise le SYNDEAC n'ouvrirait pas la porte de l'intermittence à une population importante, contrairement à ce que certains craignent (cf. ci-après note d'étape).

Si la version provisoire du projet de loi d'orientation pour la création entérine l'importance du rôle des annexes VIII et X et la nécessité de les pérenniser, elle n'en précise quasiment pas le contenu (si ce n'est le plafond de cumul salaires/indemnités). Face à notre étonnement, soulevé en réunion par Judith Depaule, Michel Sapin, ministre du Travail et de l'Emploi, déclarait aux organisations professionnelles, lors du rendez-vous conjoint avec la ministre de la Culture le 13 juillet 2013 à Avignon, que les deux ministères orienteraient et accompagneraient au mieux les renégociations, et que si celles-ci n'aboutissaient pas, il serait alors nécessaire de recourir à la voie législative.

Le SYNDEAC reste mobilisé sur ce dossier extrêmement sensible.

Point d'étape de l'étude commandée par le syndicat

Projet de recherche concernant l'évaluation des effets des revendications du SYNDEAC en matière d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle

Note d'étape 31 juillet 2013.

L'étude commandée par le SYNDEAC est réalisée au sein du Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et Politique (CURAPP), dépendant de l'Université de Picardie Jules-Verne (UPJV) et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Elle est réalisée par Mathieu Grégoire, Maître de conférences en sociologie à l'UPJV, et Olivier Pilmis, chargé de recherche au CNRS. Cette étude se donne pour objectif de comparer certaines des caractéristiques actuelles du régime d'indemnisation des Annexes VIII et X à celles de modèles alternatifs tels que celui proposé par le SYNDEAC. Cette opération revient à faire varier un certain nombre de paramètres des différents régimes d'indemnisation, et notamment :

- la période de référence : 10 mois et demi, ou 12 mois ;
- la durée d'indemnisation : 243 jours, ou date anniversaire ;
- le plafonnement des indemnités, notamment en fonction d'un cumul entre indemnités de chômage et salaire ;
- le taux de contribution, en particulier patronal, autour de l'évaluation de l'impact de la suppression de la cotisation de 0,5 % appliquée aux CDDU d'une durée inférieure à trois mois.

L'un des intérêts du type de modélisation mis en œuvre dans cette étude est de permettre, autant que possible, de mesurer l'impact de chacune des dispositions mises en jeu. La comparaison de différents régimes, *i.e.* l'évaluation de leurs propriétés respectives, suppose ensuite la combinaison de deux variables :

- la première concerne le nombre d'individus indemnisés. Celle-ci peut s'entendre de deux manières différentes, dans la lignée des calculs auxquels procède l'Unedic : le nombre d'individus indemnisés à un instant t (au 31 décembre d'une année particulière), le nombre d'individus indemnisés au moins une fois durant une année n . Ces deux définitions sont prises en compte dans l'étude réalisée ;
- la seconde porte sur la différence à la fin d'une année n entre, d'une part, le montant des cotisations versées par les salariés et les employeurs et, d'autre part, le montant des indemnités touchées par les individus indemnisés.

Bien que l'enquête réalisée par le CURAPP vise à une *modélisation* de régimes d'indemnisation de l'intermittence, et ne prétende donc pas produire une *description* exhaustive ou fidèle de ces mondes, la pertinence des modèles construits repose, de manière décisive, sur la mise à contribution de données quantitatives « réelles ». Mener à bien ce type d'enquête suppose d'avoir accès à certaines sources professionnelles ou administratives recensant fidèlement l'activité d'un nombre suffisamment important d'individus. En l'occurrence, afin de réaliser l'étude commandée par le SYNDEAC, une convention de mise à disposition de données a été établie entre la Caisse des Congés Spectacles et le CURAPP, ouvrant accès au traitement des bases de la CCS.

Les données ont été transmises aux responsables de l'étude à la fin de la première semaine de juin. La première étape du travail a consisté en un nettoyage des données (vérifications de qualité des données, suppression des doublons, etc.) et leur mise en forme afin de réaliser l'étude elle-même. Au terme de ces diverses étapes, le traitement effectif des données portera sur les années 2001 à 2011 : les premières années comprenant 130.000 individus et environ 1.000.000 contrats, tandis que les dernières rassemblent un peu plus de 150.000 individus et presque 2.500.000 contrats.

Une réunion a été organisée à Avignon le 14 juillet 2013 entre les représentants du SYNDEAC et de l'équipe de recherche afin de préciser les modèles à tester et de faire le point sur l'état d'avancement des travaux.

Des réunions sont programmées à la rentrée afin que l'étude soit achevée d'ici la mi-octobre 2013 et puisse aider à la production d'argumentaires étayés lors des négociations à venir.



LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE

SOCIAL : TRAVAUX SUR LE 3^E CYCLE DE NÉGOCIATION ET CMP PRIVÉ/PUBLIC

État des négociations en cours de la convention collective

Un 2^e cycle de négociation s'était achevé par la signature d'un accord le 24 juillet 2012. Cet accord portant sur la modification du corps commun concernant notamment l'introduction du temps partiel aménagé, les transpositions législatives sur le représentant syndical ou la prise en compte de l'ancienneté des CDD non artistiques attend, pour être mis en application, la parution de l'arrêté d'extension.

A l'automne 2012 ont débuté les travaux relatifs au troisième cycle.

Dans un premier temps ont été listés les sujets abordés dans le 2^e cycle et expressément reportés au troisième.

Les partenaires sociaux autour de la table se sont accordés sur le fait que chaque sujet pouvait faire l'objet d'un accord spécifique, indépendamment de la conclusion des négociations des autres sujets de ce 3^e cycle de négociation.

- Modalités de révision de la convention collective (article I.2). Les partenaires ont souhaité simplifier les dispositifs prévus par nos textes. Une proposition des employeurs a été soumise aux partenaires. L'un des syndicats a souhaité ajouter une clause prévoyant l'unanimité des signataires pour discuter de la révision. Cette demande a bloqué la discussion pour l'instant.

- Un autre point sur le fonctionnement de la commission nationale paritaire d'interprétation, de conciliation et de validation (CNPCIV) a également mobilisé les partenaires sociaux au cours des débats en commission mixte paritaire. L'objectif était de fournir une notice explicative sur le fonctionnement de la CNPCIV, de décrire ses missions et son rôle et spécialement la procédure à suivre pour faire valider un accord signé avec les délégués du personnel (en l'absence de délégués syndicaux). C'est ainsi qu'une note commune a été rédigée à l'attention de toutes les entreprises, sorte de vade-mecum de toute entreprise souhaitant signer des accords en l'absence de délégués syndicaux.

- A la demande des organisations salariées, un débat a eu lieu au cours de plusieurs CMP sur le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle. En effet, actuellement ne s'appliquent à notre secteur que les dispositifs prévus pour le licenciement par le code du travail et non par la convention collective sur la rupture conventionnelle. Les organisations salariées ont souhaité pouvoir négocier un montant d'indemnité plus favorable pour le salarié, mais les organisations employeurs n'ont pas trouvé d'accord entre elles sur ce sujet. Ce point sera sans doute réexaminé à la rentrée.

- La renégociation du titre XVII sur le cirque a commencé mais n'est pas pour le moment finalisé. Un groupe de travail s'est réuni afin d'envisager des propositions communes aux employeurs. Philippe Le Gal a participé pour le SYNDEAC à ces travaux qui reprendront à la rentrée.

Réouverture des négociations concernant le champ d'application des conventions collectives des secteurs privé et public

Un accord interbranche du spectacle vivant portant définition commune des champs d'application des conventions collectives des secteurs privé et public du 22 mars 2005 avait été négocié sous l'impulsion conjointe du ministère de la Culture et de la Communication, et du ministère de l'Emploi, incitant « *les partenaires sociaux du secteur, et singulièrement les employeurs à proposer une couverture exhaustive du secteur (...) sans empiètements et incohérences entre les différentes conventions collectives* ».

Depuis plusieurs années, les syndicats de salariés ont soulevé les difficultés d'interprétation des définitions des champs données par cet accord.

La convention collective des entreprises du spectacle vivant privé ayant abouti à une signature le 3 février 2012 (étendue par arrêté du 29 mai 2013), les syndicats d'employeurs au niveau interbranche ont répondu positivement à la demande réitérée de réouverture de négociations de cet accord.

Une première réunion paritaire a eu lieu le 29 mai 2013. Un tour de table a permis de dégager certaines problématiques portées principalement par les syndicats de salariés : confusion induite par la notion de structures « globalement indépendantes » des pouvoirs publics entrant dans la définition du champ privé, « labels » cités dans la définition du champ public qu'il conviendrait d'actualiser, effectivité de la commission de conciliation prévue par l'accord...

Les organisations syndicales n'ont pas souhaité la mise en place d'un groupe de travail sur la question, comme il l'a été proposé par le représentant de la Direction Générale du Travail. Les discussions se poursuivront donc en plénière, la prochaine réunion de la Commission paritaire étant fixée au 8 octobre prochain.

SOCIAL : TRAVAUX SUR LA CONVENTION COLLECTIVE DES ARTS PLASTIQUES

Depuis plusieurs années, le chantier d'une convention collective adaptée au secteur des arts plastiques a été officiellement entamé par le CIPAC (fédération des professionnels de l'art contemporain), avec l'aide du SYNDEAC dont les statuts sont ouverts depuis 2010 à la production ou la diffusion d'œuvres graphiques et plastiques dans le secteur subventionné.

En effet, le secteur des arts plastiques ne dispose pas à ce jour d'une convention collective permettant des garanties sociales communes à tous les salariés du secteur.

De septembre 2010 à avril 2011, six rencontres organisées par le SYNDEAC et le CIPAC ont permis d'aborder les questions de la professionnalisation, de la structuration du secteur et des accords d'entreprise, ainsi que d'initier un travail comparatif sur la nomenclature des emplois et l'organisation du temps de travail.

En octobre 2011, le ministre de la Culture Frédéric Mitterrand a annoncé officiellement la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une convention collective propre au secteur des arts plastiques. Cette initiative a été réitérée auprès des représentants du CIPAC fin 2012 par la ministre de la Culture Aurélie Filippetti, s'engageant à annoncer la création de la commission paritaire adéquate au congrès interprofessionnel du CIPAC qui aura lieu en novembre 2013.

Le 8 mars 2013, une réunion entre le SYNDEAC, le CIPAC, et les représentants arts plastiques de la DGCA (Pierre Oudart, directeur adjoint chargé des arts plastiques, Pascal Murgier, chef du département des artistes et des professions, et Pauline Gay, chargée de mission) a permis de fixer une méthodologie et un programme de travail sur ce chantier.

Un comité de pilotage a été créé, qui regroupe notamment : le SYNDEAC, le CIPAC, le réseau FRAAP (Fédération des

Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens), adhérent du CNEA (Conseil National des Employeurs Associatifs), le Palais de Tokyo et certaines fondations.

Une rencontre a également eu lieu avec un représentant de la DGT afin de peser les différentes options possibles permettant la mise en place d'une convention collective :

- hypothèse 1 : mise au point d'un texte spécifique de convention collective, qui peut se développer en référence à celui de la CCNEAC. Dans ce cas, il est recommandé de démontrer qu'il s'agit d'un secteur comptant au moins 10 000 salariés, ou sinon, de déployer une action de lobbying conséquente ;
- hypothèse 2 : développement d'une annexe « arts plastiques », venant compléter l'actuelle CCNEAC.

Les deux premières rencontres du Comité de pilotage en juin 2013 ont permis de prendre les orientations suivantes :

- l'hypothèse d'une convention distincte a été retenue : en effet, même si l'hypothèse d'une annexe spécifique à la CCNEAC présentait l'avantage d'une mise en œuvre relativement simple et rapide, plusieurs inconvénients ont été toutefois pointés (obligation de renégocier le champ d'application de la CCNEAC avec les partenaires sociaux du spectacle vivant, relative inadaptation du corps du texte de la CCNEAC aux métiers caractéristiques du secteur des arts visuels, problématique de la validation d'une grille de salaire spécifique...);

- mise en place d'une Commission Paritaire : un courrier a été envoyé à toutes les organisations de salariés représentatives dans le secteur culturel le 8 juillet dernier.

La première réunion paritaire aura lieu le 25 septembre avec comme ordre du jour : périmètre du champ des arts plastiques, et méthodologie de calendrier de travail.

SOCIAL : ÉGALITE PROFESSIONNELLE

Les dispositions de l'accord du 3 juillet 2012 relatif à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, signé par les partenaires sociaux de notre secteur, ont été étendues par arrêté du 3 juin 2013, publié le 8 juin au Journal Officiel.

Elles sont donc rendues applicables à l'ensemble des entreprises entrant dans le champ des entreprises artistiques et culturelles.

Cet accord a pour objet de rappeler les principes légaux en matière d'égalité professionnelle, et de mettre en œuvre

les dispositions visant à améliorer l'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle. Il a également pour finalité d'inciter les entreprises à engager des politiques actives en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Une présentation du texte a eu lieu le 11 juillet à la Maison Professionnelle (35, rue Guillaume Puy) dans le cadre des journées professionnelles d'Avignon, à l'occasion d'un débat sur l'égalité professionnelle organisé par le SYNDEAC, le SYNPTAC et l'AFDAS.

SOCIAL : NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Des modifications législatives récentes (voir ci-après) ont eu pour conséquence la tenue de deux négociations de salaires distinctes au niveau de la branche pour la période 2012-2103 :

- une négociation pour 2012 liée à la présence de salaires minima inférieurs au SMIC ;
- la négociation annuelle 2013 des salaires obligatoire de branche.

1^{er} décembre 2012 : NAO 2012

La loi relative à la simplification du droit et l'allègement des démarches administratives (dite « loi Warsmann ») du 22 mars 2012 a introduit une nouvelle obligation en matière de négociation de salaires, indépendante de la négociation annuelle obligatoire (NAO) de branche, qui impose aux organisations syndicales liées par une convention de branche d'ouvrir une négociation salariale dès lors que le salaire minimum professionnel des « salariés sans qualification » est inférieur au SMIC (article L2241-1-1 du code du travail). Or, dans notre branche, l'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet 2012 avait porté les salaires minima des groupes 8 (échelon 1) et groupe 9 (échelons 1 et 2) du personnel administratif et technique en dessous du SMIC.

Une négociation a été ouverte à la demande des syndicats de salariés conformément à notre obligation légale (article L2241-2-1 du code du travail), et ce bien que la négociation annuelle des salaires 2013 soit proche.

Une solution de compromis a été proposée par les organisations d'employeurs, qui concerne uniquement la grille des minima conventionnels hors artistes :

- alignement du salaire minimum du groupe 9 échelon 1 sur le montant du SMIC mensuel applicable au 1^{er} juillet 2012, ce qui correspond à une revalorisation de 4,42%, appliquée à tous les échelons des groupes 8 et 9 ;
- revalorisation de 0,3% des groupe 1 à 7 afin d'amortir un tassement trop important de la grille.

Cet accord sur les salaires a été signé le 3 décembre dernier, avec une application au 1^{er} décembre 2012 pour les membres adhérents aux organisations signataires, et a été étendu le 10 avril 2013 au reste de la branche.

6 mai 2013 : NAO 2013

Dans un deuxième temps, les partenaires sociaux se sont réunis de février à mai 2013 en négociation annuelle de branche (NAO).

Dans un contexte très difficile (cf. bilan p.), un accord a été signé le 6 mai 2013 par deux organisations syndicales de salariés : SYNPTAC-CGT et CFE-CGC, et par cinq organisations patronales : SYNDEAC, PROFEDIM, SNSP, SCC et SYNAPI.

Les revalorisations ne concernent que les salaires minima :

- les minima des salaires artistes ont été augmentés de 0,6 % ;
- les progressions de la grille des non-artistiques ont été calculées pour limiter les écarts entre les groupes. Les augmentations prenant en compte l'augmentation du SMIC en janvier 2013 ont permis d'aligner le groupe 9 au niveau du SMIC et de permettre une progression différenciée de 0,8 % à 2,5 % des groupes 8 au groupe 2.

Les défraiements ont été revalorisés au niveau des barèmes Urssaf.

Ces dispositions sont applicables rétroactivement au 1^{er} avril 2013 pour les adhérents aux syndicats signataires, et à l'extension de l'accord pour le reste de la branche qui est intervenue par arrêté du 19 août 2013 (JO du 27 août 2013).

SOCIAL : RAPPORT DE BRANCHE 2012

(portant sur l'exercice 2011) des entreprises artistiques et culturelles, opérateur technique : AUDIENS, groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle

Le rapport de branche : un outil pour la NAO

Conformément à l'article D2241 - 1 du code du travail, le rapport de branche présente les données sociales et les éléments statistiques nécessaires à la tenue de la négociation annuelle des salaires. Les 8 syndicats employeurs signataires de la convention collective sont porteurs de ce rapport.

Ce rapport a été réalisé grâce à l'exploitation de deux sources d'information :

- les données AUDIENS issues de la gestion de la retraite complémentaire des entreprises du secteur.
- les données issues d'un questionnaire adressé à l'ensemble des entreprises de la branche.

L'exploitation de ces deux sources d'information permet un échantillon élargi de l'étude depuis deux ans : auparavant, seules les structures adhérentes à l'un des 8 syndicats employeurs signataires de la convention collective étaient interrogées. De par son statut, AUDIENS possède les déclarations nominatives annuelles de salaires des entreprises de la branche adhérentes à un syndicat, ce qui permet de travailler sur une photographie plus fiable du secteur d'activités.

Etude générale des entreprises de la branche (données issues des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires)

4.803 entreprises de la branche ont déclaré une activité à AUDIENS au titre de l'exercice 2011. Cela représente plus de 641 M € de masse salariale brute.

Répartition géographique

La répartition géographique de la branche est très stable d'une année sur l'autre.

L'Île-de-France est toujours prédominante avec 25% des structures et 30% de la masse salariale.

Rhône-Alpes (10,0% et 10,2 %),

PACA (9,6% et 11,6 %),

Languedoc-Roussillon (5,4% et 5,2 %),

Midi-Pyrénées (5,0% des structures),

Pays-de-la-Loire (5,0% des structures),

Bretagne (4,7% des structures)

et Aquitaine (4,4% des structures).

Masse salariale par type de contrat, taux de temps partiel et genre

2 % des entreprises ont une masse salariale comprise entre 1 et 10M€ et totalisent 33 % des salaires bruts versés.

38 % des entreprises ont une masse salariale inférieure à 25 k€ et totalisent 3% des salaires bruts versés.

- CDI temps plein cadres : 1.860 femmes et 2.055 hommes pour une masse salariale totale respective de 63M€ et 82M€. On dénombre, par ailleurs, 151 femmes et 351 hommes (pour un salaire médian respectif de 27,2€/h et 30,8€/h) dans le groupe 1 des CDI cadres hors artistes de l'étude détaillée de l'emploi (données issues des DADS-U).

- CDI temps plein non cadres : 4.366 femmes et 3.206 hommes pour une masse salariale totale respective de près de 75M€ et 62M€.

- CDD (dont CDDU) artistes : 16.461 femmes et 29.597 hommes pour une masse salariale totale respective de 49M€ et 78M€.

Les CDI cadres et assimilés en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 194 chez les femmes et de 110 chez les hommes.

Les CDI non cadres en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 723 chez les femmes et de 218 chez les hommes.

Etude détaillée de l'emploi (données issues des DADS-U)

3.036 entreprises de la branche ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2011 via la norme DADS-U avec un volume de 37M d'heures. Elles cumulent plus de 534 M € de masse salariale brute.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS : TABLEAU GÉNÉRAL PAR FILIÈRE D'EMPLOI	Nombre d'heures payées	Salaires bruts
Artistique	25,2%	30,3%
Technique	30,1%	27,0%
Communication, RP	17,8%	14,6%
Administration, production	26,8%	28,1%
Total	100%	100%

Lecture : La filière artistique représente 25,2% des heures payées et 30,3% des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon.

SOCIAL : RAPPORT DE BRANCHE 2012

(portant sur l'exercice 2011) des entreprises artistiques et culturelles, opérateur technique : AUDIENS, groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS : FILIÈRE D'EMPLOI PAR TYPE DE STRUCTURE

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artist.	Admin-prod	Comm RP	Tech
Centres dramatiques nationaux et régionaux	35	43 924	17%	29%	15%	38%
Centres chorégraphiques nationaux	17	15 180	36%	30%	13%	21%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	66	14 322	9%	35%	22%	35%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	2 150	17%	44%	12%	26%
Scènes nationales	66	58 253	10%	27%	21%	42%
Autres labels et réseaux soutenus par l'État (PNAC, CNAR, CDC)	15	3 686	13%	38%	17%	32%
Scènes conventionnées	52	18 998	8%	32%	21%	38%
Orchestres permanents	17	33 534	79%	12%	4%	5%
Opéras	8	30 408	44%	11%	10%	35%
Théâtre de ville	100	34 144	12%	31%	21%	36%
Compagnies	1 452	108 477	50%	25%	8%	18%
Festivals	168	42 291	13%	39%	18%	30%
Ensembles musicaux	129	23 276	67%	25%	4%	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	57	6 788	39%	29%	10%	23%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	28	4 266	34%	39%	10%	17%
Autres lieux de production/diffusion	285	65 566	16%	33%	22%	29%
Autres types de structures	52	10 021	10%	36%	24%	30%
Non renseignés	480	19 111	39%	31%	15%	16%
TOTAL	3 036	534 394	30%	28%	15%	27%

Lecture : les 1.452 compagnies de notre échantillon ont déclaré au total un peu plus de 108M€ de salaires bruts. Sur ce total, 50% concernent des emplois dans la filière artistique, 25% des emplois dans la filière administration-production.

Échantillon entreprises adhérentes au SYNDEAC

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artist.	Admin-prod	Comm RP	Tech
Centres dramatiques nationaux et régionaux	34	43 041	17%	30%	15%	38%
Centres chorégraphiques nationaux	12	9 980	31%	33%	14%	22%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	1	601	3%	42%	23%	32%
Scènes nationales	53	44 874	7%	28%	23%	42%
Autres labels et réseaux soutenus par l'État (PNAC, CNAR, CDC)	5	1 697	4%	43%	13%	39%
Scènes conventionnées	18	8 290	5%	30%	28%	37%
Théâtre de ville	5	3 519	4%	23%	24%	49%
Compagnies	113	13 340	46%	27%	8%	20%
Festivals	11	7 868	7%	39%	19%	35%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	397	18%	51%	15%	16%
Autres lieux de production/diffusion	18	13 478	7%	31%	26%	36%
Autres types de structures	3	427	1%	65%	29%	5%
TOTAL	274	147 514	15%	30%	19%	36%

Lecture : les 18 scènes conventionnées de notre échantillon ont déclaré au total 8 290 K€ de salaires bruts. Sur ces 8 290 K€, 5 % concernent des emplois dans la filière artistique, 30 % des emplois dans la filière administration/production.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS PAR FILIÈRE ET CONTRAT

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	3%	97%	20%	80%	25%	75%
Administration-Production	49%	51%	76%	24%	81%	19%
Communication- RP	29%	71%	71%	29%	73%	27%
Technique	11%	89%	39%	61%	42%	58%
TOTAL	13%	87%	52%	48%	55%	45%

Échantillon entreprises adhérentes au SYNDEAC

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS PAR FILIÈRE ET CONTRAT	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	3%	97%	17%	83%	20%	80%
Administration-Production	61%	39%	86%	14%	90%	10%
Communication- RP	33%	67%	77%	23%	79%	21%
Technique	13%	87%	46%	54%	53%	47%
TOTAL	19%	81%	59%	41%	64%	36%

Lecture : au niveau de la filière technique, 13% des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 46% des heures payées et 53% des salaires bruts déclarés.

Informations sociales complémentaires

1.015 structures ont répondu au questionnaire, soit un peu plus de 21% de notre échantillon d'entreprises de la branche ayant déclaré une activité à AUDIENS au titre de l'exercice 2011

- Les charges de personnel représentent en moyenne 55% des charges d'exploitation.
- La moitié des entreprises déclare avoir bénéficié d'aides à l'emploi en 2011, pour un montant médian de 10.943 €.
- Le nombre d'entrées de CDI (562 sur notre échantillon) est plus important que le nombre de sorties de CDI (492).
- 66% des structures ont mis en place des actions de formation en 2011.
- 43 % des femmes en CDI ont moins de trois ans d'ancienneté dans la structure et 6% plus de 15 ans ;
- 42% des hommes en CDI ont moins de trois ans d'ancienneté dans la structure et 5% plus de 15 ans ;
- parmi les structures répondantes qui ont du personnel permanent, 15% ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) et 24% ont procédé à une revalorisation individuelle.
- Il y a 844 CDI (contrat à durée indéterminée intermittent) dans notre échantillon, dont 537 femmes et 307 hommes.

SOCIAL : IMPACTS DE LA LOI RELATIVE À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI SUR LA CONVENTION COLLECTIVE ET SUR LA PRÉVOYANCE

Impacts sur la convention collective

L'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 retranscrit dans la loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, prévoit deux dispositifs à retenir pour notre secteur.

- Un nouvel enjeu de négociation sur les temps partiels.
- Une évolution de la taxation des contrats courts et notamment son impact sur les CCD d'usage (CCDU).

UN NOUVEL ENJEU DE NÉGOCIATION SUR LES TEMPS PARTIELS.

Au terme de trois mois de négociations, le 11 janvier 2013, l'accord national interprofessionnel sur la **sécurisation de l'emploi** a été signé par certains partenaires sociaux.

Cet accord, qui a été signé du côté patronal par le MEDEF, l'UPA et la CGPME, et du côté syndical par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, vise à offrir à la fois plus de souplesse aux entreprises et davantage de protection aux salariés. Une loi de transposition a du être envisagée pour retranscrire les points de cet accord dans le code du travail.

Les partenaires sociaux ont souhaité offrir de nouveaux droits aux salariés et pallier aux aléas conjoncturels, tout en préservant l'emploi. Certaines dispositions de la loi intéressent plus particulièrement des entreprises d'une certaine taille (+ de 50 salariés) comme la mobilité interne ou les plans de sauvegarde des emplois. Mais d'autres dispositifs concernent toutes les entreprises quelque soit leur taille.

Il en est ainsi des dispositions intéressant les temps partiels et les contrats courts : elles sont applicables à la branche des entreprises artistiques et culturelles.

Les aménagements liés aux temps partiels prévoient une durée minimale obligatoire de 24 heures par semaine (ou de 24 heures en moyenne sur la période d'aménagement).

Cette disposition ne concerne pas les étudiants de moins de 26 ans et a priori les CDII.

Cette durée minimale de 24 heures peut encore être écartée à la demande de tout salarié qui en fait expressément la demande. Des dispositions transitoires permettent néanmoins d'attendre le 1^{er} janvier 2016 pour que ces dispositions soient applicables aux contrats à temps partiels en cours au 1^{er} janvier 2014.

Des dérogations sont susceptibles d'être négociées par accord de branche. Les branches qui emploient au moins un tiers de leurs effectifs à temps partiel, auront l'obligation d'ouvrir des négociations : c'est bien le cas de notre branche qui emploie 41,2 % de son effectif à temps partiel¹.

L'objet de la négociation sur les temps partiels pourra porter notamment sur :

- la durée minimale d'activité hebdomadaire ou mensuelle ;

- le nombre et la durée des périodes d'interruption d'activité ;
- le délai de prévenance préalable à la modification des horaires ;
- la rémunération des heures complémentaires.

Une durée inférieure à la durée de 24 heures pourra donc être négociée par la branche, sous réserve de contreparties, comme par exemple la mise en place de garanties de régularité des horaires ou d'horaires permettant au salarié de cumuler plusieurs activités.

Ces sujets importants pour notre secteur feront partie des thèmes majeurs de la négociation de la rentrée 2013.

EVOLUTION DES TAUX DE LA CONTRIBUTION D'ASSURANCE CHÔMAGE DES CONTRATS COURTS

En ce qui concerne les salariés relevant du régime général, la part patronale est augmentée en ce qui concerne les CDD de courte durée pour se porter à :

- 7 % pour les CDD d'une durée inférieure ou égale à un mois
- 5,5 % pour les CDD d'une durée supérieure à un mois et inférieure ou égale à trois mois

En ce qui concerne les salariés relevant des annexes VIII et X, la part patronale est augmentée de 0,5 % pour les CCDU d'une durée inférieure ou égale à trois mois et passe donc à 7,5 %.

Le SYNDEAC a demandé dès le mois de janvier, notamment dans le cadre de la FESAC, que cette surtaxation de 0,5 % ne s'applique pas à nos CCDU dont le taux est déjà doublé. Cette mesure ne nous a pas été accordée dans la loi de sécurisation de l'emploi votée le 14 juin 2013.

Impacts sur la prévoyance

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a créé de nouveaux droits pour les salariés en termes de prévoyance, tels que la généralisation des complémentaires santé, ou la portabilité des droits. Elle reprend la plupart des dispositions déjà existantes dans l'Avenant National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, qui n'était pas applicable jusqu'alors à notre secteur.

AUDIENS est intervenu le 21 mai 2013 en Commission mixte paritaire, afin de faire un point sur l'impact de la réforme au niveau des négociations de branche, et d'informer les partenaires sociaux sur le calendrier de mise en place d'aménagements.

AUDIENS a ainsi établi une fresque chronologique sur les différentes échéances mises en place par le projet de loi (publié depuis), et renseigné les partenaires sociaux sur le décret du 9 janvier 2012 concernant les catégories objectives de salariés.

1- Chiffres communiqués par la DARES repris dans le rapport parlementaire de mars 2013 sur la transposition de l'ANI : au total, 31 branches de plus de 5000 salariés totalisent un effectif à temps partiel d'au moins un tiers de leur effectif salarié total. Selon cette étude, basé sur l'effectif de la branche 2010 des entreprises artistiques et culturelles (estimé à 24 300 salariés), 41,2 % de l'effectif est à temps partiel.

Les nouveautés mises en place par la loi du 14/06/2013 :

GÉNÉRALISATION ET IMPACT DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS :

La loi crée une couverture minimale légale (socle minimal) au titre de la complémentaire santé à tous les salariés.

Dans notre secteur, en vertu de l'accord du 26 juin 2008 étendu, des garanties au titre des frais de santé et de « l'incapacité, invalidité, décès » existent déjà. Il semble que ces garanties couvrent l'ensemble des salariés de la branche puisque les intermittents y sont inclus, à l'exception des salariés intermittents non-cadres et des artistes qui ne bénéficient pas de ces garanties complémentaires réservées aux intermittents cadres.

A compter du 1^{er} juillet 2014, les complémentaires santé devront cependant vérifier que le socle minimal est bien respecté, et des négociations doivent donc être ouvertes dès juin 2013 sur ce point.

Au 1^{er} juin 2016, à défaut d'avoir conclu un accord de branche, les entreprises devront appliquer cette couverture.

PORTABILITÉ DES GARANTIES SANTÉ ET PRÉVOYANCE :

Dans la mesure où le secteur ne relevait pas de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008, la portabilité ne lui était pas applicable. Désormais, un nouvel article L.911-8 du code de la sécurité sociale vient élargir le champ d'application de la portabilité à l'ensemble des salariés.

Le maintien des garanties des droits, suite à une rupture du contrat de travail justifiée au regard de l'assurance chômage, sera obligatoire pendant une période ne pouvant excéder douze mois. Celui-ci s'effectuera à titre gratuit, il ne sera plus possible de prévoir un cofinancement employeur/salarié à titre dérogatoire.

Cette portabilité entre en vigueur au titre des garanties de remboursement des frais de santé le 1^{er} juin 2014, et au titre des garanties « Incapacité, invalidité, décès » le 1^{er} juin 2015.

Les partenaires sociaux devront donc mettre les accords en conformité avec ces nouvelles dispositions légales.

DÉSIGNATION D'UN ORGANISME ASSUREUR UNIQUE

Les dispositions actuelles prévoient que ces garanties sont mutualisées au niveau de la branche professionnelle et que les entreprises doivent adhérer à un organisme assureur unique (AUDIENS pour notre secteur).

Or, le Conseil Constitutionnel par une décision en date du 13 juin 2013, a jugé les clauses de désignation des organismes assureurs contraires à la Constitution.

Aussi, d'ici le 30 juin 2014, une négociation, qui doit être ouverte avant le 1^{er} juin 2013, doit intervenir pour fixer les modalités de choix de l'organisme assureur, éventuellement la définition du contenu et du niveau des garanties ainsi que la répartition de la charge des cotisations entre les employeurs et les salariés. Au terme des discussions qui auront lieu en Commission mixte paritaire dès la rentrée de 2013, l'organisme assureur de branche (AUDIENS pour notre secteur) devra être redésigné (pour effet au plus tard en juillet 2014).

Le décret du 9 janvier 2012 :

Celui-ci redéfinit les catégories objectives de personnel et le caractère collectif et obligatoire de la couverture santé. Une période transitoire avait été mise en place jusqu'au 31/12/13. A cette date, les exonérations fiscales et sociales des contributions patronales pourront être remises en cause en cas de non respect des dispositions du décret. Il conviendra donc d'engager des actions de mise en conformité avant le 31/12/2013.

SOCIAL : CAISSE DES CONGÉS SPECTACLES

Cette institution traverse depuis maintenant plusieurs années une grave crise de gestion. A l'issue de plusieurs rapports de la Cour des Comptes et de l'Igas, les pouvoirs publics et plus particulièrement la DGT ont tenté de mettre en œuvre une réforme statutaire de la Caisse qui prévoit notamment son adossement à AUDIENS.

Le SYNDEAC, dans le cadre des travaux de la FESAC, a été associé à l'élaboration de cette réforme et a apporté son appui à ceux qui, au Conseil d'administration de la Caisse, travaillaient à sa mise en œuvre. Devant l'opposition du Président et d'une partie des membres du Conseil d'administration, onze administrateurs ont ouvert une crise en démissionnant de la caisse collectivement. Cette démission collective a été soutenue par la FESAC dans un courrier adressé le 11 septembre 2012 aux ministres du Travail et de la Culture.

En effet, il était urgent de créer les conditions d'un changement de gouvernance : la Cour des Comptes allait en décembre 2012 dénoncer les envolées de salaires des dirigeants de cette caisse et les retards de versement aux allocataires et envisageait de ce fait la suppression du dispositif.

Cette suppression pouvait d'autant mieux être envisagée que le système de paiement des contributions sur ces congés est totalement bouleversé : la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2013 adoptée par le Parlement le 3 décembre 2012 supprime l'intervention des caisses de congés payés dans le versement des cotisations et contributions sociales sur les congés payés versés et ce en deux temps :

- A compter du 1^{er} janvier 2013 cette mesure s'applique au versement transport et à la contribution au fonds national d'aide au logement (FNAL) : les entreprises sont maintenant directement redevables de ces cotisations qui d'ailleurs n'avaient jamais été payées par la Caisse.
- Dans un second temps (sans doute au 1^{er} janvier 2014) cette mesure sera étendue à l'ensemble des cotisations et contributions sociales recouvrées par les URSSAF et actuellement intégralement payées par la Caisse au moment du versement de congés aux allocataires. Une procédure est en cours pour demander auprès de la direction de la Sécurité Sociale l'exclusion de notre secteur d'activités de ce processus.

Un courrier a été envoyé aux ministres de la Culture et des Affaires Sociales le 14 février afin de demander une concertation sur la mise en œuvre de ces dispositions. Il semble acquis que le principe du plafond accordé à la caisse des Congés s'appliquera bien au paiement des cotisations même si celles-ci sont payées directement par l'employeur et que l'assiette passerait à 11,5% (et non 10% comme nous le sollicitons)

Le SYNDEAC considère que la Caisse des congés spectacles est l'un des marqueurs importants de la spécificité de l'emploi des intermittents en France et milite donc pour un maintien de cette caisse adossée sur AUDIENS afin d'en rationaliser la gestion.

Il fallait pour cela obtenir de nouvelles élections afin de faire voter de nouveaux statuts puisque l'équipe en place s'y opposait : la démission d'un certain nombre de membres du Conseil d'administration a permis la mise sous tutelle d'un administrateur provisoire de la caisse ayant comme mission principale l'élection de nouveaux administrateurs. C'est chose faite le 23 juillet 2013, date du procès verbal de constat et de certification de ces élections.

Notons que dans la branche spectacle vivant, Philippe Fourchon, directeur adjoint à La Ferme du Buisson, Scène nationale de Marne la Vallée, arrive largement en première position avec 1026 voix sur 1553 votants.

Ce Conseil d'administration devra proposer de nouveaux statuts et organiser une fois ces statuts rédigés une nouvelle élection générale pour les faire voter et élire une nouvelle équipe qui composera un nouveau Conseil d'administration élu conformément à ces nouveaux statuts.

SOCIAL : ACTUALISATION DU GUIDE DES OBLIGATIONS SOCIALES

Le ministère de la Culture a souhaité, conformément aux souhaits des organisations, mettre à disposition des acteurs et des professionnels du spectacle vivant un guide récapitulant l'ensemble des obligations liées aux normes sociales, fiscales et de sécurité s'imposant aux entrepreneurs du spectacle. Il a été réactualisé au 30 juin 2013 et cette nouvelle version est élargie au spectacle enregistré.

Le *Guide des obligations sociales liées à l'emploi d'artistes et de techniciens dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré* rassemble des informations sur les obligations légales et réglementaires des acteurs culturels.

Ce document a été établi au terme de plusieurs réunions de travail, et certains thèmes ont été rédigés en partenariat avec la Direction générale du travail ou la Direction de la sécurité sociale.

Ce guide vise à regrouper en un même document toutes les informations utiles à respecter, que ce soit au niveau des principes de la convention collective, de l'exécution du contrat de travail, de la présomption des artistes, des règles sur la mobilité, etc..

Il est téléchargeable sur le site du ministère de la Culture : http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/69713/531745/file/Guide_des_obligations_sociales_du_spectacle_vivant_et_enregistr%C3%A9.pdf

Dans le cadre des réunions de bureau du CNPS dont le SYNDEAC est membre, Alain Herzog a demandé que ce guide soit régulièrement revu pour être adapté de façon permanente à la législation en cours. Il a été décidé d'instaurer deux réunions annuelles pour mettre en œuvre cette actualisation périodique.

SOCIAL : REGIME DE PRÉVOYANCE : SIGNATURE DE L'AVENANT DU 30 AVRIL 2012

L'avenant du 30 avril 2012 portant modification des taux de cotisation du régime de prévoyance (taux relatifs à l'incapacité/invalidité) a été étendu le 27 novembre 2012 (paru au Journal officiel du 9 décembre 2012).

Il revalorise les taux précités de cotisation de 15% : cette augmentation a été justifiée, selon AUDIENS, par les évolutions législatives récentes concernant le régime d'invalidité, les modalités de calcul des indemnités journalières de Sécurité Sociale, et surtout par le recul de l'âge minimum de liquidation des droits à retraite, qui créent une charge supplémentaire pour les régimes de prévoyance.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2013, les nouveaux taux de cotisation sont les suivants :

- 2,02 % T1 ;
- 1,05 % T2 (cadres permanents) ;
- 1,53% T1 (non cadres et agents de maîtrise permanents).

SANTÉ AU TRAVAIL :

CMB -TRAVAUX DU CONSEIL DE GESTION DES INTERMITTENTS

Le SYNDEAC poursuit sa participation au Conseil de gestion des intermittents du CMB. Il est également membre de la commission de contrôle du CMB. Cette instance travaille à la mise en œuvre de l'accord du 29 juin 2009, portant sur le suivi de la santé au travail des intermittents à l'échelon national. Elle est constituée de représentants d'employeurs et de salariés du spectacle et est depuis cette année adossée à AUDIENS. Cet adossement permet à ce service de santé au travail - qui assume également une mission spécifique sur le secteur du spectacle - un travail en synergie sur toutes les fonctions communes, ainsi qu'une réflexion sur une meilleure présence en région de compétences et de ressources sur l'ensemble des questions liées à la santé au travail, à la prévention, à la retraite, à la prévoyance.

L'activité du conseil de gestion cette saison a été axée sur :

- le développement de l'outil d'aide au document unique « ODALIE » qui a été toute la saison mis en test dans un certain nombre d'entreprises dont deux adhérents du SYNDEAC et dont la mise en route commence cet été ;
- Le travail sur la proposition du Conseil d'administration relative au montant de la cotisation annuelle des employeurs. A ce sujet, le Conseil de gestion a largement discuté d'un montant minimum qui permette au Centre Médical de la Bourse de rationaliser son

budget. En effet, la cotisation annuelle due par tout employeur d'intermittents est de 0,32 % de la masse salariale avec un montant minimum de 1€. Après de grandes discussions, la proposition retenue à l'unanimité a été de porter cette cotisation minimum à 40 € et de mettre en place une cotisation minimum de 100 € pour les employeurs de permanents du spectacle à l'image des autres secteurs.

- la décision a également été prise de porter de 1 000 € à 1 500 € le seuil minimal de revenus pour envoyer à chaque intermittent un bon de prise en charge pour 2013 et de faire le point sur cette mesure pour 2014.
- le groupe de travail « pénibilité », qui s'est réuni avec la FESAC afin de préciser les facteurs de pénibilité pour aider les employeurs à remplir les fiches de suivi individuel prévues par les textes.
- la poursuite du travail en commun avec AUDIENS notamment sur le développement de la présence en région. L'objectif reste de proposer des actions communes AUDIENS / AFDAS / CMB d'ici la fin 2013 notamment en région Rhône-Alpes. Le CMB et AUDIENS se sont coordonnés pour être présents conjointement au Printemps de Bourges, au festival de Cannes ainsi qu'au festival d'Avignon où, dans le cadre de la Maison professionnelle, le « document unique » en ligne ODALIE a pu être présenté.

SANTÉ AU TRAVAIL : RELATIONS AVEC AGI-SON

Le SYNDEAC a renouvelé son adhésion à l'association AGI-SON, qui agit en matière de prévention, de sensibilisation et de gestion des risques sonores.

Bertrand Furic, président d'AGI-SON, est intervenu dans le cadre des rencontres professionnelles du SYNDEAC à Avignon afin de faire connaître les actions développées par cette association à destination du public et des structures.

Une présentation a été faite des outils réalisés, tels que la mise en place d'un certificat de compétences professionnelles « gestion sonore », la rédaction d'un guide pro édité par l'IRMA, et la publication d'un DVD pédagogique.

Un rappel réglementaire, concernant notamment la directive européenne sur le bruit au travail a été développé, mettant en avant la complexité de mise en œuvre de ce texte au regard des spécificités de notre secteur, et la nécessité d'une collaboration nationale et européenne pour une reconnaissance de ces particularités.

Il a été envisagé de prévoir une rencontre plus spécifique, destinée aux directeurs techniques des structures adhérentes au SYNDEAC.

SANTÉ AU TRAVAIL :

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PÉNIBILITÉ

Le SIST - CMB (service interentreprises de santé au travail) et un groupe de travail FESAC (auquel le SYNDEAC a participé) ont travaillé ensemble à l'élaboration de fiches traitant des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les artistes et les techniciens du spectacle.

L'employeur a l'obligation d'établir une fiche individuelle de suivi pour tout salarié exposé à au moins un des 11 facteurs de pénibilité définis à l'article D. 4121-5 du Code du travail.

La fiche individuelle comprend :

- les expositions aux facteurs de pénibilité (en fonction de l'unité de travail à laquelle le salarié appartient) ;
- la durée de l'exposition (égale à la durée du contrat pour un intermittent) ;
- les mesures de prévention mises en place par l'employeur (issues du document unique et du plan d'actions associé).

Ces fiches pratiques du CMB ont pour objectif d'aider les employeurs du spectacle à :

- mieux identifier, comprendre et évaluer les facteurs de pénibilité rencontrés par leurs salariés ;
- sensibiliser les salariés à la prévention des risques professionnels ;
- se questionner sur des situations plus spécifiques liées à l'activité de travail des salariés et ainsi pouvoir remplir les fiches individuelles de prévention des expositions à la pénibilité.

Les 10 fiches rassemblent donc en un seul document synthétique l'ensemble des informations utiles concernant chaque facteur de pénibilité : définition du facteur, effets sur la santé, rappel réglementaire, repères pour l'évaluation et mesures de prévention proposées.

Bien entendu, ce document est une aide et il n'exonère en aucun cas l'employeur de prendre en compte le travail réel des salariés.

Ce travail est à mettre en liaison avec le travail du CMB sur Odalie (l'outil d'aide en ligne du document unique), puisque celui-ci comprend l'ensemble des risques professionnels auxquels sont soumis les salariés de l'entreprise (permanents et intermittents).

L'employeur ayant une obligation générale de sécurité vis-à-vis des salariés, il doit donc évaluer tous les risques professionnels dont les facteurs de pénibilité, prendre les mesures de prévention appropriées et retranscrire l'ensemble dans le document unique (articles L. 4121-1 et suivants du Code du travail). L'outil lui permet de repérer les unités de travail concernées par les facteurs de pénibilité, et pour les entreprises de plus de 50 salariés, de calculer le pourcentage de salariés concernés.

Sur cette base, l'employeur extrait donc uniquement les facteurs de pénibilité et les mesures de prévention associées pour les salariés et en déduit les fiches de pénibilité.

Les fiches pratiques du CMB seront disponibles dès septembre 2013.

Par ailleurs, la fiche de présentation par le CMB de l'outil Odalie est disponible en ligne sur le site du SYNDEAC (rubrique Chambre professionnelle / Informations juridiques / Santé et Sécurité).

SANTÉ AU TRAVAIL : GROUPE DE TRAVAIL HANDICAP

Ce groupe de travail initié par la FESAC – auquel participaient plusieurs syndicats employeurs dont le PRODISS, le SNTDP, le SNRL, le SYNDEAC, la FICAM, la CPA (USPA, SPECT, SPFA) et la FEPS – devait faire le point sur les diverses actions entreprises dans les branches sur l'intégration des personnes handicapées dans nos entreprises.

Seule la branche de la production audiovisuelle a mis en place un diagnostic Handicap et envisage la négociation d'un accord de branche sur le sujet.

Afin de faire connaître les pratiques en la matière et de les faire évoluer, le groupe de travail a proposé qu'AUDIENS, dans le cadre de ses missions, mette en place un site internet spécifique au secteur du spectacle sur ce sujet. Ce site rappellera les obligations légales et réglementaires en matière d'emploi des handicapés, ainsi qu'une liste des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA) susceptibles de travailler pour le secteur du spectacle.

FORMATION : COMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET LA FORMATION – SPECTACLE VIVANT (CPNEF-SV)

La CPNEF-SV est une instance paritaire nationale œuvrant en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant. Rappelons que depuis près de quatre ans c'est Jean-Joël Le Chapelain qui préside le collège « employeurs ». Après avoir été les deux premières années président de la Commission, il en est depuis près de deux ans son vice-président. Il faudra dans l'année à venir désigner de nouvelles instances.

La CPNEF-SV offre un cadre aux débats des partenaires sociaux qui permettent la définition d'orientations générales sur l'emploi et la formation. De plus, elle conduit des travaux à visée opérationnelle et assure le pilotage de l'OPMQ-SV¹, en lien avec l'AFDAS.

Certains travaux réalisés à son initiative sont ponctuels (études), d'autres sont conduits sur le long terme (référentiels métiers), ou impliquent une actualisation annuelle systématique (données statistiques du tableau de bord) ou permanente (répertoire des formations). Enfin, la création de dispositifs inédits demande une préparation en amont importante avec nos partenaires (appui aux entreprises).

Les travaux conduits par la CPNEF-SV répondent aux trois objectifs suivants :

- observer la situation de l'emploi et repérer les besoins en formation ;
- reconnaître les qualifications et optimiser l'emploi ;
- structurer l'offre de formation professionnelle.

Activités 2012, la CPNEF-SV a principalement :

- rénové le répertoire des formations professionnelles de longue durée, accessible sur le site, qui présente plus de 400 formations de façon très détaillée ;
- édité une étude sur la relation formation / emploi, qui analyse l'effet des parcours de formation dans les carrières des professionnels ;
- créé un stage de formation sur les fondamentaux à la prévention des risques avec le CMB ;
- actualisé et enrichi le tableau de bord statistique emploi-formation, qui comporte des données d'AUDIENS et de l'AFDAS, et qui peuvent être déclinés par régions ;
- préparé la mise en œuvre du dispositif d'appui aux très petites entreprises avec l'appui de l'AFDAS, visant à asseoir leur fonctionnement via une prestation de conseil de 6 jours ;
- procédé à la clôture de l'accord ADEC national (réalisation des bilans et conduite de l'évaluation externe) ; les accords ADEC régionaux ne sont quant à eux pas échus et permettent d'asseoir les moyens dévolus à la formation professionnelle continue sur la base des priorités identifiées par les territoires.

Activités 2013, la CPNEF-SV engagera :

- l'actualisation et du suivi des outils existants (tableau de bord statistique, répertoire) ;
- la création du Certificat de Qualification Professionnelle d'Accrocheur-Rigger ;
- un référentiel métier sur une fonction administrative ;
- le déploiement du dispositif d'appui aux très petites entreprises en lien avec l'AFDAS et la DGCA.

Par ailleurs, la CPNEF-SV continuera d'assurer le suivi des accords régionaux, qu'il s'agisse de déclinaisons de l'accord ADEC ou de Contrats d'Objectifs Territoriaux conclus entre l'État, les Conseils régionaux et la branche, soit actuellement une douzaine d'accords en vigueur.

Vous retrouverez les résultats de ces travaux sur la nouvelle version du site Internet : www.cpnefsv.org.

FORMATION : LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE DU SPECTACLE VIVANT (CPC)

Créée le 19 juin 2006, à la suite d'une concertation entre les représentants employeurs et salariés de la profession et le Ministère de la Culture et de la Communication, la Commission Professionnelle Consultative du Spectacle Vivant formule des avis et des propositions sur la création l'actualisation ou la suppression de diplômes, certificats et titres professionnels, l'élaboration de référentiels de métiers et d'activités, les créations et suivis des VAE ainsi que les questions d'évaluation des besoins, d'élaboration et de développement liés aux formations du secteur.

Outre les représentants à parité (huit par collège) des organisations d'employeurs et de salariés, cette instance qui se réunit au moins deux fois par an en sessions ordinaires rassemble aussi des représentants des pouvoirs publics : les ministères de la Culture, de l'Enseignement, de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports, de l'Intérieur et le Centre d'étude et de recherche sur les qualifications.

Comme tous les organismes paritaires, la CPC est présidée pendant deux ans alternativement par un représentant des employeurs et des salariés.

Le SYNDEAC à travers sa présidence du collège employeur de la CPNEF/SV assurée depuis 2006 par Jean-Joël Le Chapelain a participé activement à la création de la CPC.

En 2011 un désaccord de fond est survenu entre les organisations d'employeurs emmenés par le SYNDEAC et le Ministère de la Culture et de la Communication sur la lisibilité du calendrier de travail de cette commission, le rythme soutenu des travaux mis en chantier et l'absence de dialogue véritable avec la DGCA. Un courrier commun de tous les employeurs réunis au sein de la CPC a acté cette position et interpellé le Ministère en refusant de traiter l'ordre du jour annoncé pour la CPC de Mai 2012 jusqu'à une clarification de notre autorité de tutelle sur la feuille de route que nous voulions discuter.

Ayant obtenu les précisions réclamées et rétabli un dialogue malmené par la direction précédente de la DGCA, le calendrier de travail a pu être réexaminé à l'automne 2012 et mis en perspective pour les prochaines années en accord avec les organisations de salariés.

Concomitamment et sans relation avec ces événements, une élection d'une nouvelle présidence (revenant au collège employeur après deux ans de présidence « salariés ») a eu lieu en Mai 2012. A l'unanimité du collège employeur, Jean-Joël Le Chapelain représentant le SYNDEAC a été élu pour les deux prochaines années à ce poste.

Le rythme soutenu de travail de la CPC a permis depuis 2007 la création d'un diplôme d'État (D.E.) en musique et professeurs de cirque (en attente en juillet 2013 d'un arrêté), de diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP) en danse, musique (musicien, musicien instrumentiste, chanteur et musicien métiers de création) et théâtre (comédien).

La fin de l'année 2013 verra sans doute la validation des Certificats d'Aptitude (CA) de professeur de danse, de musique et de directeur des écoles nationales de musique, les diplômes d'État de professeur de Danse, de Théâtre et de Cirque, les DNSP d'artiste de Cirque et de musicien/accompagnant, et se poursuivront les travaux sur un DNSP des métiers techniques, sur un lexique des activités hors plateau, sur le CA de professeur d'Art Dramatique et les DNSP de comédien/marionnettiste, de directeurs de projets et/ou de lieux, concomitamment à des travaux de révision des référentiels les plus anciens.

FISCALITÉ

Afin de sécuriser la situation fiscale de ses adhérents face à une prolifération d'interprétations, en particulier lors de contrôles, une négociation a été conduite depuis fin 2007 par le SYNDEAC avec les ministères des Finances et de la Culture. Elle a permis d'établir le régime fiscal auquel seraient assujetties les différentes structures et de préciser les clauses à insérer dans les conventions d'objectifs et de moyens pour que de futurs contrôles ne puissent pas remettre en cause le nouvel accord politique conclu entre Bercy et le SYNDEAC.

Après une lutte longue et complexe, nous avons obtenu en avril 2011 l'envoi d'un courrier de Christine Lagarde à Frédéric Mitterrand, dit « accord Lagarde », qui admet que la structure peut défendre auprès de l'administration, soit l'assujettissement à la TVA, soit à la taxe sur les salaires ; ainsi, il est reconnu que chaque adhérent peut déterminer s'il est plus avantageux pour lui de payer la TVA sur ses subventions, se faire rembourser les crédits de TVA et ne pas acquitter de taxe sur les salaires ou de ne pas payer la TVA sur ses subventions mais de payer la taxe sur les salaires. Dans le premier cas, la convention d'objectifs doit impérativement préciser par une phrase négociée entre Bercy, Valois et le SYNDEAC que les subventions sont accordées à titre de complément de prix. L'accord politique prévoit que des contrôles éventuels ne peuvent pas remettre en cause ce choix.

« L'accord Lagarde » du 29 avril 2011 met fin également à un nombre important de contentieux entre l'administration fiscale en matière de taxe sur les salaires et nos adhérents qui ne payaient pas non plus la TVA sur les subventions, le principe général étant de « passer l'éponge » avant d'appliquer le nouvel accord.

Ce courrier a en effet permis en particulier, d'obtenir de l'administration fiscale l'abandon des redressements de la taxe sur les salaires jusqu'au 1^{er} janvier 2012, date à partir de laquelle les subventions non taxables devaient être prises en compte dans le calcul de la taxe sur les salaires.

Mais certains services fiscaux ont mis en cause la validité de ce courrier sur deux points :

- Le courrier étant écrit en avril 2011, certains rejetaient la légitimité de ce courrier sur l'année 2011 (alors non close).
- Le courrier de Christine Lagarde parle des cas de « contrôles en cours ». Certains considéraient que tout contrôle ouvert de façon postérieure ne pouvait être concerné par cet accord.

Tout au long de l'année, nous avons fait en sorte, dès qu'un contentieux est apparu, de l'accompagner et de saisir l'administration pour obtenir l'arrêt des poursuites. Sur ce sujet, François Le Pillouër et Loraine Villermaux, Présidente de PROFEDIM, ont écrit le 10 octobre 2012 un courrier circonstancié à Pierre Moscovici, rappelant l'historique de ce dossier. Le ministre de l'Économie a demandé à son conseiller Laurent Martel de nous recevoir. A chaque contentieux soulevé, nous intervenions auprès d'Eric Jouve de la Direction de la législation fiscale.

Il a fallu plusieurs rencontres avec le Président de la République, des membres des cabinets des ministères de l'Économie, du Budget et de la Culture, puis un entretien avec la ministre de

la Culture le 15 mars pour que les services conviennent qu'il était nécessaire qu'un « approuvé ministériel » visé par Pierre Moscovici confirme formellement l'esprit du courrier de Christine Lagarde tout en précisant les zones d'ombres.

C'est ainsi qu'après plusieurs mois de rudes négociations, l'administration nous a donné raison et un courrier de Pierre Moscovici à Aurélie Filippetti du 22 juillet 2013 le confirme. C'est une victoire pour notre organisation qui a trouvé un cadre juridique sécurisé tout en protégeant tous ses adhérents.

En effet, Aurélie Filippetti a écrit à son collègue des finances le 6 mai 2013 et un courrier de Pierre Moscovici du 22 juillet 2013 précise :

« La lettre du 29 avril 2011 précitée indiquait qu'il ne serait pas insisté, pour les contrôles et contentieux en cours à l'époque, sur les conséquences qui ont pu être tirées de la détaxation à la TVA des subventions perçues par les structures de spectacle vivant. Dans un souci d'égalité devant l'impôt, je vous confirme que cette mesure s'applique également pour les contrôles et contentieux engagés postérieurement à ce courrier mais qui portent sur des périodes antérieures.

S'agissant de l'année 2011 et dans la mesure où les structures concernées n'ont pas été en mesure de modifier immédiatement leurs conventions de subventionnement, je ne suis pas opposé à appliquer les mêmes principes que pour les années antérieures. »

Ce courrier nous permet d'éteindre définitivement les contentieux ouverts à ce sujet.

Par contre, nous avons dû intervenir cette année contre les redressements mettant en cause la lucrativité de certaines entreprises notamment les CNAR (Centres nationaux des arts de la rue) et les CNCM (Centres nationaux de création musicale). Si l'administration fiscale ne semble pas vouloir céder sur les CNCM en raison notamment des déclarations maladroites de certaines entreprises, nous avons eu un engagement ferme verbal des services fiscaux sur les CNAR : le caractère lucratif de leur activité ne sera pas remis en cause, ce qui aurait pu remettre en cause la totalité de l'accord politique récemment trouvé avec Bercy. Ceci est très important car ce changement de point de vue de l'administration fiscale, outre les dégâts financiers qu'elle pouvait entraîner, aurait eu des conséquences fâcheuses sur la politique de labellisation du ministère de la Culture.

Nous avons également poursuivi nos interventions sur le retour du taux de TVA à 5,5 % que l'ancien gouvernement avait porté à 7 %. Ce dispositif a été confirmé sauf pour les salles qui servent des boissons pendant les spectacles. Nous avons profité

de ce débat pour sécuriser, dans le cadre de l'évolution des taux de TVA au 1^{er} Janvier 2014 (5 %, 10 % et 20 %), le taux de 2,10 % qui s'appuie sur les 140 premières représentations. Des assurances nous ont été données, mais il faut se méfier de nouvelles attaques européennes probables en matière fiscale.

Enfin, comme nous craignons de nouvelles attaques des services de Bercy, avec ou sans la bénédiction de l'Europe, nous espérons pouvoir progresser dans nos revendications fiscales lors de l'écriture de la loi d'orientation. Rappelons à ce sujet les mesures proposées dans notre projet :

Article 13 - Un statut nouveau dit de « bien commun et d'intérêt public » est élaboré pour les entreprises artistiques et culturelles, associé à des propositions de statuts juridiques et un statut fiscal spécifique. Ce statut permet aux entreprises artistiques et culturelles de bénéficier d'exceptions au regard du droit de la concurrence. La qualification d'Entreprise Artistique d'Intérêt Général est créée.

Article 14 - La nature des biens et services culturels est particulière. « Porteurs d'identité, de valeurs, et de sens, ils ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation ». Ils bénéficient à ce titre d'exceptions juridiques et fiscales.

Article 15 - La circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les Pouvoirs publics et les associations sera adaptée aux contraintes des opérateurs pour concilier leurs missions avec les objectifs qui leurs sont assignés, sécuriser leurs budgets, encadrer leur fiscalité.

Article 16 - Les mécènes ont la possibilité de défiscaliser leurs dons en direction du secteur culturel à gestion désintéressée, indépendamment de la structure juridique des établissements.

Ces articles permettent d'ouvrir un vaste débat fiscal en faveur de notre secteur. Mais les négociations seront difficiles car Bercy risque de camper sur ses positions ou de revenir même à des positions plus dures, arguant de lourdes pertes financières induites ou de possibles contaminations d'autres secteurs (santé, transport scolaire...) par ce nouvel accord politique.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : RELATION AVEC LES SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE

SACD : une rencontre informelle avait été organisée en septembre 2012 entre la nouvelle direction du SYNDEAC et les interlocutrices de la SACD sur le suivi des négociations restées suspendues. Depuis, Alain Herzog a négocié avec la SACD, notamment lors d'une réunion à Avignon avec Pascal Rogard directeur, et d'une autre début août avec le service spectacle vivant et sa responsable Linda Corneille. La réouverture de ces négociations doit être engagée prochainement, au vu des difficultés rencontrées par nos adhérents notamment concernant l'application des conditions actuelles du traité général et du protocole. La SACD, lors de nos derniers entretiens nous a dit souhaiter une simplification des procédures et calculs. Les pistes ouvertes permettraient de simplifier le calcul du minimum garanti, abandonner la grille qui croise jauge et subvention, rediscuter de l'estimation du prix moyen du billet qui serait établi annuellement, abandonner purement et simplement la référence aux frais d'approche contre une éventuelle diminution de l'abattement... La négociation est prête à être reprise.

SCPP : l'accord entre le SYNDEAC et la SCPP (Société Civile des Producteurs Phonographiques) a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Les conditions d'utilisation des phonogrammes du répertoire de la SCPP dans le cadre de la sonorisation de spectacle restent inchangées par rapport à l'accord antérieur.

SPPF : une convention a été conclue pour la première fois le 28 juin 2012 avec la SPPF (Société civile des Producteurs de Phonogrammes de France), jusqu'au 31 décembre 2013. Des négociations devront donc être engagées dès septembre 2013 en vue de son renouvellement.

Captation

L'accord du 24 juillet 2012 qui clôture le second cycle de négociation de notre convention collective, prévoit dans son préambule que « dans la mesure du possible une négociation s'ouvrira dans le champ plus global du spectacle concernant les enregistrements audiovisuels et sonores. »

La convention collective des entreprises du spectacle vivant privé ayant abouti à une signature le 3 février 2012 (étendue par arrêté du 29 mai 2013), les organisations syndicales de salariés ont demandé officiellement l'ouverture d'une négociation inter-branche sur les conditions d'enregistrement du spectacle vivant.

Ce courrier en date du 14 mars 2013 a été adressé à la ministre de la Culture, et à la Direction Générale du Travail. A l'heure actuelle, aucune date de rencontre en Commission Paritaire n'a encore été fixée.

REPRÉSENTATION DANS DES ORGANISMES DIVERS :

LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

La présence des employeurs dans les commissions consultatives régionales est remise en cause.

Le recours présenté par SMARTFR en septembre 2011 contre la décision du préfet lui refusant les licences de catégories 2 & 3 a abouti le 1^{er} février 2013 : le tribunal administratif a demandé au Préfet d'annuler sa décision du 19 Août 2011. Cette société avait invoqué la nullité de la décision au prétexte que dans la commission consultative régionale siègent des représentants d'employeurs.

Ceci s'appuyait en effet sur le fait que la composition de ces commissions ne serait pas conforme à l'article 14.6 de la directive 2006/123/CE, dite directive « services ». Celle-ci exige qu'aucun « opérateur concurrent » ne soit présent, directement ou indirectement, dans une commission d'attribution ou de retrait d'autorisation d'exercer.

Cet arrêt a eu comme conséquence de réactiver la procédure de pré-infraction contre la France ouverte par la Commission européenne enjoignant les autorités françaises de communiquer au plus tard le 18 avril 2013 les modalités de levée de l'incompatibilité entre la présence des représentants des entrepreneurs de spectacles au sein de ces commissions et l'article 14.6 de la directive.

Depuis plus de deux ans, les organisations d'employeurs ont exprimé à plusieurs reprises leurs inquiétudes sur la transposition dans le droit français de la directive 2006/123/CE, dite directive « services »

Sans concertation particulière, puisque un projet de décret avait été proposé qui n'avait pas recueilli notre accord, Michel Orier a annoncé le 28 mars au bureau du CNPS de la suppression imminente de la présence des employeurs à ces commissions.

Les organisations d'employeurs membres de la FEPS et le SYNDEAC ont envoyé une lettre commune le 12 avril 2013 pour refuser cette situation et demander l'ouverture de discussions sérieuses et ouvertes avec le Ministère sur ce sujet. En effet, aucune discussion juridique approfondie ne nous a été proposée pour imaginer des solutions évitant

d'ouvrir une telle brèche dans le paritarisme. Le 15 mai, la présidente de la FEPS et François Le Pillouër ont reçu une réponse de Michel Orier ne laissant aucune possibilité de discussion sur le choix du Ministère de maintenir en l'état ces commissions sans les représentants des employeurs.

Le SYNDEAC a pris l'initiative sur ce dossier : le 6 juin 2013, au nom de tous les employeurs du spectacle vivant : la FEPS (CPDO, PRODISS, PROFEDIM, SNDTP, SNES, SNSP, SYNOLYR et SYNPASE) et le SYNDEAC, auxquels se sont joints le SCC, le SMA et le SYNAPI, Alain Herzog a lu une déclaration formelle des employeurs intitulée : **Les employeurs du spectacle vivant refusent leur exclusion des dispositifs de la licence**

Cette déclaration rappelle au Ministère les inquiétudes du secteur au sujet de la transposition en droit français de la directive « services » et ses effets délétères sur la régulation de notre secteur. Nous avons affirmé notre refus d'une telle rupture avec le principe de paritarisme et soulevé le risque d'une mise en cause de l'impartialité de ces commissions si l'une des parties les plus importantes en est absente.

Nous avons demandé de nouveau une étude sérieuse de la France afin d'exclure notre secteur du champ d'application de la directive « services » notamment au regard de l'exception culturelle et à l'administration de surseoir la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation tant qu'un accord de toutes les parties ne soit trouvé.

Les organisations d'employeurs ont demandé à nouveau dans un courrier le 25 juin 2013 à la DGCA de revenir sur ces décisions, de trouver dans le cadre de la loi d'orientation des solutions qui permettent de maintenir une réflexion paritaire sur la régulation du secteur et de prendre les mesures adéquates qui permettraient d'exclure notre secteur du champ d'application de la directive « services »

Le projet de décret sur lequel nous avons marqué notre désaccord semble être en passe d'être promulgué à l'automne 2013 et le Conseil National du 10 juillet à Avignon a demandé une étude juridique afin de connaître les possibilités de remise en cause de ce texte.

REPRÉSENTATION DANS DES ORGANISMES DIVERS :

FNAS : BILAN 2012

Note du collège « employeurs » présidé par Jean-Joël Le Chapelain

La commission de suivi composée des employeurs signataires de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles s'est tenue le 31 mai 2013 à 14h au siège du SYNDEAC, pour entendre les explications et commentaires relatifs aux résultats de l'exercice 2012 du FNAS.

Le président Patrick Harivel, le trésorier Alain Brosseau et le délégué général, Frank Lavanture, composaient la délégation du FNAS.

La commission a pris connaissance des informations qui lui ont été communiquées et pris acte d'un budget de 7 475 916 € à la clôture de l'exercice 2012, en progression de 2,72% par rapport à 2011 et se soldant par un excédant de 260 335 €. La commission suite aux échanges et discussions note les points suivants :

AU TITRE DU BUDGET

► Le résultat positif du compte de résultat pour la deuxième année consécutive est salué comme un exercice de gestion responsable, dans le droit fil des engagements pris en son temps par le Conseil de gestion, afin de redresser les déficits des années 2008 et 2010 qui se trouvent ainsi progressivement résorbés.

► Elle remarque le volume toujours conséquent des cotisations d'entreprises sur exercices antérieurs qui se situe à un niveau élevé de 342 182 € en légère progression par rapport à 2011, sans éclaircissements sur une situation qui perdure au fil du temps. Le solde d'entreprises nouvelles affiliées qui représente plus de 330 unités par rapport aux 187 entreprises désaffiliées reste élevé dans un contexte économique général qui se dégrade. Cela illustre le dynamisme constant de ce secteur malgré la crise.

► Elle note les explications du FNAS sur l'écart constaté en 2011 entre le nombre d'entreprises recensées par le FCAP et celles de base FNAS et demande que les efforts de clarification soient poursuivis jusqu'à complète harmonisation des chiffres ou explications admissibles

► Concernant les frais de personnel, elle remarque une quasi stagnation de la masse salariale qui confirme l'option notée l'année passée de non renouvellement du poste d'administrateur. L'organigramme à l'origine de ce constat n'appelle pas de commentaire particulier de la commission de suivi qui ne constate pas d'incidence négative sur le fonctionnement du FNAS.

► On observe que les frais de gestion en baisse entre 2010 et 2011 ont repris une évolution significative de 4,95 % alors que corollairement le volume des activités sociales est quasi stable à 0,66 % de progression. Souhaitant que les activités en direction des salariés soient privilégiées, la commission de suivi espère un effet conjoncturel et ne souhaite pas en

conséquence que cet écart se renouvelle l'année prochaine.

• La commission de suivi prend acte de la ventilation d'affectation du report à nouveau de l'excédent constaté cette année afin de porter le fonds de prévoyance de 6 mois d'activité à 3,5 M€

AU TITRE DES ACTIVITÉS

La commission a bien noté les commentaires du FNAS sur :

• La diminution du nombre de prises en charges des salariés permanents

• La bonne tenue du nombre de prises en charges des salariés intermittents dont les choix se portent davantage sur les activités de loisirs que sur les activités de séjours

• La baisse des activités sociales qui en moyens d'interventions passe de 6 771 918 € en 2010 (année du fort déficit) à 5 850 813 € en 2012

• Elle enregistre les commentaires de la délégation du FNAS ayant fait remarquer :

- la bonne qualité des hébergements proposés

- la baisse des prises en charges de 5,47 %

- la recrudescence de demandes de prises en charges pour le camping et le retour des cadres dans les activités de séjour. Ces éléments semblent traduire le tassement des moyens de certaines catégories d'ayants droit. La situation économique obligerait les plus aisés à baisser leurs budgets séjour pour réorienter leurs choix vers les prestations du FNAS moins coûteuses que le secteur marchand.

► On note le retour en 2012 à un accroissement des ouvrants droit soit + de 11,52 % conséquence probable d'une meilleure information aux salariés via notamment les journées d'études en régions organisées par le FNAS.

► La commission enregistre l'information de la fermeture prochaine du site de Cogolin, historique pour le FNAS, récupéré par la commune pour des ventes de terrains. Cette situation qui nécessitera à court terme une re-ventilation des parts possédées dans d'autres lieux de séjours proposés aux salariés n'appelle pas de commentaires.

► Elle note que la baisse du coût de collecte par Audiens des cotisations qui passe de 265 000 € en 2011 à 210 000 € en 2012 est due principalement à de nouvelles procédures ainsi qu'à une révision du protocole entre les deux instances.

► La commission relaie une proposition de ses membres visant à modifier le mode de paiement des prises en charges aux ayants droit, compte tenu du nombre de chèques non tirés figurant au budget, en privilégiant le virement plutôt que les chèques. Sur un plan plus général la commission de suivi s'étonne, et regrette, que malgré la demande de dialogue sur le fond avec les employeurs concernant les activités sociales, dont le principe et la date avaient été arrêtés, aucune rencontre n'a pu avoir lieu sur le sujet. La situation économique globale, les choix de société qui sont à l'œuvre et les modifications de comportements par rapport aux activités de loisirs pourraient justifier selon les employeurs de ne pas éclipser un tel moment d'échanges dans l'avenir.

REPRÉSENTATION DANS DES ORGANISMES DIVERS :

LE CENTRE NATIONAL DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ (CNV)

Nous sommes présents dans plusieurs instances du CNV. Au Conseil d'administration, notre représentant Roger Fontanel (directeur des Rencontres internationales de jazz de Nevers) affirme régulièrement les positions du syndicat en rappelant les missions de service public de nos entreprises adhérentes : cela a été important au cours des débats sur le CNM en 2011/2012. Au Conseil d'orientation, instance de réflexion et d'avis sur les évolutions du secteur et les activités du CNV, nous sommes représentés par Ferdinand Richard (directeur de l'AMI – Centre de développement des musiques actuelles). Enfin, nous sommes actifs et représentés dans les dix commissions spécialisées chargées de la mise en œuvre des programmes d'aides du Centre et du choix des bénéficiaires à proposer aux instances.

Si le produit de la taxe a subi cette année une légère baisse, on note une croissance significative des activités générales, du droit de tirage et des demandes. Ces chiffres démontrent bien la situation de notre secteur : l'activité de création, très nourrie, doit faire face à des difficultés économiques croissantes avec une diminution générale des moyens.

En 2012, le CNV a instruit 1 729 dossiers contre 1 499 en 2011 et en a soutenu 1 475 pour près de 22,7 millions d'euros d'aides octroyées à 783 entreprises de spectacle toutes activités confondues.

Le CNV souhaite accroître son activité en réfléchissant à un élargissement de la taxe sur les spectacles aux parcs de loisirs ou à l'activité sur internet et au retour du spectacle traditionnel dans le champ de la taxe. Le CNV par ailleurs poursuit ses initiatives en direction des collectivités territoriales : après avoir établi des conventions avec les régions Poitou-Charentes et Rhône-Alpes consistant essentiellement en des avances remboursables faites aux entrepreneurs de spectacles, le CNV a dernièrement finalisé un accord avec la région Languedoc-Roussillon et poursuit ce travail dans le cadre de conventions Institut Français / Collectivités.

Il a bien évidemment également été très actif dans le débat sur le rapport Lescure qui a retenu certaines de ses préconisations comme l'extension de la taxe sur la représentation des spectacles sur Internet.

“ L'ORGANISATION DU “SYNDEAC,

ORGANISATION INTERNE

Le conseil national

élu lors de l'assemblée générale
du 12 septembre 2011 :

Jean-Paul Angot

Espace Malraux
SN de Chambéry et de la Savoie
suppléant : **Philippe Buquet**
Espace des Arts
SN de Chalon-sur-Saône

Dominique Boivin

Beau Geste
Cie chorégraphique - Val de Reuil
suppléant : **Rachid Ouramdane**
L'A
Cie chorégraphique - Paris
Réfèrent secteur chorégraphique

Judith Depaule

Mabel octobre
Cie dramatique - Paris
Réfèrent compagnies
suppléant : **Fabien André**
Dérézo
Cie dramatique - Brest

Jean Lambert-wild

Comédie de Caen - CDN de Normandie
Réfèrent des Centres dramatiques nationaux
suppléant : **Dominique Pitoiset**
Théâtre National Bordeaux Aquitaine
CDN

Emmanuel Latreille

FRAC Languedoc Roussillon -
Montpellier
Réfèrent pour les arts plastiques
suppléante : Emilie Flory
Image / Imatge - Centre d'Art - Orthez

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies and co
Cie dramatique - Marseille
suppléante : **Catherine Marnas**
Cie dramatique Parnas - Marseille

Philippe Le Gal

Le Carré magique - Pôle National des
Arts du Cirque - Lannion-Trégor
Réfèrent arts du cirque /scènes conventionnées
suppléant : **Jean-Joël Le Chapelain**
L'apostrophe - SN de Cergy-Pontoise
Réfèrent des scènes nationales

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne
Centre européen théâtral
et chorégraphique - Rennes
suppléant : **Marcel Bozonnet**
Les Comédiens voyageurs
Cie dramatique - Amiens

Gérard Marcon

Scène nationale de Petit-Quevilly /
Mont-Saint-Aignan
suppléant : **Patrick Michaëlis**
Bagages de sable
Cie dramatique - Petit Quevilly

Stanislas Nordey

Compagnie Nordey
Cie dramatique - Paris
suppléant : **Jean-Pierre Vincent**
Studio libre
Cie dramatique - Paris
Jacques Pornon
Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines -
SN
suppléant : **Fabien Barontini**
Festival Sons d'Hiver - Vitry/Seine
Réfèrent musique

Pierre Sauvageot

Lieux publics
Centre national de création - Marseille
Réfèrent arts de la rue
suppléant : **Ferdinand Richard**
AMI, centre de développement
des musiques actuelles - Marseille

Président

François Le Pillouër

Vice-président

Jean-Paul Angot

Vice-présidente

Judith Depaule

Vice-président

Jean Lambert-wild

Vice-président, trésorier

Jacques Pornon

L'équipe permanente

Directeur

Alain Herzog

Directrice adjointe

Françoise Balais

Administratrice, responsable du
conseil en gestion

Karine Bernard

Responsable du pôle conseil

Joëlle Boullier-Debuf

Conseillère technique chargée des
questions juridiques

Nadine Bugnot

Documentaliste, responsable du site
Internet

Béatrice Le Leu

Attachée à la communication,
chargée du secrétariat de direction

Marie-Pierre Bayle

Chargée de mission sur l'Europe

Emanuela Moraru

Secrétaire du pôle conseil et de la
chambre professionnelle, en charge
du suivi de la vie syndicale

Lysis Caruana

Assistante administrative

Chloé Sourdillat

Secrétaire / standardiste

Naïma Mehidi

LES DÉLÉGUÉS EN RÉGION

Alsace

Guy-Pierre Couleau

Comédie de l'Est - CDR d'Alsace

Aquitaine

Jean-Marie Broucaret

Théâtre des Chimères

Cie dramatique - Biarritz

Frédéric Maragnani (suppléant)

Travaux publics

Cie dramatique - Bordeaux

Auvergne

Jean-Marc Grangier

La Comédie de Clermont-Ferrand - SN

Annick Bardol

Le Festin - CDN de Montluçon

Basse-Normandie

Jean Lambert-wild

Comédie de Caen - CDN de Normandie

Bourgogne

Roger Fontanel

Rencontres internationales de jazz
de Nevers

Bretagne

Fabien André

Dérézo

Cie dramatique - Brest

Centre

Bruno Lobé

Théâtre d'Orléans, SN

Catherine Bizouarn (suppléante)

La Halle aux grains - SN de Blois

Champagne-Ardenne

Lucile Bodson

Institut International de la Marionnette -
Charleville-Mézières

Franche-Comté

Thierry Vautherot

Le Granit - SN de Belfort

Haute-Normandie

Jean - François Driant

Le Volcan - SN du Havre

Île-de-France

Gloria Paris

Chant V

Cie dramatique - Paris

Le Bureau Ile-de-France:

Pierre Ascaride

Théâtre sans domicile

Cie dramatique - Paris

Fabien Barontini

Festival Sons d'Hiver - Vitry/Seine

Isabelle Bertola

Théâtre de la Marionnette - Paris

Xavier Croci

Le Forum - Scène conventionnée du

Blanc Mesnil

Thomas Degas

CFB451

Cie chorégraphique - Le Kremlin-Bicêtre

Judith Depaule

Mabel octobre

Cie dramatique - Paris

Bernard Djaoui

Compagnie RL

Cie dramatique - Paris

Carole Fierz

Paris Quartier d'été

Philippe Fourchon

La Ferme du buisson, SN de Marne la
Vallée

Laurent Flamarion

Théâtre des Quartiers d'Ivry - CDN

Stéphane Judé

International visual theatre - Paris

Anne-Marie Lazarini

Les Athévains

Cie dramatique - Paris

Xavier Lemêtre

Festival Banlieues bleues - Pantin

Arnaud Lisbonne

Le Festin

Cie dramatique - Paris

Nicole Martin

Centre Dramatique National de

Gennevilliers

Christophe Martin

Micadanses-

CDC - Paris

Jean-Joël Le Chapelain

L'Apostrophe - SN de Cergy Pontoise

Jacques Pornon

Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines -SN

Languedoc-Roussillon

Jean-Marc Urrea

CCN de Montpellier Languedoc-Roussillon

Jean-Claude Fall (suppléant)

La Manufacture

Cie dramatique - Montpellier

Limousin

Marie-Agnès Sevestre

Festival international des Francophonies
en Limousin - Limoges

Lorraine

Dominique Répécaud

Centre culturel André Malraux

SN - Vandœuvre-les-Nancy

Midi-Pyrénées

Jean-Laurent Paolini

Théâtre national de Toulouse - CDN

Nord-Pas de Calais

Didier Thibaut

La Rose des vents - SN de Villeneuve
d'Ascq

Ludovic Rogeau (suppléant)

La Comédie de Béthune - CDN

Pays de la Loire

Marie-Pia Bureau

Le Grand R - SN de la Roche-sur-Yon

Guillaume Gatteau (suppléant)

La Fidèle idée

Cie dramatique - Nantes

Picardie

Christophe Marquis

L'Echangeur

CDC - Fère-en-Tardenois

Nathalie Garraud (suppléante)

Du zieu dans les bleus

Cie dramatique - Fère-en-Tardenois

Poitou-Charentes

Vincent Léandri

La Coupe d'or - Scène conventionnée de
Rochefort

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sylvie Record

Théâtre du Gymnase - Marseille

Rhône-Alpes

Anne Meillon

Théâtre de la Croix Rousse - Lyon

Tanguy Accart (suppléant)

CCN de Rillieux-la-Pape

Nos adhérents sont nos délégués en
Corse et dans les DOM-TOM.

LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

DRAC Alsace

Florence Mulot

Comédie de l'Est - CDR d'Alsace

Thierry Baechtel (suppléant)

Le Maillon- Théâtre de Strasbourg, Scène européenne

DRAC Aquitaine

Marie-Julienne Hingant

Théâtre des Chimères

Cie dramatique - Biarritz

Ariane Braun (suppléante)

Théâtre national de Bordeaux - CDN

DRAC Auvergne

Christiane Belot

La Comédie de Clermont-Ferrand - SN

Dominique Terramorsi (suppléante)

Le Festin - CDN de Montluçon

DRAC Basse-Normandie

Grégoire Le Divelec

Dodeka

Cie dramatique - St Pierre de Coutances

Jean Lambert-Wild

Comédie de Caen - CDN de Normandie

DRAC Bourgogne

Nicolas Royer

Théâtre Dijon Bourgogne - CDN

Nathalie Wagner (suppléante)

Espace des Arts - SN de Chalon/ Saône

DRAC Bretagne

Fabien André

Dérézo

Cie dramatique - Brest

Philippe Legal (suppléant)

La Carré magique - Pôle National des Arts du Cirque - Lannion-Trégor

DRAC Champagne-Ardenne

Pascal Gilbert

Institut International de la Marionnette -

Charleville - Mézières

Jean-Michel Hossenlopp (suppléant)

La Comédie de Reims - CDN

DRAC Franche-Comté

Marie-Hélène Créquy

Théâtre de l'Espace - SN de Besançon

DRAC Haute-Normandie

Gérard Marcon

Scène nationale de Petit-Quevilly / Mont-

Saint-Aignan

Patrick Michaëlis (suppléant)

Bagages de sable

Cie dramatique - Petit Quevilly

DRAC Ile-de-France

Didier Grimel

Théâtre Ouvert

Centre national des dramaturgies

contemporaines - Paris

Ghyslaine Schueller (suppléante)

Théâtre 71 - SN de Malakoff

DRAC Languedoc-Roussillon

Benoît Joëssel

Théâtre des Treize Vents - CDN -

Montpellier

Jean-Marc Urrea (suppléant)

CCN de Montpellier

DRAC Limousin

Catherine Gravy

Théâtre de l'Union

CDN du Limousin - Limoges

Marie-Pierre Jean (suppléante)

Théâtre Jean Lurçat - SN d'Aubusson

DRAC Lorraine

Dominique Répécaud

Centre culturel André Malraux

SN - Vandoeuvre-les-Nancy

Stéphane Meyer (suppléant)

NEST - CDN de Thionville

DRAC Guadeloupe

José Pliya

L'Archipel - SN de Guadeloupe - Basse

Terre

DRAC Midi-Pyrénées

pas de représentant

DRAC Nord-Pas-de-Calais

Didier Thibaut

La Rose des Vents - SN de Villeneuve

d'Ascq

Véronique Alter (suppléante)

Le Bateau Feu - SN de Dunkerque

DRAC Pays-de-la-Loire

Matthias Poulie

Nouveau Théâtre d'Angers

CDN des Pays-de-la-Loire

Alain Anglaret (suppléant)

Le Grand T - Scène conventionnée de

Nantes

DRAC Picardie

Christophe Marquis

L'échangeur

CDC - Fère-en-Tardenois

DRAC Poitou-Charentes

Florence Cadin-Loth

TAP, Théâtre et Auditorium de Poitiers - SN

DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies and co

Cie dramatique - Marseille

Sylvie Record (suppléante)

Théâtre du Gymnase - Marseille

DRAC Rhône-Alpes

Cyril Puig

Festival Les Nuits de Fourvières - Lyon

Michel Berezowa (suppléant)

La Comédie de Valence - CDN

DAC de l'Océan Indien

Guy Robert

Théâtre du Grand Marché

CDR de la Réunion - Saint Denis de la

Réunion

Bernard Faille (suppléant)

Théâtres départementaux de la Réunion

Sainte Clothilde

LES INSTANCES PROFESSIONNELLES

AFASAM

Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia
Conseil d'administration :

Alain Herzog
SYNDEAC

AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

Bureau et conseil d'administration :

Alain Herzog

SYNDEAC

Conseil de gestion du spectacle vivant :

Alain Herzog

SYNDEAC

Conseil de gestion des intermittents :

Alain Herzog

SYNDEAC

Lucile Bodson - suppléante

Institut international de la marionnette -

Charleville-Mézières

Commission paritaire « intermittents

artistes interprètes » :

Virginie Girard

Théâtre de la Cité internationale - Paris

Alain Herzog- suppléant

SYNDEAC

Commission paritaire techniciens du

spectacle vivant :

Véronique Alter

Le Bateau Feu - SN de Dunkerque

Alain Herzog- suppléant

SYNDEAC

Conseil de gestion des congés

individuels de formation et commission

paritaire d'étude des CIF :

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Commission paritaire « intermittents

musiciens » :

Alain Herzog

SYNDEAC

APAT

Association professionnelle et artistique du théâtre / Les Molières

Anne-Marie Lazarini

Les Athévains

Cie dramatique - Paris

APDS

organisme collecteur et répartiteur de la taxe d'apprentissage

Conseil d'administration :

Alain Herzog - Vice - Président

SYNDEAC

Commission de répartition :

Leslie Thomas

Théâtre Nanterre-Amandiers - CDN

ASTP

Association de soutien au théâtre privé

Gérard Marcon

Scène nationale de Petit-Quevilly / Mont-

Saint-Aignan

AUDIENS

Le groupe de protection sociale pour l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle

AUDIENS sommitale :

Alain Herzog

SYNDEAC

Association de groupement de moyens:

Alain Herzog

SYNDEAC

IRPS (régime Arrco) :

Institution de retraite de la presse et du

Spectacle, régime non cadre :

Conseil d'administration

Alain Herzog

SYNDEAC

Audiens Prévoyance :

Conseil d'administration

Alain Herzog

SYNDEAC

CFPTS

Centre de formation professionnelle des

techniciens du spectacle

Conseil d'administration :

Philippe Luciat-Labry

Théâtre de la Commune

CDN - Aubervilliers

CMB Santé, SIST

Commission de contrôle

Alain Herzog

SYNDEAC

Conseil de gestion des intermittents :

Alain Herzog

SYNDEAC

CNPS

Conseil national des professions du spectacle, sous la présidence du Ministre de la Culture :

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne

Centre européen théâtral et

chorégraphique - Rennes

Bureau :

Alain Herzog

SYNDEAC

Commission emploi :

Alain Herzog

SYNDEAC

CNPCIV

Commission nationale paritaire de conciliation, d'interprétation et de validation

Alain Herzog

SYNDEAC

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Nadine Bugnot

SYNDEAC

CNV

Centre national de la chanson, des variétés et du jazz

Conseil d'administration :

Roger Fontanel

Rencontres internationales de jazz de Nevers

Conseil d'orientation :

Ferdinand Richard

AMI, centre de développement des musiques actuelles - Marseille

Comité des programmes :

Mark Gore

Canal 93 / Bobigny musiques 93

Commission n°1 :

« comptes entrepreneurs et économie des entreprises »

Armand Meignan

Europa Jazz festival - Le Mans

Commission n°2 : « festivals »

Roger Fontanel

Rencontres internationales de jazz de Nevers

Commission n°3 :

« structuration et développement professionnel »

Mark Gore (Vice-président)

Canal 93 / Bobigny musiques 93

Commission n°4-5 : « production »

1^{re} section

Stéphane Berger

Théâtre de l'Archipel - SN de Perpignan

2^e section

Dominique Répécaud

Centre culturel André Malraux

SN de Vandoeuvre-lès-Nancy

Commission n°6 :

« aménagement et équipement de salles de spectacle »

Mark Gore

Canal 93 / Bobigny musiques 93

Commission n°7 :

« activités des salles de spectacle »

Xavier Lemettre

Festival Banlieues bleues - Pantin

Commission n°8 :

« résidences chansons »

Jacques Pornon (vice-président)

Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines - SN

Commission n° 9 et 10

Armand Meignan

Europa Jazz festival - Le Mans

Comité consultatif du Fonds de professionnalisation

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Comité de suivi de l'Accord Prévoyance Audiens

Alain Herzog

SYNDEAC

Commission nationale du label « prestataire de service du spectacle vivant »

Alain Herzog

SYNDEAC

Commission nationale de changement d'affectation des salles de spectacle

Anne-Marie Lazarini

Les Athévains

Cie dramatique - Paris

Commission consultative sur les dossiers de demandes d'agrément des organismes assurant une formation spécifique à la sécurité des spectacles

Serge Guezennec

L'Apostrophe - SN de Cergy-Pontoise

Michel Paulet

Théâtre Ouvert

Centre national des dramaturgies

contemporaines - Paris

Coalition française pour la diversité culturelle / ADRIC

conseil d'administration

Alain Herzog

SYNDEAC

CPC-spectacle vivant

Commission professionnelle consultative du spectacle vivant

Jean-Joël Le Chapelain - Président

L'Apostrophe- SN de Cergy-Pontoise

Alain Herzog - membre de la commission

SYNDEAC

CPNEF-SV

Commission paritaire nationale emploi/formation - spectacle vivant

Jean-Joël Le Chapelain - Président

L'Apostrophe - SN de Cergy-Pontoise

ENSATT

Anne Meillon

Théâtre de la Croix Rousse - Lyon

FCAP

Fonds commun d'aide au paritarisme

Conseil de gestion

Alain Herzog

SYNDEAC

FESAC

Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma

Conseil d'administration :

Alain Herzog

SYNDEAC

FNAS

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

Commission de suivi des employeurs

Jean-Joël Le Chapelain

L'Apostrophe - SN de Cergy-Pontoise

JTN

Jeune Théâtre National

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne

Centre européen théâtral et

chorégraphique - Rennes

PEARLE

European League of Employers

Associations in the Performing Arts sector

Alain Herzog

SYNDEAC

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Emanuela Moraru

SYNDEAC

LES GROUPES DE TRAVAIL

Cellule Europe

Hortense Archambault

Festival d'Avignon

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne - Centre européen
théâtral et chorégraphique - Rennes

Emanuela Moraru

SYNDEAC

Alain Herzog

SYNDEAC

Négociation de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

[Corps commun](#)

Alain Herzog

SYNDEAC

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Nadine Bugnot

SYNDEAC

[Comité de pilotage de la convention
des arts plastiques](#)

Alain Herzog

SYNDEAC

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Nadine Bugnot

SYNDEAC

[Rapport de branche](#)

Karine Bernard

SYNDEAC

Alain Herzog

SYNDEAC

Suivi de l'Accord sur le volume d'emploi des artistes interprètes dans les CDN

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne - Centre européen
théâtral et chorégraphique - Rennes

Daniel Benoin

Théâtre National de Nice - CDN Nice Côte
d'Azur

Alain Herzog

SYNDEAC

Groupe de travail sur l'intermittence

Judith Depaule

Mabel octobre - Cie dramatique - Paris

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies and co

Cie dramatique - Marseille

Fabien André

Dérézo - Cie dramatique - Brest

Alain Herzog

SYNDEAC

Chantier des compagnies

Judith Depaule

Mabel octobre - Cie dramatique - Paris

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies and co - C^{ie} dramatique - Marseille

Fabien André

Dérézo - Cie dramatique - Brest

Groupe de travail sur la loi d'orientation

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne - Centre européen
théâtral et chorégraphique - Rennes

Fabien André

Dérézo - Cie dramatique - Brest

Fabien Barontini

Festival Sons d'Hiver - Vitry/Seine

Judith Depaule

Mabel octobre - Cie dramatique - Paris

Emilie Flory

Image/ Imatge - Centre d'Art - Orthez

Emmanuel Latreille

FRAC Languedoc Roussillon - Montpellier

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies and co - C^{ie} dramatique - Marseille

Philippe Le Gal

Le Carré magique - Pôle National des Arts du

cirque - Lannion-Trégor

Antoine Manoglou

Membre associé

Christophe Marquis

L'échangeur - CDC de Picardie - Fère en Tardenois

Jacques Pornon

Théâtre de Saint Quentin en Yvelines - SN

Pierre Sauvageot

Lieux publics

Centre national de création - Marseille

Marie-Agnès Sevestre

Festival international des Francophonies en

Limousin - Limoges

Alain Herzog

SYNDEAC

Groupe de travail sur la décentralisation

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne - Centre européen
théâtral et chorégraphique - Rennes

Jean-Paul Angot

Espace Malraux - SN de Chambéry et de la Savoie

Marie-Pia Bureau

Le Grand R - SN de la Roche/Yon

Jean-François Driant

Le Volcan - SN du Havre

Philippe Le Gal

Le Carré magique - Pôle National des Arts du

cirque de Lannion-Trégor

Antoine Manoglou

Membre associé

Gérard Marcon

Scène nationale Mont Saint Aignan / Petit Quevilly

Jacques Pornon

Théâtre de Saint Quentin en Yvelines SN

Pierre Sauvageot

Lieux publics - Centre national de création -
Marseille

Alain Herzog

SYNDEAC

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : NÉGOCIATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DE PERCEPTION DE DROITS

Droits d'auteur - négociation
du protocole d'accord avec la
SACD

Alain Herzog

SYNDEAC

Karine Bernard

SYNDEAC

Nadine Bugnot

SYNDEAC

Droits voisins - négociation du protocole d'accord avec la SPPF

Alain Herzog

SYNDEAC

Nadine Bugnot

SYNDEAC

Droits voisins - négociation du protocole d'accord avec la SPPF

Alain Herzog

SYNDEAC

Nadine Bugnot

SYNDEAC

Groupes de travail initiés par la FESAC (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma)

[Groupe Captation](#)

Nadine Bugnot

SYNDEAC

Alain Herzog

SYNDEAC

[Groupe de travail sur les statuts et la réforme
de la gouvernance des Congés spectacles](#)

Alain Herzog

SYNDEAC

[Groupe de travail sur le guide des obligations
sociales FESAC](#)

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

[Groupe de travail sur les annexes VIII et X](#)

Alain Herzog

SYNDEAC

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

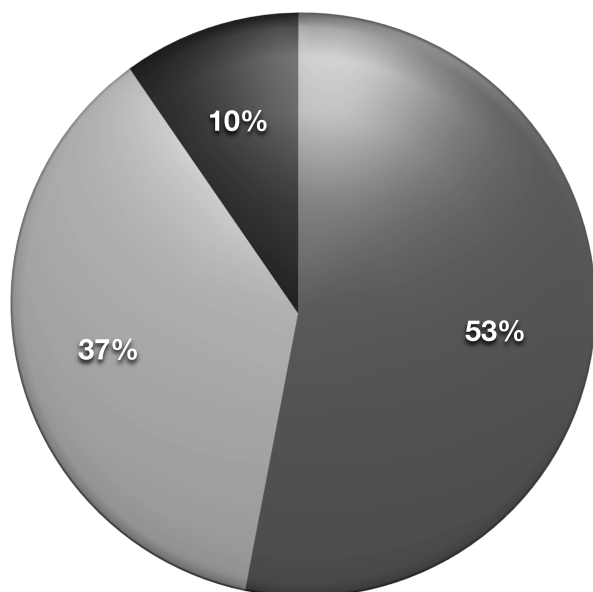
[Groupe de travail avec la DGCA sur les Fiches DSS](#)

Nadine Bugnot

SYNDEAC

ANNEXE

LE SYNDEAC DANS LES MÉDIAS 2012/2013



Médias nationaux	44	53%
Médias régionaux	8	10%
Médias spécialisés	31	37%

CENTRES DRAMATIQUES

15 février 2013	
News Tank Culture	Fusions : le CDR de Rouen avec la Scène du Petit-Quevilly, le CDNA avec la MC2 à Grenoble
24 février 2013	
Le Figaro	Grenoble : l'étrange décision d'Aurélie Filippetti
25 février 2013	
L'Humanité	Une fusion sans aucune effusion
News Tank Culture	Nouvelle organisation au sein de l'ACID, Association des directeurs des Centres dramatiques
4 mars 2013	
Le petit bulletin de Grenoble	Petit drame entre amis
17 juin 2013	
News tank Culture	« Urgent et essentiel que l'État se positionne sur la place des artistes » (Jean Boillot, ACID)

CHAMBRE SYNDICALE

27 septembre 2012	
La Scène	Alain Herzog : directeur du SYNDEAC
10 octobre 2012	
EVENE	Le SYNDEAC soutient ParisVillette
30 novembre 2012	
Métro	Le théâtre Paris-Villette placé en liquidation judiciaire
Regards	Paris-Villette : théâtre liquidé, théâtre occupé
5 décembre 2012	
L'Humanité	Mardi 11 décembre : prenez le train pour Strasbourg pour demander à l'UE d'aider le peuple syrien
14 décembre 2012	
News Tank Culture	« Envisager un renouvellement générationnel en profondeur » (Alain Van der Malière)
20 février 2013	
News Tank Culture	Jean-Joël Le Chapelain président de la CPC-SV
28 février 2013	
News Tank Culture	Convention collective : projet d'extension de l'avenant relatif à la prévoyance
7 juillet 2013	
La Croix	« Par les Villages », Avignon dans l'incandescence du verbe
Le nouvel observateur	Aurélie Filippetti à Avignon : la fumée des promesses

8 juillet 2013	
Télérama	Festival d'Avignon : la magie de "Par les villages", de Peter Handke
Le Monde	À Avignon, mieux vaut savoir déclamer son texte, surtout s'il est politique
11 juillet 2013	
La Provence	Radical «Par les villages»
ParisArt	Manifestation contre la baisse des crédits du ministère de la Culture,
12 juillet 2013	
France Bleue	Les organisations professionnelles du spectacle reçues samedi matin en Préfecture de Vaucluse
La Croix	Journée cruciale samedi pour les syndicats du spectacle vivant
Le nouvel observateur	Journée cruciale samedi pour les syndicats du spectacle vivant
Le Point	Journée cruciale samedi pour les syndicats du spectacle vivant
13 juillet 2013	
AFP	Les syndicats du spectacle reçus deux heures par Mme Filippetti et M. Sapin
L'Humanité	Discours à l'occasion des festivals d'été (CGT Spectacle, Syndeac, Profedim, Cipac)
Le Figaro	Avignon : sur le pont et jusqu'au Ventoux
Le Monde	Au Festival d'Avignon, les intermittents rappellent à Hollande ses engagements passés
14 juillet 2013	
ActualLitté	Aurélié Filippetti et Michel Sapin en Avignon pour entendre les intermittents
La Croix	À Avignon, les syndicats de la culture entre bienveillance et colère
22 juillet 2013	
News Tank Culture	Françoise Balais directrice adjointe du Syndeac

EMPLOI ANNEXES VIII ET X

31 janvier 2013	
Comptes Publics	Métiers artistiques : auditions et tables rondes à l'Assemblée nationale
1er février 2013	
News Tank Culture	Intermittents : les propositions du Syndeac à l'Assemblée nationale
20 février 2013	
La Scène	Les professionnels préoccupés par l'avenir de l'intermittence
27 février 2013	
News Tank Culture	Intermittence et loi sur le spectacle abordés par A. Filippetti et M. Sapin à l'Assemblée Nationale
19 juin 2013	
News Tank Culture	Intermittents : le « Comité de suivi 2013 » appelle à décaler les levers de rideaux des festivals
4 juillet 2013	
Politis	Politique culturelle : Intermittents. De nouvelles négociations sont prévues à l'automne concernant le statut
13 juillet 2013	
France 3 PACA	Les intermittents manifestent pour leurs droits à Avignon
15 juillet 2013	
L'Humanité	Camarades socialistes, encore un effort !
News Tank Culture	Étude du Syndeac : « moins de 10 % d'intermittents en plus en cas de retour à la date anniversaire »

POLITIQUES PUBLIQUES

19 juillet 2012	
Le Monde	Changer le regard sur les arts plastiques
11 septembre 2012	
Le Monde	Et maintenant, affronter le casse-tête des nominations
26 septembre 2012	
Télérama	Centre national de la musique : démission du président de l'association de préfiguration
15 novembre 2012	
Le Monde	La gauche a-t-elle trahi la culture ?
19 novembre 2012	
Rue89	Théâtre : Oriet, collaborateur de Filippetti, lâche des bombes à Rennes
24 novembre 2012	
La Croix	« Le festival "Mettre en scène" répond aux effets de la crise qui touche les jeunes compagnies
27 novembre 2012	
AFP	Les acteurs du spectacle vivant demandent à être reçus par François Hollande
Les Inrocks	François Le Pillouër: "La culture est massacrée de manière symbolique et idéologique"
Libération	Le spectacle vivant souhaite voir «d'urgence» François Hollande
Scène Web	Les employeurs du spectacle vivant demandent à être reçus « en urgence » à l'Elysée
2 décembre 2012	
Les Inrocks	Précarisation, budgets en berne... : l'angoisse du monde de la culture

7 décembre 2012	
AFP	Le théâtre privé espère rattraper à Noël une année morose
Culture Box	Saison morose : le théâtre privé veut croire au Père Noël
France 24	Le théâtre privé espère rattraper à Noël une année morose
Le nouvel observateur	Le théâtre privé espère rattraper à Noël une année morose
Le Parisien	Le théâtre privé espère rattraper à Noël une année morose
Le Point	Le théâtre privé espère rattraper à Noël une année morose
Libération	À Paris, le théâtre privé voit son public baisser
10 décembre 2012	
News Tank Culture	Le Syndecac reçu prochainement par le Président de la République
19 décembre 2012	
Télérama	La baisse du budget de la culture, par François Le Pillouër
20 décembre 2012	
La Croix	Le monde de la culture manifeste son inquiétude devant la baisse des budgets
3 janvier 2013	
Libération	Et si la baisse du budget de la Culture était une bonne nouvelle ?
5 février 2013	
Le Quotidien de l'Art	Préservation des crédits du spectacle vivant et des arts plastiques
5 mars 2013	
La Provence	Coup de gueule
18 mars 2013	
News tank Culture	« Un gel supplémentaire des crédits n'est pas exclu » (Ludovic Rogeau, CDN de Béthune)
29 mars 2013	
La nouvelle République	Epic : les professionnels s'en mêlent
31 mars 2013	
Libération	Gauche, tes artistes t'appellent
1er avril 2013	
L'Express	Jean-Marie Besset non reconduit à Montpellier
Le Figaro	Remous dans les théâtres en régions
2 avril 2013	
Le Figaro	Théâtre subventionné : les surprises du mercato
8 avril 2013	
Zibeline	Réaction du SYNDEAC à la baisse des budgets de la culture
10 avril 2013	
Télérama	Marseille-Provence 2013 : la Villa Méditerranée cherche sa place
15 avril 2013	
La Marseillaise	Marseille 2013 au bord du désenchantement
27 avril 2013	
Territorial	L'action culturelle n'est pas l'ennemie de l'art !
28 avril 2013	
Rue89	Théâtre : nominations, piège à cons ?
6 juin 2013	
L'Humanité	Culture et politique : c'est quand qu'on va où ?
11 juin 2013	
L'Humanité	Budget de la culture Ils ont dit
3 juillet 2013	
Télérama	Aurélie Filippetti nous écrit...
8 juillet 2013	
France Bleue	La ministre de la Culture Aurélie Filippetti répond à la baisse du budget de la culture
13 juillet 2013	
News Tank Culture	« La culture est le Petit Poucet du budget » (François Le Pillouër et Judith Depaule, Syndecac)
16 juillet 2013	
News Tank Culture	Contrats ministère-opérateurs : le taux de fréquentation remplacé par le nombre de représentations
17 juillet 2013	
Le Figaro	Aurélie Filippetti, crise et chuchotements
19 juillet 2013	
24 heures ACTU	Une semaine en Hollande



Syndicat National
des Entreprises
Artistiques et Culturelles
“SYNDEAC,”

8 rue blanche 75009 paris

T 01 44 53 72 10

F 01 44 53 72 12

www.syndeac.org

courriel : contact@syndeac.org